



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Rapport annuel de gestion

2008-2009





MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Rapport annuel de gestion

2008-2009



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère et de son addenda de même que des actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. Il présente également les résultats concernant les engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,



Line Beauchamp
Québec, septembre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Ministre,

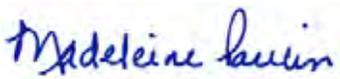
J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce document fait état de la performance du Ministère dans la poursuite des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda, notamment au regard des actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 et du respect des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il contient également une déclaration portant sur la fiabilité de l'information ainsi qu'un rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme.

Je profite de l'occasion pour souligner le dévouement et la compétence dont a fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions, et ce, dans un souci constant d'offrir à la population des services de qualité.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,



Madeleine Paulin
Québec, septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE	1
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME	3
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2008-2009	5
SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET À SON ADDENDA	11
INTRODUCTION	16
Partie 1 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	17
La mission, la vision et les valeurs	19
Les domaines d'activité	19
La clientèle	20
Les services	20
Les partenaires	20
La structure administrative	21
Partie 2 Les résultats 2008-2009	23
Enjeu : Le développement durable	25
Enjeu : La protection de l'eau et des écosystèmes	37
Enjeu : La qualité de l'atmosphère	54
Enjeu : La qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	60
Partie 3 L'utilisation des ressources	73
Les ressources humaines	75
Les ressources financières	76
Les ressources matérielles	79
Les ressources informationnelles	79
Partie 4 Les résultats 2008-2009 au regard des lois et des politiques d'application gouvernementale	81
La protection des renseignements personnels	83
L'accès à l'information	84
Les changements climatiques	84
L'allégement réglementaire et administratif	85
La politique linguistique	86
L'égalité en emploi	86
Le rajeunissement du personnel	88
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	88
Partie 5 Les résultats 2008-2009 au regard de la Loi sur le développement durable	91
Le développement durable	93

Annexes

Annexe 1	Liste des lois, des règlements et des autres textes normatifs appliqués par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 31 mars 2009	111
Annexe 2	Structure administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 31 mars 2009	114
Annexe 3	Actualisation du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda	116
Annexe 4	Sommaire des actions entreprises conformément au Plan d'action gouvernemental sur les aires protégées	122
Annexe 5	Liste des publications 2008-2009 portant sur l'état de l'environnement et accessibles sur le site Internet du Ministère	123

Liste des figures

Figure 1	Représentation des provinces naturelles	47
----------	---	----

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition du personnel selon la catégorie et le statut d'emploi	75
Tableau 2	Répartition du personnel selon les régions	75
Tableau 3	Ressources financières utilisées au regard des crédits alloués au Ministère (à l'exception du Fonds vert)	76
Tableau 4	Programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs Dépenses 2008-2009, par élément	77
Tableau 5	Revenus autonomes du Ministère (à l'exception du Fonds vert)	77
Tableau 6	Revenus et dépenses du Fonds vert en 2008-2009	78
Tableau 7	Contrats accordés (à l'exception du Fonds vert)	79
Tableau 8	Contrats accordés (dans le cadre du Fonds vert)	79
Tableau 9	Représentation des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi	86
Tableau 10	Taux d'embauche des femmes en 2008-2009	86
Tableau 11	Représentation des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier	87
Tableau 12	Nominations générales	87
Tableau 13	Nominations de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et de personnes handicapées	87
Tableau 14	Nominations de jeunes de moins de 35 ans (emplois réguliers et occasionnels)	88

Liste des graphiques

Graphique 1	Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec (Cadre écologique de référence, 2004) classée comme aire protégée	50
Graphique 2	Nombre de publications sur l'état de l'environnement diffusées sur le site Internet du Ministère, par domaine d'expertise	63
Graphique 3	Évolution du nombre de demandes d'accès à l'information (2002-2009)	84

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

La fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- décrit la mission, la vision, les valeurs, les domaines d'activité, la clientèle, les services, les partenaires et la structure administrative du Ministère;
- présente les enjeux, les orientations et les objectifs issus du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda ainsi que les indicateurs utilisés pour en faire le suivi;
- fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice 2008-2009 au regard des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda, des actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 et des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.

À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,



Madeleine Paulin,
Québec, septembre 2009

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consistait à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen est fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de cet examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme par intérim,



Caroline Drouin
Québec, septembre 2009

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2008-2009

UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE ET L'ADOPTION DE PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Québec continue d'être un précurseur en matière de développement durable. Conformément à la Loi sur le développement durable, il a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et a été mise en œuvre tout au cours de l'année 2008-2009. Le Québec a été le premier État en Amérique du Nord à se doter d'une telle stratégie. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a accompagné près de 140 ministères et organismes dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable. Au cours de l'exercice, plus d'une centaine de plans d'actions de développement durable ont été élaborés ou publiés, ce qui constitue une première au Québec. Ces plans d'action permettent à chaque organisation d'indiquer les actions qu'elle entend prendre pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux fixés par la Stratégie.

S'appuyant sur une consultation publique, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a dévoilé son premier plan d'action de développement durable le 31 mars 2009, ainsi que l'y engageaient la Loi et les décisions gouvernementales relatives à la mise en œuvre de la Stratégie.

LE QUÉBEC, UN LEADER DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Québec s'est taillé une réputation de leader dans la lutte contre les changements climatiques, tant par le Plan d'action 2006-2012, déjà considéré comme l'un des meilleurs en Amérique du Nord, que par son engagement à l'échelle canadienne et sur le plan international.

Ainsi, le Québec a élargi la portée de son engagement international en établissant de nouveaux partenariats visant à promouvoir et à mettre en place des solutions durables en matière de lutte contre les changements climatiques. En 2008, le Québec est devenu membre de la Western Climate Initiative (WCI) et de l'International Carbon Action Partnership (ICAP), ce qui s'ajoute à sa participation au Climate Group et au Climate Registry. Le Québec a par ailleurs signé, en 2008, un protocole de coopération avec l'Ontario à l'égard du développement du marché du carbone au Canada.

Afin de donner suite aux engagements qu'il avait pris dans le cadre de la WCI, le Québec a notamment entrepris, à la fin de 2008, la rédaction d'un projet de loi visant à jeter les bases nécessaires à l'établissement d'un système de plafonnement et d'échange de crédits d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Rappelons que le plan d'action bonifié du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, rendu public le 6 décembre 2007, vise une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990.

L'atteinte des objectifs du Plan d'action repose sur la mise en œuvre de 26 mesures dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports, le monde municipal, l'industrie, les matières résiduelles, l'agriculture, la santé, la sécurité civile, l'environnement, les ressources naturelles et le territoire. Une redevance annuelle de 200 millions de dollars sur les carburants et les combustibles fossiles, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et versée au Fonds vert, assure la majorité du financement du Plan d'action. L'imposition de cette redevance sur le carbone constitue une première initiative du genre en Amérique du Nord. Compte tenu de l'apport de 350 millions de dollars du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, le financement total alloué à la mise en œuvre du Plan d'action sur 6 ans atteint 1,55 milliard de dollars.

Le 12 juin 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a rendu public le deuxième bilan annuel de mise en œuvre du Plan d'action. Au cours de l'année 2008-2009, le Ministère a poursuivi la mise en application de mesures de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques grâce au lancement d'autres programmes ciblés, à la conclusion de partenariats avec la société civile ou le secteur privé et au développement de normes réglementaires relatives aux émissions de GES des véhicules automobiles. Ainsi, en ce qui a trait au partenariat, le Québec s'est associé à la session de formation des décideurs tenue par le Projet climatique – Canada et présidée par M. Al Gore, à la grande tournée des universités québécoises effectuée par l'organisme Consortium Évolution dans le cadre du Pacte des générations 2008 et à la mise en place, à Montréal, du secrétariat de la Campagne internationale pour le climat.

En plus des initiatives prévues au Plan d'action, le programme ClimatSol, doté d'une enveloppe budgétaire de 50 millions de dollars, a été annoncé le 10 mai 2007 et se terminera le 31 mars 2010. Depuis la mise en place de ce programme, 9,9 millions de dollars ont été alloués pour la réalisation de 57 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés sur les territoires de la ville de Montréal, de la ville de Québec et de six municipalités.

LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

Le Ministère a poursuivi son action visant à assurer à la population du Québec un air de qualité. Avec l'entrée en vigueur en novembre 2007 du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, lequel exige que les entreprises déclarent leurs émissions atmosphériques annuelles au 1^{er} juin de chaque année, 689 entreprises ont transmis ces renseignements au Ministère pour l'année 2007. Cela a permis au Ministère de poursuivre l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQEA), commencé en 1990.

À partir des données validées de l'IQEA, le Ministère a publié, sur son site Internet, l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*.

Par ailleurs, un projet de règlement sur les appareils de chauffage au bois a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 avril 2008 pour une consultation publique de 60 jours.

L'EAU, RESSOURCE COLLECTIVE

Le Ministère a fait du dossier de l'eau une de ses priorités. Ainsi, il a déposé à l'Assemblée nationale, une première fois le 5 juin 2008 et de nouveau le 18 mars 2009, un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Ce projet de loi vient confirmer le statut juridique des ressources d'eau de surface ou d'eau souterraine comme patrimoine collectif et attribue à l'État le titre de «gardien» et de «gestionnaire» de ces ressources au bénéfice des générations actuelles et futures. Une commission parlementaire sur le sujet s'est tenue en septembre 2008. Les dispositions de cet important projet de loi ont alors reçu un accueil très favorable. À cet égard, le professeur Noah Hall, fondateur et directeur exécutif du «Great Lakes Environmental Law Center» a qualifié ce projet de loi de «dream law», une loi de rêve.

Par ce projet de loi, le Québec vise à confirmer son leadership en ce qui concerne la protection de la ressource eau. En outre, le Ministère prévoit la mise en place d'un nouveau système d'autorisation visant à subordonner, sauf exception, tous les prélèvements d'eau, tant ceux existants que ceux à venir, à l'autorisation de la ministre. Ce système limitera également la période de validité des prélèvements d'eau. Enfin, ce projet de loi permettra la mise en œuvre des dispositions de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Cette entente prévoit une interdiction des dérivations d'eau en dehors de ce bassin ainsi qu'une gestion prudente des prélèvements d'eau à l'intérieur de celui-ci.

Le Ministère a par ailleurs multiplié ses efforts en vue d'assurer la préservation et le maintien de la qualité des plans d'eau du Québec. Ainsi, pour contrer la prolifération des algues bleu-vert, il a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017, dévoilé lors du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, le 25 septembre 2007.

Grâce à ce plan d'intervention, le gouvernement du Québec démontre qu'il s'engage fermement à poursuivre les efforts nécessaires pour prévenir la prolifération des algues bleu-vert. Ainsi, un budget de 200 millions de dollars est consacré à la réalisation de ce plan d'intervention sur 10 ans. Ce plan coordonné par le Ministère comporte 35 actions. La dernière mise à jour des actions qu'il prévoit a été publiée en février 2009.

Pour une deuxième année, 1 million de dollars a été versé au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) pour la mise en œuvre de certains éléments du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. Cela est sans compter la contribution versée par d'autres partenaires pour aider les municipalités à mettre en place des moyens visant la protection des milieux aquatiques.

De plus, le Ministère a procédé au redéploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans l'ensemble du Québec méridional en créant 40 zones de gestion par bassin versant. Tous les lacs et cours d'eau seront donc couverts par un organisme de bassin. Une somme annuelle additionnelle de 3 millions de dollars sera ainsi dévolue jusqu'en 2012-2013 à la gestion de l'eau par bassin versant. Avec cette enveloppe annuelle supplémentaire, le montant total alloué à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant aura plus que doublé, s'élevant maintenant à 5,2 millions de dollars par année.

À l'automne 2008, la ministre a annoncé la création du Bureau des connaissances sur l'eau, dont le mandat principal est de mettre en place et de coordonner l'ensemble des moyens destinés à recueillir et à diffuser les connaissances sur l'eau dans le but de soutenir la gestion intégrée des ressources en eau. Dans le cadre de ce mandat, le Ministère a lancé le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec sur le territoire municipalisé du Québec méridional, doté d'une enveloppe budgétaire de 7,5 millions de dollars pour la période 2008-2013. Un premier appel de propositions permettra le financement de 5 projets pour une somme totale de 6,1 millions de dollars. Il a aussi mis sur pied deux programmes de recherche appliquée sur les eaux souterraines et leur gestion durable totalisant 1,2 million de dollars. L'administration de ces programmes a été confiée au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Concernant l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, outre les travaux liés à l'inclusion de diverses dispositions de cette entente dans le projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, le Ministère a participé à trois comités de travail regroupant des représentants des dix gouvernements signataires. Ces comités portent sur la mise en œuvre de l'Entente au regard des besoins de recueillir et de partager l'information sur les prélèvements d'eau et les dérivations hors bassin, le développement d'une stratégie scientifique ainsi que les procédures requises pour les projets qui feront l'objet d'un examen régional.

En outre, le Ministère poursuit ses travaux sur le développement d'objectifs et d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle du territoire québécois couvert par l'Entente. Il continue également les travaux devant mener à une méthode et à un outil de décision portant sur l'évaluation des impacts individuels et cumulatifs des prélèvements d'eau.

Enfin, le 24 mars 2009, la ministre a annoncé le Programme d'accélération de la modernisation des barrages publics. Le Ministère investira ainsi 204 millions de dollars sur 6 ans pour rénover 150 barrages publics au Québec. Une somme de 11 millions a été investie en 2008-2009 pour la modernisation des barrages publics. Avec l'accélération du Programme d'investissements pour la modernisation des barrages publics, les montants investis passeront à 22 et 40 millions de dollars au cours des 2 prochaines années, ce qui permettra de moderniser une soixantaine de barrages dont certains sont d'importance majeure, comme Sartigan à Saint-Georges, Kénogami au Saguenay et Des Quinze en Abitibi.

DES AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC DANS UNE PROPORTION DE 8,12 %

Depuis le 15 février 2007, le Ministère publie et tient à jour le Registre des aires protégées au Québec. Les aires inscrites dans ce registre répondent toutes aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le gouvernement du Québec a autorisé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à constituer quelque 53 000 km² de nouvelles aires protégées, ce qui lui a permis de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé de porter à 8 % la superficie des aires protégées au Québec. Il a ainsi autorisé, au cours de cette période, la création de 38 nouvelles réserves projetées (aquatiques, écologiques ou de biodiversité) et de 5 nouvelles réserves permanentes (aquatiques ou de biodiversité) en plus de procéder à la désignation de 3 réserves de parc national et de 4 réserves de territoire pour fin d'aire protégée¹. Certaines aires protégées existantes ont également fait l'objet d'un agrandissement (réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et réserves de biodiversité projetées Albanel-Témiscamie-Otish, du lac Pasteur et des Îles-du-Kiamika). Toutes ces nouvelles aires ont contribué à atteindre plus de 135 000 km² d'aires protégées, soit 8,12 % de la superficie du Québec. Cela représente une augmentation très significative du pourcentage d'aires protégées, lequel est passé de 4,91 % à 8,12 % en 2008-2009, soit l'équivalent de la superficie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 29 mars 2009, le gouvernement du Québec annonçait la création de 12 nouvelles réserves de biodiversité projetées, de 2 réserves écologiques projetées et de 5 nouvelles aires protégées permanentes (aquatiques et de biodiversité)² ainsi que le nouvel objectif du gouvernement en matière d'aires protégées, soit l'atteinte de 12 % de la superficie du Québec en 2015.

L'année financière 2008-2009 a aussi été marquée par la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide financière pour favoriser la création d'aires protégées en milieu privé, soit le programme *Partenaires pour la nature*. Ce programme est doté d'un budget de 25 millions de dollars qui sera réparti jusqu'en 2012-2013.

1. Les désignations de réserve de parc national et de réserve de territoire pour fin d'aire protégée permettent de soustraire, par des mesures administratives adoptées par le gouvernement, toutes les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sur les territoires concernés (activités forestières, minières et énergétiques) en attente d'un statut juridique permanent de conservation.
2. L'information sur les aires protégées est comptabilisée au Registre des aires protégées à partir de la date d'entrée en vigueur de la décision légale. Les aires protégées annoncées le 29 mars 2009 permettent l'atteinte d'un pourcentage cumulatif de 8,12 % de la superficie du Québec en aire protégée; elles seront officiellement inscrites au Registre le 15 avril 2009.

Enfin, à l'occasion du XII^e Sommet de la francophonie, qui se déroulait à Québec du 17 au 19 octobre 2008, le gouvernement du Québec et la Fondation Prince Albert II de Monaco signaient une entente pour la réalisation d'un projet d'atlas de la biodiversité du Québec nordique. D'une durée de trois ans (2009-2012), ce projet permettra de développer un prototype d'atlas qui servira à orienter la désignation de nouvelles aires protégées. Il représente le premier jalon d'un futur réseau permanent d'information et de suivi sur la biodiversité du Québec.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : UN SOUTIEN ACCRU AUX MUNICIPALITÉS

L'application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles a généré des revenus de 66,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2008-2009. Ainsi que le prévoit l'entente conclue en 2006 avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, 85 % des revenus générés par ce règlement, soit 56,6 millions de dollars, ont été redistribués aux municipalités admissibles au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles. En décembre 2008, le calcul de la subvention versée à chaque municipalité prenait en considération, en plus de sa population, la performance de chaque municipalité admissible à l'égard de l'élimination des matières résiduelles.

Dans le contexte de la mise en œuvre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, le Tarif 2007 pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés» a été approuvé par le Conseil des ministres le 12 mars 2009 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 mars 2009. Son adoption permettra de verser aux municipalités 43,6 millions de dollars en compensation pour les coûts nets de l'année 2007.

Par ailleurs, le bilan intérimaire de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, réalisé en 2006, indiquait que la plupart des actions prévues, en particulier les plus structurantes, avaient été réalisées ou étaient en cours de réalisation. À cet effet, l'ensemble des mesures du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles sont entrées en vigueur en janvier 2009 et toutes les matières résiduelles admissibles éliminées au Québec doivent dorénavant l'être dans des sites répondant à des normes parmi les plus rigoureuses en matière de protection de l'environnement.

Enfin, les travaux devant mener à une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles ont suivi leur cours. L'objectif fondamental de cette politique serait de n'enfouir que le déchet ultime, faisant ainsi du Québec une société sans gaspillage qui pourrait tirer le maximum de valeur de ses matières résiduelles. L'un des éléments fondamentaux nécessaires pour atteindre cet objectif est l'extension de l'approche de responsabilité élargie des producteurs à des produits présentant un caractère de dangerosité. À cet effet, l'élaboration d'un projet de règlement-cadre en matière de responsabilité élargie des producteurs s'est poursuivie au cours de l'année. Ce projet englobera les deux secteurs déjà réglementés, c'est-à-dire les peintures et les huiles usées, en plus des secteurs des produits électroniques, des piles et des ampoules au mercure.

DES PROJETS D'IMPORTANCE SOUMIS À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En 2008-2009, le Ministère a terminé l'analyse environnementale de 36 projets assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et pour lesquels autant de décrets ont été édictés par le gouvernement concernant leur autorisation, leur modification ou leur soustraction. Mentionnons des projets d'envergure tels ceux de la partie ouest de l'autoroute 410 à Sherbrooke, de la ligne de 315 kV Chénier-Outaouais, de l'autoroute 30, de la Centrale des chutes à Thompson, sur la rivière Franquelin, et de la deuxième phase du parc éolien de Rivière-du-Loup, qui ont été autorisés à l'issue d'un examen rigoureux des impacts sur l'environnement et d'une démarche visant à les réduire.

Enfin, d'autres projets d'importance étaient en cours d'analyse au Ministère en 2008-2009 : le complexe hydroélectrique de la Romaine, la partie sud du tronçon Beauceville-Saint-Georges de l'autoroute 73, les parcs éoliens de Montagne Sèche, de Gros-Morne et de la Seigneurie de Beaupré, les lieux d'enfouissement technique de Lachenaie et de Sainte-Sophie, l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent, la mine d'or Canadian Malartic et le Train de l'Est entre Mascouche et Repentigny.

UN CONTRÔLE DAVANTAGE CIBLÉ EN FONCTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le Ministère adopte une approche de risque pour planifier ses interventions de contrôle. Cette approche exprime une volonté d'optimiser l'efficacité des interventions et d'accroître les gains environnementaux. Elle permet d'agir de manière ciblée et de mettre l'accent sur les situations présentant les plus grands risques environnementaux.

En 2008-2009, le Ministère a effectué 19 044 inspections. Un peu plus des deux tiers de ces inspections ont été réalisées dans le cadre de programmes de contrôle dont 13 sont dits systématiques, car toutes les entreprises du secteur d'activité font l'objet d'une inspection.

LA QUALITÉ DU SERVICE : AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Préoccupé par la qualité des services qu'il rend à la population, le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'améliorer sa prestation de services et de répondre encore mieux aux attentes de sa clientèle.

Un registre des interventions d'Urgence-Environnement peut être consulté sur Internet. Ce registre fait état, depuis le 1^{er} avril 2008, de tous les événements à caractère environnemental impliquant une intervention terrain d'Urgence-Environnement.

Sur le plan de la qualité des services, l'objectif que s'est fixé le Ministère est parmi les plus élevés. Il vise notamment à répondre aux appels qui parviennent à son centre d'information en moins de 30 secondes. Au cours de la dernière année, il a rehaussé le pourcentage d'atteinte de cet objectif pour l'établir à 93 %. Il poursuit ses efforts sur plusieurs fronts, notamment la formation, l'encadrement des préposés aux renseignements et l'amélioration de leurs outils de travail, pour répondre de mieux en mieux aux préoccupations des citoyens.

Par ailleurs, le Ministère a contribué de façon concrète à l'objectif gouvernemental de rendre accessibles ses produits et services au moyen d'Internet. Pas moins de 64 nouveaux documents portant sur l'état de l'environnement, notamment l'état de plusieurs écosystèmes aquatiques du Québec, ont été diffusés au cours de l'année sur le site Internet du Ministère. De plus, 7 nouveaux produits interactifs, par exemple des outils de recherche et de repérage des entreprises titulaires d'un permis de matières dangereuses résiduelles, y ont été ajoutés.

Au cours de 2008-2009, le Ministère a investi beaucoup d'efforts dans la réalisation de dossiers d'affaires, dont la conception de solutions faisant appel aux technologies de l'information (TI), et ce, dans le respect de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles en vigueur au gouvernement du Québec. C'est ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor donnait, en mai 2008, une autorisation de principe pour la réalisation de trois projets de modernisation : Optimisation du traitement des demandes d'autorisation et de permis; Optimisation des activités d'inspection reliées au contrôle environnemental; Mise en place d'un portail gouvernemental – thématique «environnement».

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET À SON ADDENDA

OBJECTIFS ³	PRINCIPAUX RÉSULTATS	PAGES
Orientation 1 : Doter le gouvernement d'un plan de développement durable		
1. Proposer au gouvernement en 2005-2006 une loi sur le développement durable et coordonner sa mise en œuvre	Poursuite de l'application de la Loi (plans d'action des ministères et organismes, outils de prise en compte des principes, plan de sensibilisation et formation, mécanismes de suivi et de bilan de la Stratégie)	25
2. Proposer au gouvernement en 2006-2007 une stratégie de développement durable	Mise en œuvre de la Stratégie, particulièrement par l'accompagnement de près de 140 ministères et organismes dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable	26
3. Adopter un plan ministériel de développement durable	Adoption et diffusion publique du Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère le 31 mars 2009	27
A1 Proposer au gouvernement des indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Québec en matière de développement durable	Élaboration, en concertation avec l'Institut de la statistique du Québec et l'ensemble des ministères et organismes, d'un projet de liste d'indicateurs de développement durable Projet de politique pour un gouvernement écoresponsable validé par les ministères et organismes gouvernementaux	29
Orientation 2 : Revoir la gouvernance environnementale		
4. Proposer au gouvernement une modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	Dépôt d'un projet de loi prévoyant une nouvelle gouvernance de l'eau et des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement	30
5. Optimiser les systèmes d'autorisation préalable	Poursuite des travaux de révision du Règlement sur les carrières et les sablières	31
6. Renforcer les interventions de contrôle en fonction des gains environnementaux	Réalisation de 19 044 inspections et mise en place de 2 nouveaux programmes systématiques de contrôle	31
7. Revoir d'ici 2006-2007 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sa stratégie de mise en œuvre	Application d'un plan de mise en œuvre de la Politique (8 actions réalisées et 2 en cours de réalisation)	33

3. Le chiffre indiqué fait référence à la numérotation des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 (de 1 à 20), tandis que les nouveaux objectifs de l'addenda sont désignés par la lettre A (de 1 à 8).

OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	PAGES
Orientation 2: Revoir la gouvernance environnementale (suite)		
8. Favoriser l'application progressive des principes d'écoconditionnalité, d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur par le développement et la mise en place d'instruments économiques	<p>En plus des cinq mesures de tarification déjà en place, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 de l'Arrêté ministériel portant sur la tarification des demandes d'autorisation environnementale</p> <p>3 séances de formation offertes aux ministères et organismes gouvernementaux pour l'application de l'écoconditionnalité dans leurs programmes d'aide financière</p> <p>Consultation sur les programmes gouvernementaux d'aide financière assujettis au principe d'écoconditionnalité</p> <p>Démarche de planification gouvernementale intégrée de l'écoconditionnalité entreprise avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et La Financière agricole du Québec (FADQ) pour le secteur agricole</p>	34
A2 Proposer au gouvernement, en vue d'une consultation publique, un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles	Travaux d'élaboration d'un projet de politique à la suite des auditions publiques tenues lors d'une commission parlementaire	37
Orientation 3: Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau		
A3 Proposer au gouvernement un plan d'intervention sur les fleurs d'eau de cyanobactéries	<p>100 % des actions prévues au plan d'intervention entreprises, dont 46 % terminées</p> <p>Versement d'un montant de 890 000 \$ au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et d'un montant de 110 000 \$ au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) pour la mise en œuvre de certains éléments du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017</p> <p>Deux fois plus de lacs inscrits dans le réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec par rapport à 2007, soit un total de 402 lacs</p>	38
9. Soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les 33 bassins versants prioritaires et dans le bassin du Saint-Laurent	Total de 7 plans directeurs de l'eau approuvés au 31 mars 2009 et 6 nouveaux portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques terminés	39
10. S'assurer de l'atteinte de l'équilibre en phosphore des terres des exploitations agricoles en 2010	En ce qui concerne l'équilibre en phosphore, respect de l'objectif du 1 ^{er} avril 2010 par 87 % des lieux d'élevage	41

OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	PAGES
Orientation 3 : Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (suite)		
11. S'assurer que l'eau potable distribuée aux citoyens est de bonne qualité	Délivrance de 323 avis d'infraction à 199 exploitants municipaux de systèmes de distribution d'eau potable Surveillance de 4 371 systèmes de distribution d'eau potable, dont 1 125 sont exploités par une municipalité ou une régie intermunicipale et desservent une clientèle résidentielle	42
A4 Proposer au gouvernement un projet de loi afin de reconnaître le caractère collectif des ressources en eau et d'assurer leur protection	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale le 5 juin 2008 et de nouveau le 18 mars 2009	43
A5 Proposer un redécoupage territorial effectué selon l'approche de gestion intégrée de l'eau afin de l'étendre à l'ensemble du Québec méridional	Redéploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en 40 zones permettant de couvrir l'ensemble de la superficie du Québec méridional Allocation d'un montant de 5,2 M\$ à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant	44
A6 Mettre en place le Bureau des connaissances sur l'eau	Mise en place du Bureau annoncée le 4 septembre 2008 Lancement du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec sur le territoire municipalisé du Québec méridional Sélection de 5 projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines aux fins de financement dans le cadre de ce programme	45
Orientation 4 : Conserver la diversité biologique		
12. Porter à 8% la part du territoire du Québec classée comme aire protégée	Aires protégées: 8,12% du territoire du Québec En milieu privé, reconnaissance de 4 nouvelles réserves naturelles d'une superficie de 175 hectares	46
13. Proposer au gouvernement une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides	Rédaction et diffusion du <i>Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides</i>	50
14. S'assurer de l'intégration des normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement régionaux	Intégration par 89% des municipalités régionales de comté des normes de protection de 2005 dans leur schéma d'aménagement et de développement	52

OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	PAGES
Orientation 4 : Conserver la diversité biologique (suite)		
A7 Renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé par l'établissement d'un partenariat financier public (MDDEP) et privé (organismes de conservation et propriétaires des milieux naturels)	Mise en place du programme <i>Partenaires pour la nature</i> Appui financier de plus de 1,7 M\$ octroyé pour la réalisation de 4 projets d'acquisition de sites possédant une valeur écologique indéniable (superficie de près de 3,9 km ²) Appui financier de 585 866 \$ pour 19 projets de conservation volontaire	53
Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques		
15. Proposer au gouvernement en 2005-2006 une stratégie québécoise sur les changements climatiques	Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, soit 26 mesures en vigueur, en cours de réalisation ou en développement, dont 12 relevant du Ministère Adhésion du Québec à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership Signature d'une entente de coopération Québec-Ontario sur le développement du marché du carbone Rédaction d'un projet de loi visant à accorder les pouvoirs habilitant le Ministère à mettre en place des mécanismes de plafonnement des émissions de GES et d'échange de crédits (marché du carbone)	54
16. Actualiser les normes sur l'assainissement de l'atmosphère et les harmoniser avec celles des provinces et États voisins	Réception par le Ministère des déclarations de 689 entreprises concernant leurs émissions pour l'année 2007, en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère Publication du projet de règlement sur les appareils de chauffage au bois dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 23 avril 2008 pour une consultation publique de 60 jours Rédaction d'une version technique révisée du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère	57
17. Participer aux efforts régionaux nord-américains visant la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière	Contribution du Ministère à la réalisation du rapport intitulé <i>Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air - Rapport d'étape 2008</i>	58

OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	PAGES
Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques (suite)		
A8 Proposer au gouvernement un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés afin de favoriser l'intégration, dans les projets de développement de ces terrains, des éléments ayant un impact réel et mesurable, notamment sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre	Soutien financier de 9,6 M\$ accordé pour 55 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés sur les territoires de la ville de Montréal, de la ville de Québec et de cinq municipalités	59
Orientation 6 : Améliorer la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens		
18. S'assurer de l'adaptation du personnel aux nouveaux défis en matière de prestation de services et de modernisation de l'État	Élaboration et mise en œuvre d'une démarche complète de planification de la main-d'œuvre au Ministère <ul style="list-style-type: none"> ■ Production d'un plan de travail portant sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et d'une grille d'analyse de la vulnérabilité des postes ■ Production d'un rapport présentant les critères de vulnérabilité et les postes critiques ■ Production d'un projet de plan d'action 2008-2011 recensant des actions et des moyens permettant d'assurer le transfert des connaissances au Ministère Offre d'une trentaine d'activités de formation au personnel du Ministère en contact direct avec la clientèle	61
19. Implanter une prestation électronique de services aux citoyens et aux entreprises	Élaboration et mise en ligne de 7 nouveaux produits interactifs sur le site Internet du Ministère	62
20. Accroître l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement	Diffusion, sur le site Internet du Ministère, de 64 nouveaux documents portant sur l'état de l'environnement	63

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda, des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, en plus des actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009, qui présente les choix budgétaires et les orientations stratégiques du Ministère. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2009, ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

La première partie du rapport présente le Ministère, soit sa mission, sa vision, ses valeurs, ses domaines d'activité, sa clientèle, ses services, ses partenaires et sa structure administrative. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que sur les lois et les règlements qu'elle applique.

La deuxième partie présente les résultats atteints au cours de l'exercice 2008-2009. Dans tous les cas où elles sont disponibles, les données sont présentées sur une période minimale de quatre ans. Il s'agit de la quatrième année de reddition de comptes sur les objectifs du Plan stratégique.

Dans la troisième partie, le Ministère rend compte des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles qu'il a utilisées pour s'acquitter de ses engagements et remplir sa mission.

Enfin, les résultats relatifs aux lois et aux politiques d'application gouvernementale sont présentés dans la quatrième partie du rapport. Quant aux résultats concernant la Loi sur le développement durable, ils se trouvent dans la cinquième partie.

Un plan stratégique enrichi

Le Plan stratégique 2005-2008 a été prolongé d'une année à l'aide d'un addenda. Pour 2008-2009, les cibles ont été actualisées et de nouveaux objectifs découlant notamment du Discours sur le budget du Québec 2008-2009 ont été ajoutés (voir l'annexe 3).

Perspectives

Le Plan stratégique 2009-2014 a été déposé à l'Assemblée nationale au début de l'année 2009-2010.

1



**LE MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS**

Rapport annuel de gestion 2008-2009

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

Le Ministère a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. Sa vision est celle d'un leader de la promotion du développement durable en vue d'assurer à la population un environnement sain, en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec.

Pour ce faire, le Ministère s'appuie sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect pour protéger l'intérêt public. Le personnel assure à la population des services efficaces et de qualité, inspirés de ces valeurs.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol,
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques,
 - la qualité de l'eau potable,
 - la conservation de la biodiversité,
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- le développement, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées comprenant notamment des parcs nationaux et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisations et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par l'utilisation des recours judiciaires et administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation des barrages publics, et la surveillance de la sécurité des barrages;
- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

LA CLIENTÈLE

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs intervient au nom de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec afin de leur assurer un environnement sain et de contribuer à leur qualité de vie, de manière à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Plus précisément, la clientèle du Ministère se compose d'individus, de groupes, d'organismes, de laboratoires et d'entreprises qui sont susceptibles d'obtenir une autorisation en vertu de la législation environnementale, qui sont accrédités ou reconnus comme experts par le Ministère ou qui veulent faire valoir un droit en vertu des lois relevant du Ministère⁴. Cette clientèle se compose aussi de tous ceux qui demandent des renseignements ou qui sollicitent des interventions dans le but, par exemple, de préserver un milieu naturel et qui souhaitent établir un partenariat de conservation.

LES SERVICES

L'offre de services du Ministère est constituée des éléments suivants :

- la délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- le traitement des urgences environnementales;
- le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- les analyses environnementales;
- l'accréditation ou la reconnaissance comme expert;
- les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- l'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux;
- l'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

LES PARTENAIRES

Afin de réaliser sa mission, le Ministère compte sur trois partenaires privilégiés. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) réalise des mandats d'enquête et de consultation, et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Le Ministère tisse également des liens étroits avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, lequel a des mandats particuliers en matière de gestion durable des ressources et du territoire.

Le Ministère soutient financièrement la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour sa gestion de l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal et l'application du règlement 2001-10 de la CMM.

4. La liste des lois, des règlements et des autres textes normatifs appliqués par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 31 mars 2009 figure à l'annexe 1.

Le Ministère travaille aussi en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux et les municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

De plus, le Ministère prend part aux forums canadiens sur l'environnement, dont le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et à des forums internationaux traitant de questions environnementales, notamment la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et la Commission des Grands Lacs. Il collabore également à la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air ainsi qu'au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, lequel relève de la Commission mixte internationale.

Par ailleurs, le Québec a établi de nouveaux partenariats internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus d'être membre depuis 2007 du Climate Group et du Climate Registry, il a adhéré en 2008 à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership. Finalement, le Québec a signé en 2008 un protocole de coopération avec l'Ontario à l'égard du développement du marché du carbone au Canada et il est observateur de la Regional Greenhouse Gas Initiative, une mesure nord-américaine.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Afin de réaliser sa mission et de remplir ses mandats, le Ministère compte sur des unités administratives. Sa structure administrative du 31 mars 2009 se trouve à l'annexe 2.

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec sont des unités sous convention de performance et d'imputabilité ayant l'obligation de rendre des comptes publiquement. Ils produisent chacun un rapport annuel de gestion distinct. Le présent document comprend leurs résultats concernant les engagements gouvernementaux issus du Plan stratégique 2005-2008 et de son addenda, du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il en va de même pour les résultats liés à l'utilisation des ressources et à l'application des lois et des politiques gouvernementales touchant, par exemple, l'accès à l'information et l'égalité en emploi.

Le Ministère assure une présence sur tout le territoire québécois par l'entremise de la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales et du Centre de contrôle environnemental du Québec, qui desservent les dix-sept régions administratives du Québec. Les directions régionales constituent la porte d'entrée privilégiée pour tout citoyen qui désire s'adresser au Ministère.

2



LES RÉSULTATS 2008-2009

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Enjeu | LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce concept s'est graduellement imposé, depuis plus de vingt ans, comme un objectif universellement reconnu lors des sommets mondiaux, dont le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 et le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002. Les pays participants se sont entendus sur un ensemble d'engagements, dont l'adoption de stratégies nationales de développement durable.

Orientation 1 *Doter le gouvernement d'un plan de développement durable*

La démarche de développement durable fait partie des grandes priorités gouvernementales. Elle vise à intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques dans une perspective d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle. Le Plan de développement durable du Québec prévoyait notamment l'adoption d'une loi et d'une stratégie gouvernementale, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action par les ministères et les organismes ainsi que la mise en place de mesures de reddition de comptes et de suivi. Ce plan ainsi qu'un avant-projet de loi sur le développement durable ont fait l'objet d'une tournée régionale de consultation publique en 2005, laquelle a permis de recueillir plus de 4 000 recommandations auprès de 3 500 personnes.

Objectif stratégique 1 *Proposer au gouvernement en 2005-2006 une loi sur le développement durable et coordonner sa mise en œuvre*

Le projet de loi 118, Loi sur le développement durable, a été déposé le 13 juin 2005 à l'Assemblée nationale. La Commission des transports et de l'environnement (CTE) a tenu des consultations particulières sur ce projet de loi et l'étude détaillée de celui-ci a été terminée le 16 février 2006.

La Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D.8.1.1) a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 13 avril 2006. Sa sanction, le 19 avril 2006, a constitué un événement important dans la démarche gouvernementale de développement durable.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 1	Proposer au gouvernement en 2005-2006 une loi sur le développement durable et coordonner sa mise en œuvre
	Indicateur Dépôt d'un projet de loi sur le développement durable
	Résultats 2005-2006 Fin de la tournée régionale de consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec et sur l'avant-projet de loi Dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur le développement durable (cible atteinte en 2005-2006)
	Résultats 2006-2007 Adoption de la Loi sur le développement durable le 13 avril 2006
	Résultats 2007-2008 Élaboration et mise en œuvre des mécanismes et des outils prévus par la Loi (stratégie gouvernementale, projet de plan d'action ministériel et accompagnement)
Résultats 2008-2009 Poursuite de l'application de la Loi (plans d'action des ministères et organismes, outils de prise en compte des principes, plan de sensibilisation et formation, mécanismes de suivi et de bilan de la Stratégie)	

En 2008-2009, le Ministère a poursuivi l'application de la Loi sur le développement durable.

Au regard de la reddition de comptes, l'article 17 de la Loi précise les renseignements dont le Ministère doit faire état dans une rubrique spéciale de son rapport annuel. Ceux-ci se trouvent dans la cinquième partie du présent rapport.

Objectif stratégique 2 *Proposer au gouvernement en 2006-2007 une stratégie de développement durable*

La Loi sur le développement durable prévoit, dans l'année suivant son entrée en vigueur, l'adoption d'une stratégie de développement durable par le gouvernement. Le projet de stratégie élaboré par le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux et par l'entremise du Comité interministériel du développement durable (CIDD), a été soumis à la consultation publique à l'automne 2007, puis adopté par le gouvernement en décembre 2007 à la suite des recommandations unanimes de la commission parlementaire qui a procédé à son examen. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 2	Proposer au gouvernement en 2006-2007 une stratégie de développement durable
	Indicateur Dépôt d'une stratégie de développement durable
	Résultats 2005-2006 Consultation des ministères sur un projet de stratégie de développement durable
	Résultats 2006-2007 Consultation d'organismes sur le projet de stratégie gouvernementale de développement durable
	Résultats 2007-2008 Adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 le 5 décembre 2007 (entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2008) (cible atteinte en 2007-2008)
	Résultats 2008-2009 Mise en œuvre de la Stratégie, particulièrement par l'accompagnement de près de 140 ministères et organismes dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable

En 2008-2009, le Ministère a mis en œuvre la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, particulièrement par l'accompagnement de près de 140 ministères et organismes dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable. Au cours de l'exercice, plus d'une centaine de plans d'action ont été élaborés ou publiés.

Objectif stratégique 3 *Adopter un plan ministériel de développement durable*

Le Ministère n'a pas attendu l'adoption de la Stratégie pour concevoir son premier plan d'action en s'inspirant de l'avant-projet de loi. Dès l'automne 2004, il a rendu public ce plan d'action de développement durable intitulé *Des actions pour l'avenir*. À la fin de l'exercice financier 2005-2006, le Ministère a défini et entériné une série d'actions intitulée *Actions ministérielles en développement durable 2006-2007*. Dans le cadre de la consultation publique qui a mené à l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, la ministre a publié, pour consultation, une version synthèse de son projet de plan d'action de développement durable.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 3	Adopter un plan ministériel de développement durable
	Indicateur Adoption d'actions ministérielles
	Résultats 2005-2006 Adoption des Actions ministérielles en développement durable 2006-2007 (cible atteinte en 2005-2006)
	Résultats 2006-2007 Mise en œuvre des Actions ministérielles en développement durable 2006-2007
	Résultats 2007-2008 Consultation publique sur le projet de synthèse de plan d'action de développement durable du MDDEP Élaboration d'un projet de plan d'action 2008-2013 et consultation aux fins d'approbation ministérielle avant le 31 mars 2009
	Résultats 2008-2009 Adoption et diffusion publique du Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère le 31 mars 2009 (cible atteinte en 2008-2009)
	Indicateur Nombre d'actions prises pour renforcer le développement durable au sein du Ministère
	Résultats 2005-2006 4 réalisées, 15 en cours de réalisation (Des actions pour l'avenir)
	Résultats 2006-2007 15 réalisées, 5 en cours de réalisation (Actions ministérielles)
	Résultats 2007-2008 Consultation sur le projet de plan d'action 2008-2013 aux fins de publication d'ici le 31 mars 2009
	Résultats 2008-2009 Inscription de 23 actions (Plan d'action de développement durable 2008-2013)

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère a été révisé et publié le 31 mars 2009. Il contient 23 actions qui font l'objet d'une reddition de comptes (voir la cinquième partie du présent rapport).

Objectif stratégique A1 *Proposer au gouvernement des indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Québec en matière de développement durable*

Après l'entrée en vigueur de la Stratégie gouvernementale et des plans d'action de développement durable, la Loi précise que le gouvernement doit adopter, après une nouvelle commission parlementaire, une première liste d'indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Québec en matière de développement durable. Le défi est important. L'examen des systèmes d'indicateurs de développement durable adoptés par d'autres États, réalisé en 2007 par le Ministère, en démontre la complexité. L'exercice doit notamment mesurer les résultats des efforts de la société et non seulement ceux du gouvernement.

De plus, la Stratégie précise la nécessité d'un plan de mise en œuvre d'une politique pour un gouvernement écoresponsable afin de s'assurer que l'ensemble des ministères et organismes agissent avec efficacité et cohérence.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A1	Proposer au gouvernement des indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Québec en matière de développement durable
	Indicateur Date du dépôt de la première liste d'indicateurs aux fins d'adoption
	Cible 2008-2009 Dépôt d'une première liste d'indicateurs aux fins d'adoption d'ici décembre 2008
	Résultats 2008-2009 Élaboration, en concertation avec l'Institut de la statistique du Québec et l'ensemble des ministères et organismes, d'un projet de liste d'indicateurs de développement durable
	Indicateur État d'avancement de l'élaboration de la politique (pour un gouvernement écoresponsable)
	Cible 2008-2009 Dépôt d'une politique pour un gouvernement écoresponsable aux fins d'adoption en 2008
	Résultats 2008-2009 Projet de politique pour un gouvernement écoresponsable validé par les ministères et organismes gouvernementaux Mise en œuvre d'activités préliminaires de concertation gouvernementale

À l'été 2008, le Ministère avait terminé la consultation des autres ministères et organismes sur le projet de première liste d'indicateurs de développement durable, dont l'adoption par les membres du Comité interministériel du développement durable (CIDD) d'une version à soumettre au gouvernement pour la tenue d'une commission parlementaire. Le Ministère a associé étroitement l'Institut de la statistique du Québec à ces travaux.

Un projet de politique pour un gouvernement écoresponsable a été validé par les différents ministères et organismes au cours du printemps 2008. Des activités de concertation gouvernementale en matière d'acquisitions écoresponsables et de mise en œuvre des principales politiques et stratégies environnementales ont été entreprises par le Ministère.

Orientation 2 *Revoir la gouvernance environnementale*

Les régimes juridiques de protection de l'environnement adoptés récemment par les principaux pays industrialisés reposent sur le principe du partage des responsabilités entre l'État et l'ensemble de la société. Ils sont fondés sur de nouveaux principes de gouvernance, tels que la gestion intégrée des écosystèmes et la prise en compte de leur capacité de support, l'atteinte d'objectifs environnementaux, l'amélioration continue des performances environnementales, une reddition de comptes rigoureuse et le principe de précaution. En vertu de ce principe, en cas de risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Des régimes intègrent aussi le principe d'écoconditionnalité selon lequel l'aide financière gouvernementale est conditionnelle au respect de normes environnementales, qu'elles soient réglementées ou non.

La révision de la gouvernance environnementale entreprise au Québec tient compte de ces tendances mondiales. Elle vise l'intégration de ces nouveaux principes au cadre législatif, aux politiques publiques et aux façons de faire du Ministère en vue d'obtenir des gains plus importants sur le plan environnemental.

Objectif stratégique 4 *Proposer au gouvernement une modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement*

Afin d'assurer une protection accrue de l'environnement, la révision de la gouvernance environnementale est nécessaire. À cette fin, un important « chantier » visant à proposer des principes de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin qu'elle soit mieux adaptée au contexte actuel et plus performante, a été entrepris.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 4	Proposer au gouvernement une modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
	Indicateur Élaboration d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 Travaux de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement en cours de réalisation
	Résultats 2007-2008 Poursuite de l'inventaire des activités susceptibles d'être assujetties à une éventuelle procédure unifiée d'autorisation Travaux de rédaction du projet de loi sur les ressources en eau permettant, entre autres, d'imposer des conditions d'exploitation et de limiter les autorisations dans le temps en ce qui concerne le captage des eaux de surface et souterraine
	Résultats 2008-2009 Dépôt d'un projet de loi proposant une nouvelle gouvernance de l'eau et des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement

Le projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, déposé pour adoption en mars 2009, comporte plusieurs des nouveaux principes de gouvernance (voir l'objectif stratégique A4).

Objectif stratégique 5 *Optimiser les systèmes d'autorisation préalable*

La Loi sur la qualité de l'environnement exige que les promoteurs obtiennent un certificat d'autorisation du Ministère avant d'entreprendre certains travaux. Cependant, la section X.1 de cette loi prévoit la possibilité d'une responsabilisation accrue des professionnels par la présentation au Ministère d'une attestation de conformité. Ainsi, les types d'activité visés et les professionnels autorisés à signer une telle attestation de conformité doivent être déterminés par voie réglementaire.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 5	Optimiser les systèmes d'autorisation préalable
	Indicateur Nombre de secteurs d'activité assujettis à l'attestation de conformité environnementale (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 Modifications réglementaires en cours de réalisation concernant deux secteurs d'activité (sablères et usines de béton bitumineux)
	Résultats 2007-2008 Versions techniques de deux règlements (sablères et usines de béton bitumineux)
	Résultats 2008-2009 Poursuite des travaux de révision du Règlement sur les carrières et les sablières

En 2008-2009, le Ministère a poursuivi ses travaux de révision du Règlement sur les carrières et les sablières, notamment en y incluant l'approche relative à l'attestation de conformité environnementale concernant les activités de certaines sablières.

Par ailleurs, le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement a été adopté le 18 juin 2008. Ce règlement vient soustraire du processus d'autorisation certains travaux d'aqueduc et d'égouts qui n'ont pas d'incidence environnementale. Il permet également à une municipalité de regrouper des projets d'infrastructures dans un plan quinquennal d'aqueduc et d'égouts. Ainsi, le Règlement introduit une nouvelle façon d'autoriser les extensions de réseaux d'aqueduc et d'égouts et donc les nouveaux développements des municipalités, en privilégiant une approche plus globale qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et de responsabilisation des professionnels en la matière. Ce plan quinquennal devra être soumis au Ministère pour être autorisé dans son ensemble.

Objectif stratégique 6 *Renforcer les interventions de contrôle en fonction des gains environnementaux*

Le Ministère renforce le contrôle environnemental en concentrant ses inspections dans les secteurs d'activité jugés particulièrement à risque et en effectuant un nombre optimal d'inspections.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 6	Renforcer les interventions de contrôle en fonction des gains environnementaux
	Indicateur Nombre d'inspections (par année)
	Résultats 2005-2006 22 962 inspections
	Résultats 2006-2007 21 553 inspections
	Résultats 2007-2008 18 859 inspections
	Résultats 2008-2009 19 044 inspections
	Indicateur Nombre de programmes systématiques d'interventions de contrôle mis en œuvre (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 4 programmes
	Résultats 2006-2007 6 programmes
	Résultats 2007-2008 13 programmes
	Résultats 2008-2009 15 programmes (13 programmes en cours de réalisation et 2 terminés)

Le contrôle environnemental mis en avant au cours des dernières années repose sur des critères qui permettent d'agir de manière ciblée, en mettant l'accent sur les situations qui présentent les plus grands risques environnementaux.

En 2008-2009, les inspecteurs du Ministère ont effectué 19 044 inspections, ce qui est comparable à l'année 2007-2008.

Un peu plus des deux tiers de ces inspections ont été effectuées en vertu de programmes de contrôle (les autres ayant surtout été réalisées à la suite de plaintes à caractère environnemental). Parmi la trentaine de programmes de contrôle, treize sont dits systématiques, c'est-à-dire que chaque entreprise d'un secteur d'activité fait l'objet d'un contrôle au moins une fois à l'intérieur d'une période donnée.

En 2008-2009, deux nouveaux programmes systématiques ont été mis en œuvre :

- contrôle des lieux d'entreposage et de traitement de boues d'installations septiques;
- contrôle des raffineries de pétrole.

Ils s'ajoutent aux onze programmes systématiques qui ont été poursuivis en 2008-2009 :

- contrôle des lieux de compostage;
- contrôle des lieux d'enfouissement et des centres de traitement de sols contaminés;
- contrôle de l'application du Règlement sur les matières dangereuses;
- contrôle des alumineries;
- contrôle des établissements miniers;
- contrôle des sites d'élimination de résidus ligneux;
- contrôle des industries de bois de sciage de plus de 25 000 m³ de bois;
- contrôle des lieux d'enfouissement, des installations d'incinération et des centres de transfert des matières résiduelles;
- contrôle des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- contrôle des résultats d'analyse de l'eau potable;
- contrôle des fabriques de pâtes et papiers.

Les deux programmes suivants se sont terminés en avril 2008 :

- contrôle des entreprises de recyclage de véhicules hors d'usage;
- visites ferme par ferme.

Objectif stratégique 7 *Revoir d'ici 2006-2007 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sa stratégie de mise en œuvre*

En 2000, le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, élaborée à la suite d'une consultation publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cette politique vise, d'une part, à resserrer les normes d'aménagement et d'exploitation des lieux d'élimination afin d'assurer une meilleure sécurité des personnes et de l'environnement et, d'autre part, à mettre en place diverses mesures en vue de favoriser la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles, tant d'origine municipale que d'origine industrielle, commerciale ou institutionnelle. La Politique fixe, pour 2008, un objectif global de récupération et de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles potentiellement valorisables. Le bilan intérimaire de la Politique a été rendu public en décembre 2006. De plus, selon les données de 2006 du bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage, toutes matières et tous secteurs confondus, le taux de récupération était de 52 % par rapport à l'objectif de 65 % établi pour 2008. Sur la base du bilan intérimaire de la Politique, un plan de mise en œuvre visant à déterminer les mesures à mettre en place d'ici l'échéance de celle-ci a été terminé en 2007-2008.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 7	Revoir d'ici 2006-2007 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sa stratégie de mise en œuvre
	Indicateur Réalisation d'un plan de mise en œuvre de la Politique
	Résultats 2005-2006 En cours de réalisation
	Résultats 2006-2007 En cours de réalisation Publication du bilan intérimaire de la Politique
	Résultats 2007-2008 Application d'un plan de mise en œuvre de la Politique (6 actions réalisées et 4 en cours de réalisation) (cible atteinte en 2007-2008)
	Résultats 2008-2009 Application d'un plan de mise en œuvre de la Politique (8 actions réalisées et 2 en cours de réalisation)

En 2008-2009, le Ministère a poursuivi la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique. Parmi les mesures prévues dans ce plan figure l'élaboration d'un projet de règlement-cadre en matière de responsabilité élargie des producteurs. Les travaux d'élaboration de ce règlement-cadre se sont poursuivis au cours de l'année et ce projet englobera les deux secteurs déjà réglementés, c'est-à-dire les peintures et les huiles usées, en plus des secteurs des produits électroniques, des piles et des ampoules au mercure. Des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage ont aussi été publiées.

De plus, la mise en œuvre du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) s'est poursuivie afin que les activités d'élimination s'exercent dans le respect de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. Le 19 janvier 2009 a marqué la fin de la période transitoire de trois ans prévue au REIMR pour la mise en conformité complète des lieux d'élimination.

Une modification du REIMR a été publiée en août 2008 et mise en vigueur en mars 2009 afin de permettre à certains dépôts de matériaux secs de poursuivre leur exploitation pourvu que, dans l'installation, les zones de dépôt autorisées soient aménagées de la même manière qu'un lieu d'enfouissement technique.

Finalement, les recommandations du rapport découlant du mandat d'initiative sur la gestion des matières résiduelles de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale ont été prises en compte dans les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles (voir l'objectif stratégique A2).

Objectif stratégique 8 *Favoriser l'application progressive des principes d'écoconditionnalité, d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur par le développement et la mise en place d'instruments économiques*

L'écoconditionnalité est le principe selon lequel l'attribution d'une aide financière gouvernementale doit être conditionnelle au respect des normes environnementales. Le principe d'utilisateur-payeur exige que l'utilisateur d'un service participe aux dépenses occasionnées par la fourniture de ce service.

Le principe de pollueur-payeur établit que les personnes et les entreprises qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent payer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci. Cette contribution s'effectue à l'aide d'instruments économiques tels que la tarification ou les redevances. Le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles et l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement constituent des applications concrètes de certains de ces principes.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 8	Favoriser l'application progressive des principes d'écoconditionnalité, d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur par le développement et la mise en place d'instruments économiques
	Indicateur Nombre de nouvelles mesures (redevances ou tarification) mises en œuvre (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 3 mesures
	Résultats 2006-2007 5 mesures
	Résultats 2007-2008 5 mesures Analyse de 67 mémoires, consultations ciblées et nouvelle version de l'Arrêté ministériel portant sur la tarification des demandes d'autorisation environnementale
	Résultats 2008-2009 6 mesures Entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2008 de l'Arrêté ministériel portant sur la tarification des demandes d'autorisation environnementale (cible atteinte en 2008-2009)
	Indicateur Nombre de programmes gouvernementaux assujettis à l'application du principe d'écoconditionnalité (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 21 programmes ⁵
	Résultats 2006-2007 24 programmes

Suite ►

5. Les résultats de 2005-2006, publiés aux pages 32 et 33 du *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, ont été ajustés afin de tenir compte d'une révision de la liste des programmes gouvernementaux qui intègrent le principe d'écoconditionnalité. Ainsi, le Ministère a désigné cinq programmes additionnels créés avant 2004-2005 (Fonds de développement de la métropole, Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, Programme d'infrastructures Québec-municipalités et Prime-Vert) et un programme créé en septembre 2005 (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale).

Objectif stratégique 8 <i>(suite)</i>	Résultats 2007-2008 24 programmes Introduction du principe d'écoconditionnalité dans un des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013
	Résultats 2008-2009 24 programmes 3 séances de formation offertes aux ministères et organismes gouvernementaux pour l'application de l'écoconditionnalité dans leurs programmes d'aide financière Consultation sur les programmes gouvernementaux d'aide financière assujettis au principe d'écoconditionnalité Démarche de planification gouvernementale intégrée de l'écoconditionnalité entreprise avec le MAPAQ et la FADQ pour le secteur agricole

L'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2008. Il permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale. Au cours des premiers 10 mois de son application, 2 619 demandes d'autorisation ont été tarifées pour un revenu total de 3,2 millions de dollars. Ces revenus ont été versés au Fonds vert.

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles a généré des revenus de 66,6 millions de dollars. Ainsi que le prévoit l'entente conclue en 2006 avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, 85 % des revenus générés par ce règlement, soit 56,6 millions de dollars, ont été redistribués aux municipalités admissibles au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles.

Dans le contexte de la mise en œuvre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, le Tarif 2007 pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés» a été approuvé par le Conseil des ministres le 12 mars 2009 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 mars 2009. Son adoption permettra de verser aux municipalités 43,6 millions de dollars en compensation pour les coûts nets de l'année 2007.

En ce qui a trait à l'écoconditionnalité, le Ministère a continué à faire la promotion de l'application de ce principe dans les programmes d'aide financière gouvernementaux par l'entremise de trois séances de formation visant à appuyer les différents ministères et organismes, notamment dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable. De plus, afin de mettre à jour la liste des programmes qui sont actuellement assujettis à l'écoconditionnalité, le Ministère a procédé à une consultation auprès des ministères et organismes susceptibles d'administrer de tels programmes. Ainsi, des 24 programmes recensés en 2008-2009, 11 appliquaient fermement des mesures d'écoconditionnalité et 13 prenaient en compte des composantes environnementales dans leur administration.

En outre, à l'initiative du Ministère, une démarche de concertation a été amorcée avec ses partenaires du secteur agricole (La Financière agricole du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) afin de dégager des orientations et d'améliorer les aspects opérationnels de la mise en œuvre de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes agricoles québécois.

Objectif stratégique A2 *Proposer au gouvernement, en vue d'une consultation publique, un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles*

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est arrivée à échéance et la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que la ministre propose au gouvernement une politique en matière de gestion des matières résiduelles et publie ce projet de politique dans la *Gazette officielle du Québec*.

En prévision de l'élaboration de la future politique, la Commission des transports et de l'environnement a tenu, du 6 au 26 février 2008, des auditions publiques concernant la gestion des matières résiduelles. Le Ministère y a joué un important rôle de soutien. La CTE a couvert trois grands thèmes : la réduction à la source; le réemploi, le recyclage et la valorisation ainsi que l'élimination. Lors des auditions, elle a accueilli 49 groupes venus lui présenter leur mémoire. De plus, elle a reçu 89 documents de réflexion par Internet et 225 personnes ont répondu à son questionnaire en ligne.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A2	Proposer au gouvernement, en vue d'une consultation publique, un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles
	Indicateur État d'avancement de l'élaboration du projet de politique
	Cible 2008-2009 Dépôt d'un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles en 2008, aux fins de consultation publique
	Résultats 2008-2009 Travaux d'élaboration d'un projet de politique à la suite des auditions publiques tenues lors d'une commission parlementaire

Un projet de politique est présentement en cours d'élaboration. Ce projet prend notamment en compte les travaux de la Commission des transports et de l'environnement, les principes de la Loi sur le développement durable et les objectifs du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Enjeu | LA PROTECTION DE L'EAU ET DES ÉCOSYSTÈMES

L'eau est une ressource essentielle sur les plans environnemental, économique et social. Elle fait partie du patrimoine collectif et sa disponibilité, en quantité et en qualité, est importante tant pour le citoyen que pour l'industriel ou l'exploitant agricole.

La plupart des activités humaines exercent sur l'environnement des pressions dont les impacts se font notamment sentir sur les lacs (eutrophisation et présence de fleurs d'eau de cyanobactéries), les rivières et les eaux souterraines de même que sur les écosystèmes. Il est donc primordial d'assurer une gestion responsable de l'eau, d'impliquer davantage les citoyens et les usagers dans une gouvernance participative et d'accorder une plus grande protection à la biodiversité de tous les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

Orientation 3 Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Le Ministère soutient financièrement et techniquement la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants prioritaires et le bassin du fleuve Saint-Laurent. La gestion par bassin versant permet une meilleure coordination des efforts de protection et de restauration des plans d'eau, des écosystèmes aquatiques, des rives et des milieux humides ainsi que leur mise en valeur. De même, le Ministère coordonne la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017.

Intervention prioritaire concernant les algues bleu-vert

Objectif stratégique A3 Proposer au gouvernement un plan d'intervention sur les fleurs d'eau de cyanobactéries

À la suite d'une tournée effectuée par la ministre dans douze régions du Québec aux prises avec des algues bleu-vert à l'été 2007, le gouvernement du Québec a adopté le Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017, en collaboration avec divers acteurs des milieux municipal, environnemental et universitaire. Ce plan a été dévoilé lors du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, en septembre 2007.

Grâce à ce plan d'intervention, le gouvernement du Québec démontre qu'il s'engage fermement à poursuivre les efforts nécessaires pour prévenir la prolifération des algues bleu-vert. Ainsi, un budget de 200 millions de dollars est consacré à la réalisation de ce plan d'intervention sur 10 ans. Ce plan coordonné par le Ministère comporte 35 actions. Un premier bilan des actions qu'il prévoit a été publié le 5 décembre 2007.

En 2008, 138 plans d'eau ont été touchés par une fleur d'eau, dont 11 qui ont fait l'objet de restrictions d'usage. Cette problématique a touché un bon nombre de régions administratives (13 au total) et de nouveaux plans d'eau (60 nouveaux).

RÉSULTATS

Objectif stratégique A3	Proposer au gouvernement un plan d'intervention sur les fleurs d'eau de cyanobactéries
	Résultats Adoption du plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert (cible atteinte en 2006-2007)
	Indicateur État d'avancement du plan d'intervention
	Résultats 2008-2009 100% des actions prévues au plan d'intervention entreprises, dont 46% terminées Versement d'un montant de 890 000\$ au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVO) et d'un montant de 110 000\$ au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) pour la mise en œuvre de certains éléments du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017 Deux fois plus de lacs inscrits dans le réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec par rapport à 2007, soit un total de 402 lacs

Le gouvernement du Québec poursuit ses actions dans ce dossier, notamment en effectuant le suivi des actions du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. La dernière mise à jour des actions prévues au Plan a été publiée en février 2009. Au 31 mars 2009, 100 % des mesures de ce plan avaient été entreprises et 46 % d'entre elles étaient terminées. Pour consulter l'état d'avancement de chacune des actions, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf.

Pour une deuxième année, un montant de 890 000 \$ a été versé au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et un montant de 110 000 \$, au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) afin de contrer la problématique des algues bleu-vert dans les lacs du Québec. Ces montants ont servi notamment à des actions de sensibilisation, de surveillance et d'intervention en bande riveraine.

Par ailleurs, afin d'impliquer les populations dans l'adoption de bonnes pratiques pour contrer la dégradation liée aux algues bleu-vert, le Ministère a augmenté sa capacité d'accueil du réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec (RSVL). Ainsi, en 2008-2009, près de 200 nouvelles inscriptions se sont ajoutées à ce réseau qui en compte maintenant 402.

De plus, les installations individuelles de traitement des eaux usées déficientes situées à proximité d'un lac peuvent favoriser la prolifération d'algues bleu-vert. Afin de soutenir les municipalités dans l'application de mesures correctives à leur égard, le Ministère a mis en ligne, en février 2009, une base de données, soit le Suivi des ouvrages individuels de traitement des eaux usées (SOITEAU), qui permet de consigner les données d'inventaire et de suivi des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le Ministère a aussi mis en œuvre des programmes de contrôle visant la réduction des sources de phosphore. Il a notamment poursuivi son programme de suivi des épisodes d'algues bleu-vert mis en œuvre en 2004, lequel l'a amené à effectuer, en 2008-2009, 617 interventions sur le terrain, y compris des échantillonnages, à la suite de signalements de phénomènes s'apparentant aux algues bleu-vert. De plus, le Ministère a mis en place un programme de suivi des bassins versants affectés par les algues bleu-vert, particulièrement pour vérifier les installations septiques. Quelque 612 lieux ont été inspectés en 2008-2009 dans le cadre de ce programme.

Enfin, une vaste campagne gouvernementale de sensibilisation a été lancée en 2008 (publicité diffusée à la télévision, à la radio, sur Internet et dans les journaux). Selon l'évaluation de l'efficacité publicitaire, cette campagne a permis de sensibiliser 84 % de la population québécoise. Toutes les personnes qui ont vu la publicité télévisée ont bien compris le message véhiculé et une personne sur deux a été capable de nommer spontanément un des quatre gestes mentionnés permettant de protéger les plans d'eau. Le coût de la campagne s'élève à 1 million de dollars.

Objectif stratégique 9 *Soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les 33 bassins versants prioritaires et dans le bassin du Saint-Laurent*

Chaque organisme de bassin versant reconnu par le gouvernement doit élaborer un plan directeur de l'eau qui présente un portrait de l'état de la ressource dans le bassin versant visé, une évaluation des principaux enjeux de préservation et de mise en valeur ainsi qu'un plan d'action. Réalisé en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau, ce plan directeur doit être présenté à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Par ailleurs, le Ministère produit des portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques concernant chacun des 33 bassins versants prioritaires. Ces portraits visent à faire ressortir les faits saillants concernant la qualité de l'eau, notamment en fonction des pressions exercées par les activités humaines et des interventions d'assainissement des eaux usées.

En ce qui a trait au bassin du Saint-Laurent, la collaboration entre le Canada et le Québec est régie, depuis 1988, par des ententes quinquennales. À la suite de la signature, en 2005, de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010, le Ministère a élaboré, conjointement avec le gouvernement fédéral, le concept de gestion intégrée du Saint-Laurent. Par la suite, un comité directeur fédéral-provincial a été mis en place afin d'orienter la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Par ailleurs, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé, en novembre 2006, l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Par cette entente, dix États riverains de cet immense bassin s'engagent à agir conjointement en vue de protéger ses eaux dans une perspective de développement durable.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 9	Soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les 33 bassins versants prioritaires et dans le bassin du Saint-Laurent
	Indicateur Nombre de plans directeurs de l'eau adoptés par les organismes de bassin versant (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 6 plans préliminaires reçus (aucun approuvé)
	Résultats 2006-2007 9 plans préliminaires reçus (aucun approuvé)
	Résultats 2007-2008 5 plans préliminaires en cours d'analyse (4 plans directeurs de l'eau approuvés par la ministre)
	Résultats 2008-2009 2 plans préliminaires en cours d'analyse (7 plans directeurs de l'eau approuvés par la ministre) (cible atteinte en 2008-2009)
	Indicateur Nombre de troupes d'information fournies aux organismes de bassin versant (cumulatif)
Résultats 2005-2006 33 troupes d'information (cible atteinte en 2005-2006) 10 portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques	
Résultats 2006-2007 33 troupes d'information 13 portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques	
Résultats 2007-2008 33 troupes d'information 25 portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques	
Résultats 2008-2009 33 troupes d'information 31 portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques	

Suite ►

Objectif stratégique 9 (suite)	Indicateur Pourcentage du territoire ⁶ fortement habité qui a été inventorié et caractérisé au regard de ses aquifères (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 19%
	Résultats 2006-2007 19%
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 24%

Au 31 mars 2009, le Ministère avait approuvé 7 plans directeurs de l'eau et 2 étaient en cours d'analyse. De plus, 31 portraits synthèses de l'état des écosystèmes aquatiques des bassins versants, intitulés *Faits saillants*, étaient terminés et 2 autres étaient en cours de rédaction. Le Ministère a aussi produit et diffusé sur son site Internet 3 documents portant sur l'état de la qualité de cours d'eau du Québec ainsi que 7 guides et 3 protocoles qui soutiennent l'acquisition de connaissances par les acteurs de l'eau, notamment les organismes de bassin versant.

En septembre 2008, le Ministère a lancé le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec sur le territoire municipalisé du Québec méridional (voir l'objectif stratégique A6).

Concernant l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Ministère a procédé aux ajustements législatifs requis en incluant, dans le projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, des dispositions permettant la mise en œuvre de l'Entente sur le territoire québécois. De plus, le Ministère a amorcé la définition d'objectifs québécois en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle du territoire visé par l'Entente et l'élaboration d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Par ailleurs, le Ministère a commencé des travaux qui consistent à recueillir et à partager de l'information sur l'utilisation de l'eau. Cette information permettra aux États et aux provinces des Grands Lacs d'enrichir leurs connaissances scientifiques concernant les eaux du bassin, de mesurer l'impact sur l'écosystème des prélèvements d'eau provenant de différents endroits et sources, de mieux comprendre le rôle des eaux souterraines et de déterminer celles qui font partie des eaux du bassin.

Objectif stratégique 10 *S'assurer de l'atteinte de l'équilibre en phosphore des terres des exploitations agricoles en 2010*

Le Règlement sur les exploitations agricoles, entré en vigueur en 2002, prévoit que chaque exploitant agricole doit avoir à sa disposition, à titre de propriétaire ou de locataire ou encore selon une entente d'épandage, des terres suffisantes pour épandre les déjections animales en provenance de son cheptel. Ainsi, les exploitants agricoles devront présenter des bilans de phosphore⁷ équilibrés à compter du 1^{er} avril 2010. D'ici là, deux objectifs intermédiaires fixés par le Règlement sont à respecter, soit de disposer des terres requises pour épandre 50% des déjections animales au 1^{er} avril 2005 et 75% au 1^{er} avril 2008.

6. Territoire des Basses-terres du Saint-Laurent.

7. Quantité de phosphore produite annuellement par le cheptel et combinée à celle de toute autre matière fertilisante utilisée, par rapport à la quantité qui peut être épandue sur les terres disponibles en respectant les dépôts maximaux réglementaires.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 10	S'assurer de l'atteinte de l'équilibre en phosphore des terres des exploitations agricoles en 2010
	Indicateur⁸ Nombre de lieux d'élevage ne respectant pas les objectifs prescrits par le Règlement sur les exploitations agricoles
	Résultats 2005-2006 27 lieux d'élevage (production porcine) ⁹ présentant un bilan qui indique un surplus de phosphore (objectif du 1 ^{er} avril 2005)
	Résultats 2006-2007 87% des lieux d'élevage respectant l'objectif du 1 ^{er} avril 2010 en matière d'équilibre en phosphore 37 lieux d'élevage (toutes productions) présentant un bilan qui indique un surplus de phosphore (objectif du 1 ^{er} avril 2005)
	Résultats 2007-2008 87% des lieux d'élevage respectant l'objectif du 1 ^{er} avril 2010 en matière d'équilibre en phosphore 71 lieux d'élevage (toutes productions) présentant un bilan qui indique un surplus de phosphore (objectif du 1 ^{er} avril 2008)
Résultats 2008-2009 87% des lieux d'élevage respectant l'objectif du 1 ^{er} avril 2010 en matière d'équilibre en phosphore 17 lieux d'élevage (toutes productions) présentant un bilan qui indique un surplus de phosphore (objectif du 1 ^{er} avril 2008)	

Le Ministère a reçu un total de 20 705 bilans de phosphore. Selon ceux-ci, le nombre total de lieux d'élevage qui respectent l'objectif du 1^{er} avril 2010 en matière d'équilibre en phosphore est de 18 051, soit 87% de l'ensemble des lieux d'élevage qui ont soumis un bilan. Sur les 2 654 lieux d'élevage dont le bilan indique un surplus de phosphore, 17 ne respectent pas l'objectif du 1^{er} avril 2008. Ces cas font l'objet d'un programme de contrôle ciblé de la part du Ministère.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère a également travaillé à l'élaboration de modifications au Règlement sur les exploitations agricoles dans le but de faciliter l'application de dispositions réglementaires portant sur l'équilibre en phosphore.

Objectif stratégique 11 *S'assurer que l'eau potable distribuée aux citoyens est de bonne qualité*

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable établit des normes qui doivent être respectées par les exploitants des systèmes de distribution d'eau desservant plus de vingt personnes. Le Ministère tient un registre de ces systèmes et surveille leur conformité réglementaire. Des laboratoires accrédités effectuent, pour le compte de ces exploitants, des analyses de l'eau potable et transmettent systématiquement les résultats de ces analyses au Ministère à des fins de contrôle.

8. L'indicateur a été modifié en 2006-2007 afin de correspondre aux objectifs du Règlement sur les exploitations agricoles.

9. Pour 2005-2006, seules les données relatives à la production porcine sont disponibles.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 11	S'assurer que l'eau potable distribuée aux citoyens est de bonne qualité
	Indicateur Nombre d'avis d'infraction émis aux exploitants municipaux pour non-respect de la fréquence d'échantillonnage bactériologique ou non-conformité à une norme de la qualité de l'eau (par année)
	Résultats 2005-2006 416 avis d'infraction
	Résultats 2006-2007 644 avis d'infraction
	Résultats 2007-2008 305 avis d'infraction
	Résultats 2008-2009 323 avis d'infraction

En 2008-2009, relativement au contrôle de la qualité de l'eau potable, le Ministère a reçu près de 870 000 résultats d'analyse provenant de 4 371 systèmes de distribution d'eau potable, dont 1 125 sont exploités par une municipalité ou une régie intermunicipale et desservent une clientèle résidentielle.

Au cours de l'exercice, les directions régionales ont expédié un total de 3 335 avis d'infraction au regard de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable. De ce nombre, 323 visaient 199 exploitants municipaux. Les infractions se rapportaient surtout à un non-respect de la fréquence d'échantillonnage. Par ailleurs, le Ministère publie sur son site Internet les noms des municipalités qui ont émis un avis d'ébullition lorsque la présence de coliformes fécaux ou de bactéries *Escherichia coli* avait été détectée dans l'eau distribuée.

Objectif stratégique A4 *Proposer au gouvernement un projet de loi afin de reconnaître le caractère collectif des ressources en eau et d'assurer leur protection*

L'eau est une des plus grandes richesses du Québec, qui possède plus de 3% des réserves mondiales renouvelables en eau. Or, la diminution des réserves d'eau douce et les problèmes d'approvisionnement en eau à l'échelle mondiale, attribuables notamment à la croissance phénoménale de la consommation mondiale d'eau et aux impacts des changements climatiques, sont au cœur des préoccupations du XXI^e siècle.

Dans ce contexte, l'importance stratégique de la ressource «eau» ira en s'accroissant. Il est alors essentiel que le Québec reconnaisse expressément le caractère collectif de l'eau et se dote, dès maintenant, des outils législatifs nécessaires afin d'assurer la conservation, la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A4	Proposer au gouvernement un projet de loi afin de reconnaître le caractère collectif des ressources en eau et d'assurer leur protection
	Indicateur État d'avancement de l'élaboration du projet de loi
	Cible 2008-2009 Dépôt d'un projet de loi sur les ressources en eau en 2008
	Résultats 2008-2009 Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale le 18 mars 2009 (cible atteinte en 2008-2009)

Les travaux reliés au projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ont mené à son dépôt une première fois le 5 juin 2008. Ce projet de loi a fait l'objet de consultations particulières en commission parlementaire en septembre 2008. Son étude détaillée a débuté en octobre 2008. Toutefois, les travaux parlementaires en vue de son adoption ont été interrompus lors du déclenchement d'élections au Québec. Il a été déposé une seconde fois le 18 mars 2009 pour une étude détaillée en commission parlementaire.

Objectif stratégique A5 *Proposer un redécoupage territorial effectué selon l'approche de gestion intégrée de l'eau afin de l'étendre à l'ensemble du Québec méridional*

Dans le cadre du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert du 25 septembre 2007, le gouvernement s'est engagé à proposer un redécoupage géographique des territoires dévolus aux organismes de bassin versant, afin d'étendre l'approche de gestion intégrée de l'eau à l'ensemble du Québec méridional et d'améliorer la connaissance de la ressource « eau » sur ces territoires.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A5	Proposer un redécoupage territorial effectué selon l'approche de gestion intégrée de l'eau afin de l'étendre à l'ensemble du Québec méridional
	Indicateur État d'avancement de la proposition de redécoupage géographique du territoire
	Cible 2008-2009 Dépôt d'une proposition de redécoupage du Québec méridional en territoires de gestion intégrée de l'eau en 2008
	Résultats 2008-2009 Redéploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en 40 zones permettant de couvrir l'ensemble de la superficie du Québec méridional (cible atteinte en 2008-2009) Allocation d'un montant de 5,2 M\$ à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

En 2008-2009, le Ministère a procédé au redéploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans l'ensemble du Québec méridional en créant 40 zones de gestion par bassin versant. Ainsi, tous les lacs et cours d'eau seront couverts par un organisme de bassin versant (OBV).

Avec une enveloppe annuelle supplémentaire de 3 millions de dollars jusqu'en 2012-2013, le montant total alloué à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant aura plus que doublé, s'élevant maintenant à 5,2 millions de dollars par année. À cela s'ajoute la somme de 890 000 \$ versée au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) afin qu'il mette en œuvre, en collaboration avec ses membres (OBV), certains éléments du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017 (voir l'objectif stratégique A3).

Objectif stratégique A6 *Mettre en place le Bureau des connaissances sur l'eau*

Au Québec, une grande quantité de données, d'informations et de connaissances reliées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques sont produites et accumulées par divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Cependant, ces connaissances sur l'eau, bien qu'appréciables, sont disséminées et elles ne sont pas nécessairement disponibles et suffisantes pour soutenir les besoins d'information que requiert une saine gouvernance de l'eau. C'est pourquoi le Ministère a créé le Bureau des connaissances sur l'eau.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A6	Mettre en place le Bureau des connaissances sur l'eau
	<p>Indicateur Dépôt d'un document définissant la mission et les mandats du Bureau, aux fins d'adoption</p>
	<p>Cible 2008-2009 Dépôt, aux fins d'adoption, d'un document définissant la mission et les mandats du Bureau, rendu public en 2008</p>
	<p>Résultats 2008-2009 Mise en place du Bureau annoncée le 4 septembre 2008 (cible atteinte en 2008-2009)</p>
	<p>Indicateur État d'avancement du programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine</p>
	<p>Cible 2008-2009 Dépôt d'un programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine, aux fins d'adoption, et mise en œuvre de ce programme en 2008</p>
	<p>Résultats 2008-2009 Lancement du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec sur le territoire municipalisé du Québec méridional (cible atteinte en 2008-2009) Sélection de 5 projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines aux fins de financement dans le cadre de ce programme</p>

À l'automne 2008, le Ministère a annoncé la création du Bureau des connaissances sur l'eau. Doté d'une enveloppe de 13,5 millions de dollars pour les années 2008-2009 à 2012-2013, le mandat principal du Bureau est de mettre en place et de coordonner l'ensemble des moyens destinés à recueillir et à diffuser les connaissances sur l'eau, dans le but de soutenir la gestion intégrée des ressources en eau mise en avant, notamment, dans le projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Pour parfaire ces connaissances, le Ministère a lancé le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec, dont le but est de réaliser des portraits de la ressource en eaux souterraines sur le territoire municipalisé du Québec méridional. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 7,5 millions de dollars pour la période 2008-2013. Un premier appel de propositions en 2008-2009 permettra le financement de 5 projets pour une somme totale de 6,1 millions de dollars, ce qui représente une superficie de 32 000 km² de territoire municipalisé.

Toujours dans le cadre du mandat du Bureau, le Ministère a mis sur pied deux programmes de recherche sur les eaux souterraines et leur gestion durable dont l'administration a été confiée respectivement au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) (900 000 \$ sur 3 ans) et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) (300 000 \$ sur 3 ans).

Orientation 4 *Conserver la diversité biologique*

La sauvegarde de la diversité biologique est essentielle au maintien de la vie, de la qualité des écosystèmes et de l'environnement. L'objectif de maintien de la biodiversité est d'ailleurs inscrit dans la Convention sur la diversité biologique, à laquelle le Québec a adhéré dès son adoption en 1992. Cette convention vise, entre autres, la mise en place de réseaux d'aires protégées dans toutes les régions du monde afin d'aider à préserver le patrimoine naturel planétaire. La création d'aires protégées et la conservation des milieux humides constituent pour le Québec des moyens privilégiés de sauvegarder la diversité biologique.

Objectif stratégique 12 *Porter à 8 % la part du territoire du Québec classée comme aire protégée*

Les aires protégées représentent des portions de territoires terrestres, aquatiques et marins spécifiquement vouées à la préservation de la diversité biologique. Ainsi, deux des objectifs visés par le Québec sont de réserver, aux fins de classement comme aire protégée, 8 % de son territoire et d'assurer une bonne représentativité de sa diversité biologique. La méthode retenue pour assurer la sélection des territoires s'appuie sur la détermination des écosystèmes les plus représentatifs de chacune des provinces naturelles du Québec (voir la figure 1). À la différence des régions administratives, les provinces naturelles sont le résultat d'un découpage territorial effectué selon une approche écologique.

La sélection des territoires d'intérêt pour le réseau des aires protégées du domaine de l'État s'effectue en tenant compte des exigences écologiques, des intérêts et des préoccupations des populations locales de même que des considérations socioéconomiques. En vertu des lois qu'administre le Ministère, divers statuts juridiques d'aire protégée peuvent s'appliquer aux terres du domaine de l'État et aux terres du domaine privé : réserve de biodiversité, réserve aquatique, réserve écologique, paysage humanisé, parc national, habitat floristique d'une espèce désignée menacée ou vulnérable et réserve naturelle.

En ce qui a trait au milieu privé, le réseau d'aires protégées se développe grâce au soutien financier gouvernemental et à une prise en charge volontaire de la conservation du patrimoine naturel par les propriétaires eux-mêmes ou par des organismes de conservation non gouvernementaux. Les dons «écologiques», l'acquisition de territoires naturels aux fins de conservation et l'établissement de réserves naturelles reconnues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel constituent les principaux moyens d'action en vue de la conservation volontaire. Ces moyens ont été soutenus par le Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, mis en place par le Ministère.

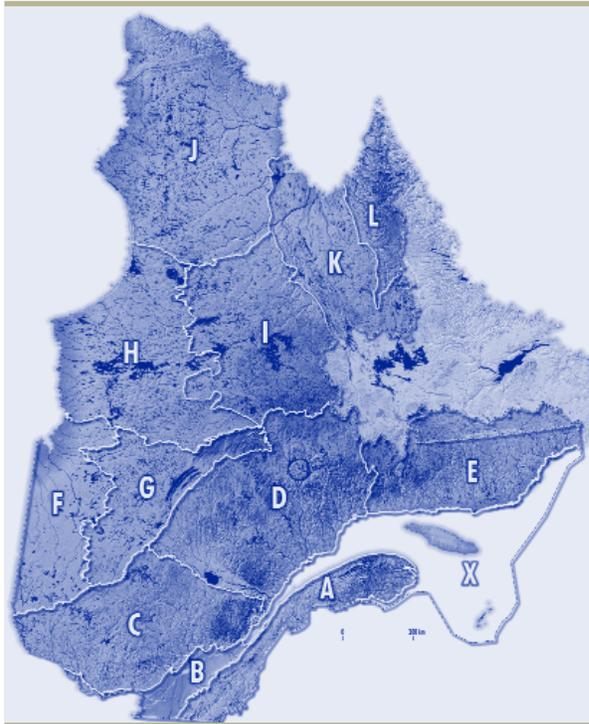


Figure 1
Représentation des provinces naturelles

- A – Appalaches
- B – Basses-terres du Saint-Laurent
- C – Laurentides méridionales
- D – Laurentides centrales
- E – Plateau de la Basse-Côte-Nord
- F – Basses-terres de l’Abitibi et de la Baie-James
- G – Hautes-terres de Mistassini
- H – Basses collines de la Grande-Rivière
- I – Plateau central du Nord-du-Québec
- J – Péninsule d’Ungava
- K – Bassin de la baie d’Ungava
- L – Monts Torngat
- X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

Conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le Ministère tient à jour le Registre des aires protégées au Québec. Les aires inscrites dans ce registre répondent aux critères de l’Union internationale pour la conservation de la nature et respectent les dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 12	Porter à 8% la part du territoire du Québec classée comme aire protégée
	Indicateur Nombre de nouvelles actions entreprises en vertu du Plan d’action gouvernemental sur les aires protégées (par année)
	Résultats 2005-2006 123 (résultats cumulatifs: 123 actions)
	Résultats 2006-2007 119 (résultats cumulatifs: 242 actions)
	Résultats 2007-2008 73 (résultats cumulatifs: 315 actions)
	Résultats 2008-2009 101 (résultats cumulatifs: 416 actions)
	Indicateur Pourcentage de la superficie du territoire du Québec classée comme aire protégée (cumulatif)

Suite ►

Objectif stratégique 12 (suite)	Résultats 2005-2006 4,0%
	Résultats 2006-2007 4,8% ¹⁰
	Résultats 2007-2008 4,9%
	Résultats 2008-2009 8,12% ¹¹ (cible atteinte en 2008-2009)
	Indicateur Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec classée comme aire protégée (cumulatif)
	Résultats 2006-2007 Voir le graphique 1 (rapport annuel 2006-2007)
	Résultats 2007-2008 Voir le graphique 1 (rapport annuel 2007-2008)
	Résultats 2008-2009 Voir le graphique 1

Protection de la biodiversité sur les terres du domaine de l'État

Au terme de l'exercice 2008-2009, 101 actions inscrites dans le Plan d'action sur les aires protégées avaient été entreprises. La liste sommaire de ces actions se trouve à l'annexe 4.

Deux projets de parcs nationaux ont fait l'objet d'une consultation publique en vertu de la Loi sur les parcs. Une consultation visait la création, dans la région du Bas-Saint-Laurent, du parc national du Lac-Témiscouata, dont les audiences ont été tenues à Notre-Dame-du-Lac les 7 et 8 juin 2008. L'autre concernait la création, dans la région du Nord-du-Québec, du parc national Tursujuq (territoire actuellement désigné en tant que réserve de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire). Les audiences publiques se sont déroulées du 16 au 18 juin 2008 dans les villages nordiques d'Umiujaq et de Kuujuarapik-Whapmagoostui.

L'étude d'impact concernant 7 réserves projetées (aquatiques et de biodiversité), situées sur le territoire d'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, a été produite conformément à la directive du comité d'évaluation créé en vertu de l'article 148 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a.148). Cette étude d'impact a été déposée auprès des autorités du Ministère puis au Comité d'examen le 27 mars 2009. Une décision du Comité d'examen concernant l'obligation de tenir une audience est attendue dans les mois à venir. Par ailleurs, l'étude d'impact relative à la création du parc national Tursujuq a été transmise à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) le 27 novembre 2008. Cette commission est chargée de l'évaluation et de l'examen des projets ayant trait au territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au nord du 55^e parallèle.

10. Pourcentage officiel de la superficie du territoire du Québec constituée en aires protégées reconnues, ainsi que l'indique le Registre des aires protégées au Québec. Les résultats des exercices antérieurs ont été ajustés pour tenir compte du retrait, en 2007, de territoires ne correspondant pas aux critères de l'UICN.
11. L'information sur les aires protégées est comptabilisée au Registre des aires protégées au Québec à partir de la date d'entrée en vigueur de la décision légale. Les aires protégées annoncées le 29 mars 2009 permettent l'atteinte d'un pourcentage cumulatif de 8,12 % de la superficie du Québec classée comme aire protégée; elles seront officiellement inscrites au Registre le 15 avril 2009.

Le gouvernement du Québec a permis, au cours de l'exercice 2008-2009, la création de quelque 53 000 km² de nouvelles aires protégées, ce qui lui a permis de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé de porter à 8% la superficie des aires protégées au Québec. Il a ainsi permis, au cours de cette période, la création de 38 nouvelles réserves projetées (aquatiques, écologiques ou de biodiversité) et de 5 nouvelles réserves permanentes (aquatiques ou de biodiversité) en plus de procéder à la désignation de 3 réserves de parc national et de 4 réserves de territoire pour fin d'aire protégée¹². Certaines aires protégées existantes ont également fait l'objet d'un agrandissement (réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et réserves de biodiversité projetées Albanel-Témiscamie-Otish, du lac Pasteur et des Îles-du-Kiamika). Toutes ces aires ont contribué à atteindre plus de 135 000 km² d'aires protégées, soit 8,12% de la superficie du Québec. Cela représente une augmentation très significative du pourcentage d'aires protégées, lequel est passé de 4,91% à 8,12% en 2008-2009, soit l'équivalent de la superficie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 29 mars 2009, le gouvernement du Québec annonçait la création de 12 nouvelles réserves de biodiversité projetées, de 2 réserves écologiques projetées et de 5 nouvelles aires protégées permanentes (aquatiques et de biodiversité)¹³ ainsi que le nouvel objectif du gouvernement en matière d'aires protégées, soit l'atteinte de 12% de la superficie du Québec en 2015.

Enfin, à l'occasion du XII^e Sommet de la francophonie, qui se déroulait à Québec du 17 au 19 octobre 2008, le gouvernement du Québec et la Fondation Prince Albert II de Monaco signaient une entente de collaboration, notamment, à la réalisation d'un projet d'Atlas de la biodiversité du Québec nordique. D'une durée de trois ans (2009-2012), ce projet permettra de développer un prototype d'atlas qui servira à l'identification de territoires à haute valeur de conservation en vue de créer de nouvelles aires protégées. Ce projet d'atlas représente le premier jalon d'un futur réseau permanent d'information et de suivi sur la biodiversité du Québec nordique.

Conservation d'aires protégées en milieu privé

En 2008-2009, quatre nouvelles réserves naturelles en milieu privé ont été reconnues : la réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (secteur Mouvement-Vert-Mauricie), située dans la région de la Mauricie, la réserve naturelle du Boisé-de-la-Pointe-Saint-Gilles, située sur la Côte-Nord, et les réserves naturelles de l'Abbaye-Cistercienne-de-Rougemont et du Petit-Canal-à-Salaberry-de-Valleyfield, toutes deux situées en Montérégie. Ces quatre nouvelles réserves naturelles totalisent une superficie de 175 ha et assurent la protection de différents types de milieux : habitats d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, milieux humides, écosystèmes riverains et forestiers.

L'année financière 2008-2009 a aussi été marquée par la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide financière pour favoriser la création d'aires protégées en milieu privé. Le programme *Partenaires pour la nature* est doté d'un budget de 25 millions de dollars qui sera réparti jusqu'en 2012-2013. Il est présenté sous l'objectif stratégique A7.

Superficie du territoire constituée en aires protégées reconnues

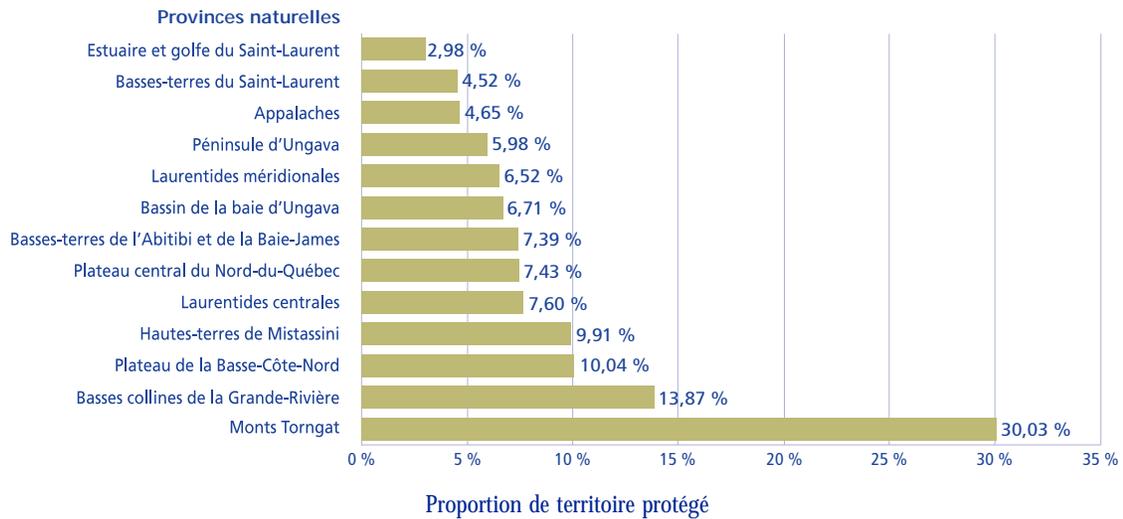
Au 31 mars 2009, la superficie des aires protégées représentait 8,12% du territoire du Québec. À la même date, d'après le Registre des aires protégées au Québec, notre province comptait plus de 135 000 km² de superficie en aires protégées. Cela représente une augmentation significative en regard du dernier exercice, le pourcentage d'aires protégées étant passé de 4,91% à 8,12% de la superficie du Québec.

12. Les désignations de réserve de parc national et de réserve de territoire pour fin d'aire protégée permettent de soustraire, par des mesures administratives adoptées par le gouvernement, toutes les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sur les territoires concernés (activités forestières, minières et énergétiques) en attente d'un statut juridique permanent de conservation.

13. *Ibid.*, 11.

Graphique 1

Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec (Cadre écologique de référence, 2004) classée comme aire protégée¹⁴



Objectif stratégique 13 *Proposer au gouvernement une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides*

Les milieux humides, qui constituent l'habitat de nombreuses espèces sensibles aux perturbations, sont souvent situés en zone agricole près des centres urbains, là où les pressions de l'activité humaine sont les plus fortes. Compte tenu du rôle important que jouent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières tant dans l'équilibre écologique et hydrologique que dans la conservation de la diversité biologique, le Ministère est fortement sollicité pour en assurer la sauvegarde.

En 2006-2007, le Ministère a adopté une nouvelle approche afin d'encadrer l'analyse visant la délivrance de certificats d'autorisation de projets dans les milieux humides. Cette approche vise notamment à freiner la perte des milieux humides, en priorité dans les basses terres du Saint-Laurent, et à assurer leur gestion durable. Elle assure une équité et une uniformité dans l'analyse des demandes d'autorisation concernant des interventions en milieux humides. Elle tient compte notamment de la superficie et du type des milieux humides, des liens d'un milieu humide avec les cours d'eau et de la présence d'espèces menacées ou vulnérables.

Le réseau des aires protégées contribue à la protection de nombreux milieux humides. En 2002, selon les données compilées lors du Congrès mondial sur les terres humides protégées, on estimait la superficie des milieux humides dans le réseau québécois d'aires protégées à environ 3 210 km² répartis entre 474 sites. Depuis 2002, le rythme de protection de ces milieux s'est accentué en suivant le rythme de création de nouveaux territoires protégés qui obtiennent un statut de conservation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. L'indicateur de résultats présenté est directement lié aux nouvelles aires protégées créées et inscrites dans le Registre des aires protégées au Québec.

14. *Ibid.*, 13.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 13	Proposer au gouvernement une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides
	Indicateur Dépôt d'une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides
	Résultats 2005-2006 Élaboration d'un projet préliminaire de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides
	Résultats 2006-2007 Révision du projet de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides
	Résultats 2007-2008 Élaboration des outils d'aide à la décision et de connaissance afin de mieux gérer les milieux humides, dont un projet de lignes directrices pour l'analyse de projets en milieux humides selon la séquence <i>éviter-minimiser-compenser</i> ainsi qu'un projet de guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides
	Résultats 2008-2009 Rédaction et diffusion du <i>Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides</i>
	Indicateur Nombre de sites protégés comprenant des milieux humides et superficie de milieux humides faisant l'objet de mesures de protection (par année et cumulatif)
	Résultats 2005-2006 15 sites, 410 km ² (total de 516 sites, 7 449 km ²)
	Résultats 2006-2007 8 sites, 741 km ² (total de 524 sites, 8 190 km ²)
	Résultats 2007-2008 1 site, 0,027 km ² (total de 525 sites, 8 190 km ²)
	Résultats 2008-2009 ¹⁵ 45 sites, 1 580 km ² (total de 570 sites, 9 770 km ²)

En 2008-2009, le Ministère a poursuivi ses actions en matière d'acquisition de connaissances et de développement d'outils d'aide à la décision :

- Le 17 juillet 2008, au moment de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Ministère rendait public le *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*. Ce guide méthodologique qui présente les principales étapes d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides vise à permettre aux différents organismes responsables de la gestion d'un territoire (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes de bassin versant, etc.) de prendre en compte ces écosystèmes sensibles lors des différentes étapes de planification à l'échelle territoriale.

15. En ce qui a trait aux sites ajoutés en 2008-2009, le calcul de la superficie des milieux humides protégés a été réalisé à partir des résultats d'une image satellite Landsat-TM.

- La mise en place de partenariats avec le monde municipal et Canards Illimités Canada a permis de réaliser des projets pilotes de cartographie détaillée des milieux humides sur le territoire des municipalités régionales de comté (MRC) de L'Assomption et de Lotbinière.

Depuis 2003-2004, 96 nouveaux sites comprenant des milieux humides protégés ont obtenu un statut officiel d'aire protégée, portant le nombre actuel total de ces sites à 570. En 2008-2009, l'ajout de 45 sites dans le cadre du Plan d'action stratégique sur les aires protégées a permis de protéger 1 580,6 km² de milieux humides supplémentaires.

Objectif stratégique 14 *S'assurer de l'intégration des normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement régionaux*

Les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des plans d'eau. La volonté du gouvernement du Québec de leur accorder une protection adéquate s'est concrétisée par l'adoption de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en 1987. Cette politique définit les types d'intervention qui peuvent être réalisés dans ces milieux. Depuis 1996, elle permet aussi aux MRC et aux communautés métropolitaines d'adopter des mesures de protection particulières et mieux adaptées aux rives et aux segments de littoral situés sur leur territoire. Le 18 mai 2005, la Politique a été modifiée de nouveau afin d'améliorer la gestion des plaines inondables et, notamment, de protéger davantage les zones de grand courant. Cette nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2005.

Par ailleurs, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'exiger des MRC qu'elles intègrent le contenu de la Politique à leur schéma d'aménagement et de développement. En 2005-2006, toutes les MRC du Québec ont été appelées à modifier leur schéma d'aménagement et de développement en conséquence.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 14	S'assurer de l'intégration des normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement régionaux
	Indicateur Pourcentage des municipalités régionales de comté ayant intégré les normes de protection dans leur schéma d'aménagement (cumulatif) ¹⁶
	Résultats 2005-2006 11 % des MRC
	Résultats 2006-2007 72 % des MRC
	Résultats 2007-2008 84 % des MRC
	Résultats 2008-2009 89 % des MRC (cible atteinte en 2008-2009)

16. Aux fins d'établissement de cet indicateur sont assimilées aux 86 MRC les 14 agglomérations et villes agissant à titre de MRC à l'égard d'un schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

Au 31 mars 2009, 89 des 100 MRC concernées avaient intégré les normes de la version 2005 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à leur schéma d'aménagement et de développement. Quant aux autres MRC, le Ministère suit de près l'évolution de leurs démarches en vue de se conformer à la Politique. Ce suivi a d'ailleurs été intégré au Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017.

Objectif stratégique A7 *Renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé par l'établissement d'un partenariat financier public (MDDEP) et privé (organismes de conservation et propriétaires des milieux naturels)*

La mise sur pied du programme *Partenaires pour la nature* a été officiellement annoncée par la ministre le 22 janvier 2009. Doté d'un budget de 25 millions de dollars, ce programme sera en vigueur de 2008 à 2013. Son objectif principal est de développer le réseau d'aires protégées en milieu privé en triplant la superficie actuellement protégée de ce milieu (141 km²) d'ici 2014.

Ce programme est basé sur un partenariat avec les organismes de conservation ainsi que les particuliers et les entreprises ayant un intérêt pour la conservation. *Partenaires pour la nature* se démarque par des mesures particulières favorisant de façon plus spécifique la protection d'occurrences d'espèces à statut précaire et de milieux humides possédant une haute valeur de conservation. L'octroi d'une aide gouvernementale permettant la création de fonds de gestion pour les propriétés acquises constitue également un élément novateur de ce programme.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A7	Renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé par l'établissement d'un partenariat financier public (MDDEP) et privé (organismes de conservation et propriétaires des milieux naturels)
	Indicateur Taux de superficie du réseau d'aires protégées en milieu privé
	Cible 2008-2009 Tripler la superficie d'aires protégées en milieu privé en cinq ans
	Résultats 2008-2009 Mise en place du programme <i>Partenaires pour la nature</i> Appui financier de plus de 1,7 M\$ octroyé pour la réalisation de 4 projets d'acquisition de sites possédant une valeur écologique indéniable (superficie de près de 3,9 km ²) Appui financier de 585 866 \$ pour 19 projets de conservation volontaire

En 2008-2009, le Ministère a octroyé plus de 1,7 million de dollars à 2 organismes de conservation en vue de réaliser 4 projets d'acquisition de terres privées aux fins d'aire protégée dans le sud du Québec, représentant une superficie de près de 3,9 km². Ces 4 projets ciblaient des milieux naturels abritant une richesse biologique indéniable et comprenaient 2 sites ayant déjà été identifiés comme prioritaires par le Ministère : le site des tourbières du Large Teafield et du Small Teafield ainsi que celui de la tourbière chevauchant les limites des municipalités de Saint-Chrysostome et du Très-Saint-Sacrement. De plus, 19 projets de conservation volontaire se sont vu octroyer une aide financière de 585 866 \$. Ces projets de conservation volontaire visent l'acquisition de connaissances et la réalisation de projets de sensibilisation portant sur des milieux naturels d'intérêt.

Enjeu | LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

L'air interagit avec tous les milieux ambiants, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. La qualité de l'atmosphère est à la base de la qualité de la vie et de l'équilibre écologique. Outre son impact sur la santé, la pollution atmosphérique contribue à perturber la croissance des cultures et des forêts, à altérer les matériaux, à porter atteinte à la qualité de l'eau et du sol et à influencer le climat.

Le Québec doit faire face à des problématiques atmosphériques importantes telles que les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, l'ozone troposphérique et les particules fines contribuant à la formation du smog, les précipitations acides et, enfin, les polluants atmosphériques toxiques transportés sur de grandes distances, notamment des États du Midwest américain et de l'Ontario.

Orientation 5 *Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques*

Certaines substances polluantes qui portent atteinte à la qualité de l'atmosphère et qui provoquent des phénomènes tels que les précipitations acides, le smog urbain ou encore les changements climatiques sont générées par des activités humaines. Parmi ces dernières se trouvent le transport des biens et des personnes, la production des établissements industriels, le chauffage des immeubles commerciaux et résidentiels, l'agriculture et les lieux d'enfouissement des matières résiduelles.

Il est nécessaire d'anticiper les effets des changements climatiques afin de pouvoir s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. Ainsi, en collaboration avec des partenaires, le Ministère offre un soutien et participe aux travaux du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, mieux connu sous le nom d'Ouranos, dont la renommée dépasse les frontières du Québec et du Canada.

Objectif stratégique 15 *Proposer au gouvernement en 2005-2006 une stratégie québécoise sur les changements climatiques*

Le Québec présente l'un des meilleurs bilans en matière d'émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'échelle canadienne et nord-américaine. Ainsi, les émissions de GES au Québec s'établissaient à 11,1 tonnes par habitant en 2006¹⁷, soit la moitié de la moyenne canadienne. Malgré cette excellente performance, le Québec participe activement aux efforts nationaux et internationaux de réduction des émissions de GES afin de contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux du Protocole de Kyoto.

Chaque année, depuis 1990, le Ministère fait l'inventaire des émissions de GES engendrées par les activités humaines au Québec. Il utilise, à cette fin, un mode de compilation des données conforme à celui adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

17. Donnée tirée de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*, publié en novembre 2008.

Le Plan d'action 2006-2012, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, a été dévoilé le 15 juin 2006 par le premier ministre. Ce plan d'action gouvernemental vise à réduire les émissions québécoises de GES, notamment dans les secteurs du transport, du monde municipal, de l'industrie, de l'énergie, de l'agriculture, de la valorisation de la biomasse ainsi que des matières résiduelles. Il vise également à favoriser la recherche et le développement en ce qui a trait aux changements climatiques, à sensibiliser la population à la problématique du réchauffement planétaire et à favoriser l'adaptation de la société québécoise aux impacts des changements climatiques.

Le 6 décembre 2007, le gouvernement du Québec bonifiait le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques par l'ajout de deux mesures au volet «adaptation» et le renforcement de dix mesures. Le Québec vise une réduction globale de 6% de ses émissions de GES sous le niveau de 1990.

L'atteinte des objectifs de ce plan d'action repose sur la mise en œuvre de 26 mesures dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports, le monde municipal, l'industrie, les matières résiduelles, l'agriculture, la santé, la sécurité publique, l'environnement, les ressources naturelles et le territoire. Une redevance annuelle de 200 millions de dollars sur les carburants et les combustibles fossiles, versée au Fonds vert, assure la majorité du financement du Plan d'action. Compte tenu de l'apport financier du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, le financement total alloué à la mise en œuvre du Plan d'action sur 6 ans atteint 1,55 milliard de dollars.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 15	Proposer au gouvernement, en 2005-2006, une stratégie québécoise sur les changements climatiques
	Indicateur Quantité de gaz à effet de serre (GES) émis au Québec (par année) ¹⁸
	Résultats 2005-2006 89,65 Mt éq. CO ₂ (données révisées de 2003)
	Résultats 2006-2007 89,02 Mt éq. CO ₂ (données révisées de 2004)
	Résultats 2007-2008 86,14 Mt éq. CO ₂ (données révisées de 2005)
	Résultats 2008-2009 84,73 Mt éq. CO ₂ (données de 2006)
	Indicateur Nombre de mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques (cumulatif)
	Résultats 2005-2006 Plan d'action en cours d'élaboration
	Résultats 2006-2007 Adoption d'un plan d'action gouvernemental de lutte contre les changements climatiques (24 mesures) (cible atteinte en 2006-2007)

Suite ►

18. Les valeurs des émissions indiquées sont révisées régulièrement afin d'y introduire des données qui n'étaient pas disponibles au moment de la compilation, de tenir compte des modifications aux statistiques antérieures ou de l'amélioration des méthodes d'évaluation des émissions ou des sources qui n'avaient pas été répertoriées. Les données sont tirées de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*, publié en novembre 2008.

Objectif stratégique 15 <i>(suite)</i>	Résultats 2007-2008 Bonification du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques par l'ajout de 2 mesures (26 au total) et le renforcement de 10 mesures; mise en œuvre du Plan
	Résultats 2008-2009 Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, soit 26 mesures en vigueur, en cours de réalisation ou en développement, dont 12 relevant du Ministère (cible atteinte en 2008-2009) Adhésion du Québec à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership Signature d'une entente de coopération Québec-Ontario sur le développement du marché du carbone Rédaction d'un projet de loi visant à accorder les pouvoirs habilitant le Ministère à mettre en place des mécanismes de plafonnement des émissions de GES et d'échange de crédits (marché du carbone)

Le 12 juin 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a rendu public le deuxième bilan annuel de mise en œuvre du Plan d'action. Ce bilan est accessible sur le site Internet du Ministère : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>. Au 31 mars 2009, les 26 mesures de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques étaient en vigueur, en cours de réalisation ou en développement, dont 12 relevant de la responsabilité du Ministère. Par exemple, depuis l'adoption du Plan d'action, 17 programmes ciblés ont été lancés et 5 règlements ont été publiés ou mis en œuvre. D'autres renseignements sont présentés dans le chapitre intitulé «Les changements climatiques», qui se trouve dans la quatrième partie du présent rapport.

En 2008, le Québec a adhéré en tant que membre à la Western Climate Initiative (WCI), une organisation nord-américaine qui élabore un système de plafonnement et d'échange de crédits d'émission de GES. Le Québec et l'Ontario ont également signé un protocole de coopération visant à développer le marché canadien du carbone. Toujours au cours de cette dernière année, le Québec est devenu membre de l'International Carbon Action Partnership (ICAP), un organisme formé de gouvernements de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie désireux de favoriser l'essor mondial du marché du carbone comme instrument de lutte contre les changements climatiques. Enfin, en décembre 2008, à Poznań en Pologne, le Québec a participé à la 14^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Québec a poursuivi sa participation au Climate Group, une organisation vouée à la promotion des actions d'États fédérés et de grandes multinationales en matière de changements climatiques, ainsi qu'au Climate Registry, un registre nord-américain qui regroupait en 2008 plus de 58 États américains, mexicains et canadiens et qui vise ultimement à être une composante d'un marché nord-américain d'échange de crédits d'émission de GES.

Finalement, le 17 octobre 2008, le gouvernement du Québec et la Fondation Prince Albert II de Monaco signaient, à Québec, une entente de collaboration, notamment, au soutien des projets du secrétariat de la Campagne internationale sur le climat, dont le siège est à Montréal. Ce secrétariat a pour objectifs de soutenir les campagnes de sensibilisation et de mobilisation à l'égard de la question des changements climatiques dans plusieurs pays ainsi que de faciliter la collecte de fonds.

Objectif stratégique 16 Actualiser les normes sur l'assainissement de l'atmosphère et les harmoniser avec celles des provinces et États voisins

Le Ministère poursuit son action afin d'assurer à la population québécoise un air de qualité, tout en contribuant à la résolution des problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière et planétaire. Ses interventions sont en accord avec les engagements intergouvernementaux du Québec à l'égard de cette problématique, dont l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, le Plan d'action sur le mercure, le Plan d'action visant les pluies acides (issu de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada) et la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000.

Par ailleurs, un projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 15 novembre 2005 aux fins de consultation publique, vise une meilleure couverture des activités industrielles et commerciales, une mise à jour des normes relatives aux émissions atmosphériques et des normes de qualité de l'atmosphère ainsi qu'une responsabilisation des entreprises. Après l'analyse de plus de 80 mémoires, le Ministère a mené des consultations ciblées auprès d'associations ou d'entreprises industrielles en vue de produire une version ajustée du projet de règlement aux fins d'adoption.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 16	Actualiser les normes sur l'assainissement de l'atmosphère et les harmoniser avec celles des provinces et États voisins
	Indicateur Nombre de nouvelles mesures réglementaires adoptées et nombre de secteurs ou d'activités industrielles ou commerciales concernés (par année)
	Résultats 2005-2006 Mesure réglementaire adoptée visant un secteur d'activité (Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds)
	Résultats 2006-2007 Analyse des 84 mémoires reçus à la suite de la publication préalable du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
	Résultats 2007-2008 Entrée en vigueur, le 1 ^{er} novembre 2007, du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère Rédaction d'une nouvelle version technique du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
	Résultats 2008-2009 Réception par le Ministère des déclarations de 689 entreprises concernant leurs émissions pour l'année 2007, en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère Publication du projet de règlement sur les appareils de chauffage au bois dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 23 avril 2008 pour une consultation publique de 60 jours Rédaction d'une version technique révisée du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

Les employés de Contrôle routier Québec ont continué d'appliquer le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds sur les routes du Québec en effectuant 742 inspections de gaz d'échappement entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009. Au total, 337 rapports d'infraction ont été remis. Pour la même période, le Ministère a transmis 217 avis de réparation aux propriétaires des véhicules qui n'avaient pas été jugés conformes lors du test routier. Afin de compléter la couverture de l'ensemble du Québec, 6 établissements accrédités pour la réinspection des véhicules non conformes se sont ajoutés au réseau, portant le total à 33 établissements au 31 mars 2009. L'ensemble des établissements ont délivré 239 attestations de conformité, confirmant la réparation ou la remise aux normes de ces véhicules. Enfin, 10 véhicules polluants ont été mis au rancart¹⁹. Par ailleurs, en août 2008, le Ministère a rendu publique une étude de caractérisation visuelle du parc de véhicules lourds qui révèle qu'en 2007, le taux de non-conformité des véhicules avait diminué de 52 % par rapport à ce qu'il était avant l'adoption du règlement.

Avec l'entrée en vigueur en novembre 2007 du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (R.Q., c.Q-2, r.3.3), lequel exige que les entreprises déclarent leurs émissions atmosphériques annuelles au 1^{er} juin de chaque année, 689 entreprises ont transmis ces renseignements au Ministère pour l'année 2007.

Poursuivant la mise à jour de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQEA), utilisé depuis 1990, le Ministère a publié sur son site Internet le rapport intitulé *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*.

Avec un objectif de réduire les émissions de particules fines et de lutter contre l'augmentation du smog hivernal, un projet de règlement sur les appareils de chauffage au bois a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 avril 2008 pour une consultation publique de 60 jours. Le Ministère a analysé 44 mémoires et modifié le projet de règlement en vue d'une recommandation au Conseil des ministres sur son adoption.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses travaux d'ajustement de la version technique du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère à la suite de consultations ciblées auprès d'associations ou d'entreprises industrielles. Une version juridique est en cours d'élaboration en vue de son adoption.

Objectif stratégique 17 *Participer aux efforts régionaux nord-américains visant la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière*

Les efforts régionaux nord-américains visant la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière sont notamment encadrés par l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, conclu en 1991, plus précisément par les annexes portant sur les pluies acides (1991) et l'ozone troposphérique (2000). Le Québec siège au comité canado-américain chargé de la mise en œuvre de cet accord.

Le Québec collabore aussi à d'autres actions mises en œuvre dans le contexte de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, notamment au regard du Plan d'action sur les pluies acides (1998) et du Plan d'action sur le mercure (1998). Sur la scène canadienne, ces efforts sont soutenus par des travaux sur les pluies acides et sur les polluants atmosphériques précurseurs du smog. Dans le cas des pluies acides, le Québec est partie prenante de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, adoptée en 1998. En ce qui a trait à l'ozone, bien qu'il ne soit pas cosignataire des Standards pancanadiens relatifs aux particules et à l'ozone, adoptés en 2000, le Québec s'est engagé à agir en accord avec ceux-ci.

19. Le nombre total d'attestations de conformité et de mises au rancart est plus grand que le nombre d'avis de réparation, car plusieurs propriétaires de véhicules se conforment au Règlement avant d'avoir reçu l'avis.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 17	Participer aux efforts régionaux nord-américains visant la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière
	Indicateur Nombre de nouveaux rapports de travaux auxquels le Québec a contribué (par année)
	Résultats 2005-2006 3 rapports (résultats cumulatifs: 3 rapports)
	Résultats 2006-2007 2 rapports (résultats cumulatifs: 5 rapports)
	Résultats 2007-2008 1 rapport (résultats cumulatifs: 6 rapports)
	Résultats 2008-2009 1 rapport (résultats cumulatifs: 7 rapports)

En 2008-2009, en vertu des ententes établies, le Ministère a contribué à la réalisation du rapport intitulé *Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air – Rapport d'étape 2008*. Préparé par le Comité bilatéral sur la qualité de l'air, ce rapport traite des principales mesures prises par les deux pays, au cours des deux dernières années, pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière dans le contexte de l'Accord. Plus spécifiquement, il souligne les progrès réalisés afin de respecter les engagements pris dans les annexes portant sur les pluies acides et l'ozone.

Objectif stratégique A8 *Proposer au gouvernement un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés afin de favoriser l'intégration, dans les projets de développement de ces terrains, des éléments ayant un impact réel et mesurable, notamment sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre*

Dans le contexte des initiatives prévues au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le programme ClimatSol a été annoncé le 10 mai 2007 et prendra fin le 31 mars 2010. Ce programme a pour objectif de créer des conditions qui favorisent l'intégration, dans les projets de développement et de mise en valeur des terrains contaminés, d'éléments ayant un impact réel et mesurable sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre. Une enveloppe budgétaire de 50 millions de dollars a été attribuée au programme ClimatSol.

RÉSULTATS

Objectif stratégique A8	Proposer au gouvernement un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés afin de favoriser l'intégration, dans les projets de développement de ces terrains, des éléments ayant un impact réel et mesurable, notamment sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre
	Résultats Adoption du programme ClimatSol (cible atteinte en 2007)

Suite ►

Objectif stratégique A8 (suite)	Indicateur
	État d'avancement du programme
	Résultats 2008-2009 Soutien financier de 9,6 M\$ accordé pour 55 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés sur les territoires de la ville de Montréal, de la ville de Québec et de cinq municipalités

En 2008-2009, une somme de 9,6 millions de dollars a été accordée pour 55 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés. Dans la ville de Montréal, 38 projets ont été acceptés pour un soutien financier de 7,4 millions de dollars. Un montant de 0,2 million de dollars pour 12 projets dans la ville de Québec a été attribué de même que 2 millions de dollars à 5 municipalités. Depuis la mise en place du programme ClimatSol, une somme de 9,9 millions de dollars a été allouée sur un budget total de 50 millions pour la réalisation de 57 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés.

Par ailleurs, le 24 mars 2009, la ministre a annoncé le Programme d'accélération de la modernisation des barrages publics. Le Ministère investira ainsi 204 millions de dollars sur 6 ans pour rénover 150 barrages publics au Québec. Une somme de 11 millions de dollars a été investie en 2008-2009 pour la modernisation des barrages publics. Avec l'accélération du Programme d'investissements pour la modernisation des barrages publics, les montants investis passeront à 22 et 40 millions de dollars au cours des 2 prochaines années, ce qui permettra de moderniser une soixantaine de barrages dont certains sont d'importance majeure, comme Sartigan à Saint-Georges, Kénogami au Saguenay et Des Quinze en Abitibi.

Enjeu | LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Les services aux citoyens sont au cœur de la démarche de modernisation de l'État. L'enjeu consiste à simplifier les procédures, à réduire les délais et à élargir l'accessibilité des services aux citoyennes et aux citoyens de même qu'aux entreprises. Le Ministère s'est doté d'un plan d'amélioration de la qualité des services offerts au public et s'est fixé des objectifs précis à cet égard dans son plan stratégique 2005-2008 et dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les résultats relatifs à ces engagements sont présentés ci-dessous.

Orientation 6 *Améliorer la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens*

Afin de tenir compte de l'évolution des services qu'il offre et des attentes exprimées par les citoyennes et les citoyens, le Ministère a rendu publique, le 1^{er} octobre 2006, une mise à jour de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Ses quatorze engagements témoignent de la volonté de son personnel d'améliorer de façon continue les services rendus à la collectivité. À cet égard, il faut souligner la réduction des délais, lesquels sont passés de 90 à 75 jours, concernant la délivrance des autorisations ministérielles et des permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. La déclaration présente aussi de nouveaux engagements, tels que l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

et le traitement des plaintes sur la qualité des services offerts par le personnel du Ministère. Enfin, le Ministère poursuit ses efforts concernant la mise en œuvre progressive de la prestation électronique de services. Les résultats relatifs à ces engagements sont présentés ci-dessous.

À la suite de sa participation à la première enquête multiservice gouvernementale, le Ministère s'est doté d'un plan d'amélioration de la qualité du service de traitement des demandes d'autorisation qui lui sont transmises afin d'accroître le taux de satisfaction global à cet égard.

Objectif stratégique 18 *S'assurer de l'adaptation du personnel aux nouveaux défis en matière de prestation de services et de modernisation de l'État*

Le Ministère doit s'assurer que son personnel soit en mesure de relever les nouveaux défis en matière de prestation de services et de modernisation de l'État, en favorisant la diversification des compétences, l'accroissement de la polyvalence, la mobilité du personnel ainsi que la maîtrise des nouvelles technologies et façons de faire. À cette fin, il a adopté un plan de main-d'œuvre 2006-2009 qui permet d'orienter les décisions concernant le renouvellement du personnel afin d'optimiser la qualité des services offerts.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 18	S'assurer de l'adaptation du personnel aux nouveaux défis en matière de prestation de services et de modernisation de l'État
	Indicateur Adoption d'un plan de main-d'œuvre
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 Plan de main-d'œuvre adopté
	Résultats 2007-2008 Mise en œuvre du plan 2006-2009 Offre d'une trentaine d'activités de formation à l'intention du personnel en contact direct avec la clientèle
	Résultats 2008-2009 Élaboration et mise en œuvre d'une démarche complète de planification de la main-d'œuvre au Ministère <ul style="list-style-type: none"> ■ Production d'un plan de travail portant sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre ainsi que d'une grille d'analyse de la vulnérabilité des postes ■ Production d'un rapport présentant les critères de vulnérabilité et les postes critiques ■ Production d'un projet de plan d'action 2008-2011 recensant des actions et des moyens permettant d'assurer le transfert des connaissances au Ministère Offre d'une trentaine d'activités de formation au personnel du Ministère en contact direct avec la clientèle

En 2008-2009, une démarche complète de planification de la main-d'œuvre a été élaborée et mise en œuvre afin d'orienter les décisions concernant le renouvellement du personnel, dans l'optique de garantir le maintien des services offerts à la clientèle du Ministère. En effet, l'exercice de la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre a permis de réaliser un portrait quantitatif et qualitatif des ressources

du Ministère et de dégager les besoins à combler pour lui permettre de poursuivre sa mission et d'assurer la pérennité de ses ressources. Cette démarche a permis également d'identifier les risques liés à certaines catégories d'emploi et de proposer des stratégies pour favoriser le transfert des connaissances et de l'expertise.

À l'automne 2008, une session d'information et d'échange a eu lieu à l'intention du personnel responsable de l'accueil et des renseignements au siège social de Québec et dans les directions régionales du Ministère. Cette rencontre a permis au personnel d'acquérir de nouvelles habiletés portant sur divers aspects des services à la clientèle. En parallèle, des sessions de formation hebdomadaires sont offertes au personnel du centre d'information du Ministère relativement à la mise à jour des programmes ministériels. Les préposés aux renseignements qui travaillent en région y participent chaque mois par l'entremise d'une conférence téléphonique. Au total, une trentaine d'activités de formation ont été tenues à l'intention du personnel du siège social et des directions régionales.

Objectif stratégique 19 *Implanter une prestation électronique de services aux citoyens et aux entreprises*

Le Ministère offre de plus en plus de services sur son site Internet. Il élabore aussi des produits et des services selon les modes interactif et transactionnel.

RÉSULTATS

Objectif stratégique 19	Implanter une prestation électronique de services aux citoyens et aux entreprises
	Indicateur Nombre de nouveaux produits et services offerts en mode électronique (par année) ²⁰
	Résultats 2005-2006 4 produits interactifs (résultats cumulatifs: 4 produits)
	Résultats 2006-2007 6 produits interactifs et transactionnels (résultats cumulatifs: 10 produits)
	Résultats 2007-2008 14 produits interactifs et transactionnels (résultats cumulatifs: 24 produits)
	Résultats 2008-2009 7 produits interactifs et transactionnels (résultats cumulatifs: 31 produits)

Au cours de 2008-2009, le Ministère a poursuivi l'élaboration de produits et services en ligne et d'outils favorisant la diffusion de données ou permettant la consultation interactive des renseignements dont il dispose. Par exemple, un registre des interventions d'Urgence-Environnement peut être consulté sur Internet. Ce registre fait état, depuis le 1^{er} avril 2008, de tous les événements à caractère environnemental impliquant une intervention terrain d'Urgence-Environnement, à l'exception des déversements de carburant contenu dans le réservoir d'un véhicule impliqué dans un accident routier.

20. Sont compilés, dans cette section, les produits interactifs permettant la consultation rapide et interactive de renseignements (bases de données pouvant être interrogées en ligne) ainsi que les produits transactionnels.

De plus, un outil de recherche permet de trouver et de repérer, pour une région donnée, les titulaires d'un permis de matières dangereuses résiduelles pour l'une ou l'autre des activités visées par l'article 70.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Objectif stratégique 20 *Accroître l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement*

Le Ministère veut accroître l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement afin que les citoyennes et les citoyens soient mieux informés et que les entreprises ainsi que les organismes publics puissent assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. À cette fin, il favorise la diffusion de l'information par voie électronique.

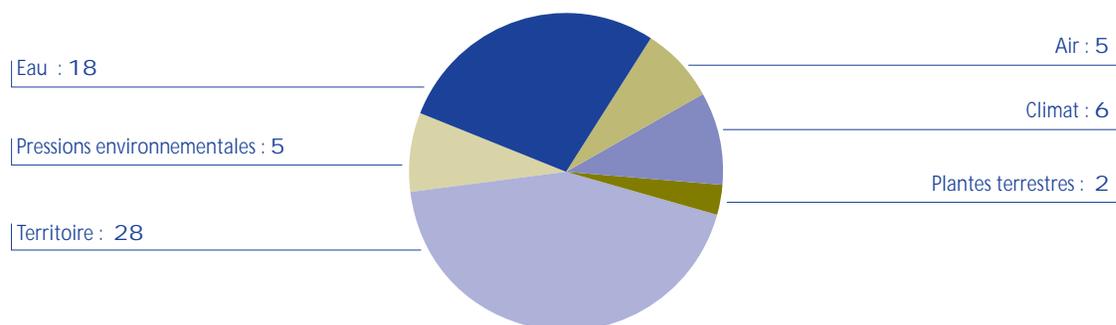
RÉSULTATS

Objectif stratégique 20	Accroître l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement
	Indicateur Nombre de nouveaux documents diffusés sur le site Internet du Ministère (par année)
	Résultats 2005-2006 25 documents (résultats cumulatifs: 25 documents)
	Résultats 2006-2007 23 documents (résultats cumulatifs: 48 documents)
	Résultats 2007-2008 55 documents (résultats cumulatifs: 103 documents)
	Résultats 2008-2009 64 documents (résultats cumulatifs: 167 documents)

En 2008-2009, le Ministère a diffusé sur son site Internet 64 nouveaux documents portant sur l'état de l'environnement²¹. Ces documents traitent de l'état de l'une ou l'autre des composantes de l'environnement (eau, air, sol, faune et flore), des pressions qui s'exercent sur elles ou des actions entreprises par le milieu, y compris le gouvernement, pour les protéger. Plus de 43% des documents mis en ligne se rapportent aux territoires terrestre et marin (notamment les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques projetées). Les publications portant sur l'eau représentent 28% des documents publiés. Le graphique 2 illustre la répartition des documents diffusés, par domaine d'expertise.

Graphique 2

Nombre de publications sur l'état de l'environnement diffusées sur le site Internet du Ministère, par domaine d'expertise



21. L'annexe 5 présente la liste des documents portant sur l'état de l'environnement et diffusés en 2008-2009.

En plus de ces publications sur l'état de l'environnement, le site Internet du Ministère présentait, en 2008-2009, plus de 175 nouvelles publications, dont plusieurs documents de vulgarisation sur les algues bleu-vert et l'algue didymo, des documents éducatifs, des guides, des rapports sur l'application de lois et de règlements de même que des publications sur les programmes et les services offerts par le Ministère. En tout, plus de 8 625 000 pages ont été consultées sur le site Internet et celui-ci a reçu un total de plus de 1 687 000 visites au cours de l'année 2008-2009.

Pour assurer la protection de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont mis en place, depuis 2004, un plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert. Dès qu'un signalement est reçu, le MDDEP procède à des analyses permettant aux directions de santé publique d'établir le degré de risque pour la santé et, le cas échéant, d'émettre un avis de restriction d'usage. Les documents d'information concernant les plans d'eau visés par une restriction d'usage, par exemple un avis de santé publique, une fermeture de plage ou un avis de non-consommation de l'eau potable, sont accessibles, au fur et à mesure de leur publication, sur le Portail national d'information gouvernementale, au www.gouv.qc.ca.

Depuis 2008, les plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algue bleu-vert font l'objet de deux bilans annuels, l'un publié à l'automne et l'autre à l'hiver. Le bilan 2008 est accessible sur le site Web du MDDEP, au <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2008/Bilan2008.pdf>. De plus, un outil de recherche permettant de connaître les plans d'eau touchés depuis 2004 peut être consulté au <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp>.

L'indice de la qualité de l'air (IQA) est un outil d'information et de sensibilisation dont l'objectif est de vulgariser, auprès de la population, les résultats de la mesure des polluants atmosphériques présents dans l'air d'une région. Il est calculé et mis à jour toutes les heures à partir de mesures prises aux diverses stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air réparties sur le territoire. L'originalité de cet indice repose sur la simplicité des catégories utilisées pour illustrer la qualité de l'air : «bonne», «acceptable» ou «mauvaise». Il est diffusé sur le site Internet du Ministère (<http://www.iqa.mddep.gouv.qc.ca/contenu/index.asp>). Pour l'année 2008-2009, deux nouvelles régions se sont ajoutées au réseau de surveillance (Mont-Laurier et La Tuque). Grâce à cet ajout, environ 95 % de la population située dans une localité où la qualité de l'air est susceptible de se détériorer rapidement peut obtenir rapidement des informations sur l'état actuel de la qualité de l'air et en suivre l'évolution durant la journée courante et la journée précédente.

Chaque saison estivale, le Ministère invite les exploitants de plage à participer au programme Environnement-Plage. Grâce à ce partenariat, le Ministère et les participants à ce programme sont en mesure d'informer la population, par la voie de son site Internet, de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes et, ainsi, de lui permettre de profiter pleinement de ces lieux en toute quiétude. En 2008, 298 plages étaient inscrites sur un total de 379 plages admissibles. Ce site Internet indique aussi la liste des plages fermées pour cause d'algues bleu-vert.

ENJEU GLOBAL²²

Des projets d'importance soumis à la procédure d'évaluation environnementale

En 2008-2009, le Ministère a terminé l'analyse environnementale de 36 projets assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et pour lesquels autant de décrets ont été édictés par le gouvernement concernant leur autorisation, leur modification ou leur soustraction. Mentionnons des projets d'envergure tels ceux de la partie ouest de l'autoroute 410 à Sherbrooke, de la ligne de 315 kV Chénier-Outaouais, de l'autoroute 30, de la Centrale des chutes à Thompson, sur la rivière Franquelin, et de la deuxième phase du parc éolien de Rivière-du-Loup, qui ont été autorisés à l'issue d'un examen rigoureux des impacts sur l'environnement et d'une démarche visant à les réduire.

22. Les projets soumis à la procédure d'évaluation environnementale concernent plusieurs enjeux du Plan stratégique 2005-2008.

Enfin, d'autres projets d'importance étaient en cours d'analyse au Ministère en 2008-2009 : le complexe hydroélectrique de la Romaine, la partie sud du tronçon Beauceville–Saint-Georges de l'autoroute 73, les parcs éoliens de Montagne Sèche, Gros-Morne et de la Seigneurie de Beaupré, les lieux d'enfouissement technique de Lachenaie et de Sainte-Sophie, l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent, la mine d'or Canadian Malartic et le Train de l'Est entre Mascouche et Repentigny.

RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le Ministère définit, dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, les normes de service auxquelles il s'engage. Chaque engagement de cette déclaration fait l'objet d'un suivi sur la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
	Indicateur Pourcentage des appelants rejoints en un jour ouvrable ou moins
	Résultats 2004-2005 62 %
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 Non mesurés
	Résultats 2007-2008 68 %
	Résultats 2008-2009 Non mesurés ²³

La performance au regard de cet engagement est mesurée à une fréquence de quelques années.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
	Indicateur Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
	Résultats 2004-2005 95 % des cas
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 Non mesurés
	Résultats 2007-2008 93 % des cas
	Résultats 2008-2009 Non mesurés ²⁴

La performance au regard de cet engagement est mesurée à une fréquence de quelques années.

23. La fréquence de mesure de la performance à l'égard de cet engagement est de trois ans.

24. *Ibid.*, 23.

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
	Indicateur Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à 5
	Résultats 2005-2006 85 %
	Résultats 2006-2007 86 %
	Résultats 2007-2008 91 %
	Résultats 2008-2009 90 %

Afin d'améliorer la qualité de l'information utilisée pour mesurer sa performance par rapport à cet engagement, le Ministère tient compte, depuis le 1^{er} octobre 2006, des demandes d'accès à l'information et des courriels reçus. Ainsi, il a reçu 25 633 demandes écrites en 2008-2009 et 22 970 d'entre elles, soit 90 %, ont fait l'objet d'un accusé de réception ou d'une réponse dans un délai de 5 jours ouvrables ou moins.

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignement dans toutes les régions du Québec
	Indicateur Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignement
	Résultats 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 100 %

Le Ministère offre des services d'accueil et de renseignements dans son centre d'information de Québec et ses 9 directions régionales, lesquelles desservent les 17 régions administratives. Ces services sont aussi offerts par téléphone, par télécopieur, par la poste et par courriel.

Engagement 5	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
	Indicateur Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au centre d'information
	Résultats 2005-2006 91 %
	Résultats 2006-2007 et 2007-2008 76 %
	Résultats 2008-2009 93 %

À la suite d'une étude réalisée en 2007-2008 et portant sur l'organisation et le fonctionnement du centre d'information, le Ministère a mis en œuvre, en 2008-2009, un plan d'action afin d'améliorer sa performance. Le taux de réponse est ainsi passé de 76 % en 2006-2007 à 93 % en 2008-2009.

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir, sur notre site Internet, l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
	Indicateur Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Internet du Ministère dès leur annonce officielle
	Résultats 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 100 %

En 2008-2009, des changements réglementaires, de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes ont fait l'objet d'annonces officielles à 26 reprises. Dans tous les cas, le Ministère diffusait l'information pertinente dans un délai de 24 heures ou moins.

Engagement 7	Vous offrir, également sur notre site Internet, des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement, produits par le Ministère
	Indicateur Nombre de produits publiés sur le site Internet du Ministère
	Résultats 2005-2006 40
	Résultats 2006-2007 32
	Résultats 2007-2008 64
	Résultats 2008-2009 75

Les études, les recherches et les rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement et publiés sur le site Internet du Ministère sont de différentes natures. En 2008-2009, le Ministère a diffusé 75 nouveaux produits, dont 64 documents portant sur l'état de l'environnement. Au cours de la dernière année, les produits suivants ont été mis en ligne, notamment le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le bilan final des plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algue bleu-vert en 2008.

Plaintes à caractère environnemental²⁵

Engagement 8²⁶	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
	Indicateur Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
	Résultats 2006-2007 (d'octobre 2006 à mars 2007) 85 %
	Résultats 2007-2008 93 %
	Résultats 2008-2009 94 %
	Indicateur Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
	Résultats 2006-2007 (d'octobre 2006 à mars 2007) 84 %
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 86 %

En 2008-2009, les directions régionales du Ministère ont reçu 3 910 plaintes à caractère environnemental. Le plaignant a été informé de l'intervention prévue à l'intérieur d'un délai de 10 jours ouvrables dans 94 % des cas et a été informé de l'action prise à l'intérieur d'un délai de 40 jours ouvrables dans 86 % des cas.

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures par jour et 7 jours par semaine, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement
	Indicateur Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
	Résultats 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 100 %

25. Une plainte à caractère environnemental est le signalement d'une activité pour laquelle il y a lieu de croire à un non-respect de la législation environnementale. Les plaintes à caractère environnemental ne comprennent ni les urgences environnementales ni les plaintes sur la qualité des services.

26. Nouvel engagement depuis le 1^{er} octobre 2006.

Tout au long de l'exercice 2008-2009, le service Urgence-Environnement a été accessible jour et nuit grâce à sa ligne sans frais (1 866 694-5454). En cas d'urgence environnementale, toutes les directions régionales ont des équipes d'intervention qui assurent une garde constante. En 2008-2009, ces équipes ont effectué 677 interventions d'urgence sur le terrain. De plus, le Ministère peut faire appel en tout temps à son équipe du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, qui possède des équipements spécialisés pour réaliser des mesures de contaminants sur le terrain.

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer, dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), du nom de la personne responsable de votre dossier
	Indicateur Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 5 jours ouvrables
	Résultats 2005-2006 88 %
	Résultats 2006-2007 90 %
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 93 %

Les projets susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'environnement et assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Ministère. En 2008-2009, les directions régionales du Ministère ont traité 6 200 demandes d'autorisation et de permis en vertu de la LQE et, dans 93 % des cas, les demandeurs ont été informés par écrit dans les 5 jours ouvrables du nom de la personne responsable du traitement de leur demande.

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans un délai de 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale
	Indicateur Pourcentage de demandes d'autorisation réglées en 75 jours ²⁷
	Résultats 2005-2006 79 %
	Résultats 2006-2007 84 %
	Résultats 2007-2008 89 %
	Résultats 2008-2009 90 %

27. Le 1^{er} octobre 2006, le délai a été ramené à 75 jours au lieu de 90. Les données antérieures ont été révisées selon ce nouveau délai.

Parmi les 6 200 demandes d'autorisation et de permis en vertu de la LQE traitées en 2008-2009 par les directions régionales, 90% ont été réglées dans un délai de 75 jours ou moins.

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Transmettre, dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis de projet, la directive sur l'étude d'impact de même que l'information concernant le cheminement du dossier
	Indicateur Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
	Résultats 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 94 %
	Résultats 2008-2009 84 %

En 2008-2009, le Ministère a transmis 25 directives en vue d'encadrer l'élaboration des études d'impact par les instigateurs de projets et le délai maximal de 30 jours a été respecté dans 84 % des cas. Le délai de 30 jours a été dépassé 4 fois. Ces dépassements s'expliquent par le fait que les directives sectorielles ont dû être adaptées aux particularités du projet ou par la nécessité d'effectuer une vérification d'assujettissement de certains aspects du projet.

Accréditation de laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation
	Indicateur Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 93 %
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 100 %
	Indicateur Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
	Résultats 2005-2006 et 2006-2007 100 %
	Résultats 2007-2008 100 % ²⁸
	Résultats 2008-2009 100 %

28. Les résultats sont établis sur la base des évaluations de la performance réalisées en fonction de l'année civile. Les données de 2007-2008 ont été redressées en conséquence.

Au cours des exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009, 100 % des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale ont fait l'objet d'un audit biennal.

En ce qui concerne les évaluations de la performance analytique, le Centre a réalisé 100% des évaluations attendues. Le nombre d'évaluations auxquelles participe un laboratoire accrédité est fonction de la portée de son accréditation²⁹.

Suivi des plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer. ³⁰
	Indicateur Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
	Résultats 2006-2007 (d'octobre 2006 à mars 2007) 91 %
	Résultats 2007-2008 86 %
	Résultats 2008-2009 82 %
	Indicateur Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
	Résultats 2006-2007 (d'octobre 2006 à mars 2007) 50 %
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 100 %

En 2008-2009, 82 % des plaintes ont reçu une réponse à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables prévu dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Au cours de cette période, 100% des plaignants concernés ont été informés par lettre, avant l'expiration du délai de 20 jours ouvrables, lorsque le Bureau des plaintes sur la qualité des services était dans l'impossibilité de respecter ce délai.

29. Pour connaître les domaines d'accréditation de chacun des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et la planification annuelle des évaluations de la performance, vous pouvez consulter le site Internet du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec à l'adresse suivante : www.ceaeq.gouv.qc.ca/, aux sections « Accréditation et systèmes qualité » et « Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse ».

30. Nouvel engagement depuis le 1^{er} octobre 2006.

3



L'UTILISATION DES RESSOURCES

Rapport annuel de gestion 2008-2009

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé au Ministère était de 1 720 équivalents temps complet (ETC) au 31 mars 2009.

Au terme de l'exercice, le nombre de personnes employées par le Ministère était de 1 884, comparativement à 1 834 au 31 mars 2008. Les données détaillées sur le personnel régulier et le personnel occasionnel sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 | Répartition du personnel selon la catégorie et le statut d'emploi

Catégorie d'emploi	Réguliers		Occasionnels		Total	
	31 mars 2009	31 mars 2008	31 mars 2009	31 mars 2008	31 mars 2009	31 mars 2008
Haute direction	7	7	0	0	7	7
Cadres	89	88	0	0	89	88
Professionnels	720	722	102	77	822	799
Techniciens	506	519	168	115	674	634
Personnel de bureau	191	207	62	57	253	264
Ouvriers	6	7	33	35	39	42
Total	1 519	1 550	365	284	1 884	1 834

Renseignements complémentaires sur l'effectif du Ministère :

- Le personnel professionnel représentait, au 31 mars 2009, 43 % de l'ensemble du personnel du Ministère, comparativement à 30 % dans l'ensemble de la fonction publique.
- Le personnel occasionnel constituait, à la même date, 19 % de l'effectif total du Ministère, comparativement à 22 % dans l'ensemble de la fonction publique.

Tableau 2 | Répartition du personnel selon les régions

Régions	Réguliers	Occasionnels	Total
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58	14	72
Saguenay-Lac-Saint-Jean	39	8	47
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	950	200	1 150
Mauricie et Centre-du-Québec	63	15	78
Estrie et Montérégie	137	43	180
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	177	52	229
Outaouais	30	8	38
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	36	20	56
Côte-Nord	29	5	34
Total	1 519	365	1 884

Au cours de l'année civile 2008, le Ministère a consacré près de 2 millions de dollars au développement des ressources humaines. Cet investissement représente 2 % de la masse salariale et dépasse l'objectif de 1 % fixé dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

De plus, le Ministère offre un programme d'aide aux employés afin de maintenir ou d'améliorer leur qualité de vie, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Au cours de l'exercice 2008-2009, 521 personnes ont participé au volet préventif de ce programme, alors que 156 ont eu recours au service d'aide individuelle qu'il prévoit.

En ce qui a trait à la Politique ministérielle sur le harcèlement et la violence en milieu de travail et à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur les normes du travail le 1^{er} juin 2004, 25 plaintes pour harcèlement psychologique ont été reçues en 2008-2009. Elles ont été traitées conformément à la procédure prévue dans la Politique.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère pour réaliser les mandats qui lui sont confiés sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert. Les ressources financières utilisées au regard de chacune de ces sources de financement sont présentées distinctement dans les sections suivantes.

Budget et dépenses du Ministère

Le tableau 3 présente la variation entre les dépenses effectuées en 2008-2009 et celles de l'année précédente à partir des budgets alloués au Ministère. Les données relatives aux dépenses de 2008-2009 sont celles qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

Tableau 3 | Ressources financières utilisées au regard des crédits alloués au Ministère
(à l'exception du Fonds vert)

Programme protection de l'environnement	2008-2009		2007-2008	Variation (000 \$)
	Budget de dépenses (000 \$)	Dépenses réelles ^{1,3} (000 \$)	Dépenses réelles ^{2,3} (000 \$)	
Dépenses	211 351	207 810	196 615	11 195
Investissements	28 435	20 406	36 173	(15 767)
Total	239 786	228 216	232 788	(4 572)

1. Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les *Comptes publics 2008-2009*, et ce, en raison des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.
2. Ces données sont celles qui sont présentées dans les *Comptes publics 2007-2008*.
3. Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et celui du Ministère. De l'information complémentaire est présentée dans les rapports annuels de gestion du CEAEQ et dans les comptes publics du gouvernement.

La variation à la hausse de 11,2 millions de dollars des dépenses 2008-2009 par rapport à celles de 2007-2008 s'explique par :

- une augmentation de 7,3 millions de dollars des dépenses de certains programmes de subventions, dont 3,0 millions de dollars pour le soutien aux organismes de bassin versant, 2,7 millions de dollars pour le programme de recherche sur la connaissance des eaux souterraines et leur gestion durable de même que 1,6 million de dollars pour le programme *Partenaires pour la nature*;
- une augmentation de 2,6 millions de dollars attribuable à la réalisation de travaux de stabilisation des berges du cours d'eau Bonhomme-Morency, situé à Trois-Pistoles;
- une augmentation de 1,3 million de dollars des dépenses d'amortissements liées aux travaux de mise aux normes des barrages et à des projets de développement informatique.

Par ailleurs, la diminution de 15,8 millions de dollars des investissements s'explique essentiellement par la non-réurrence des acquisitions effectuées par le Ministère, en 2007-2008, dans le cadre de la prise de possession des actifs associés au terrain de golf et à la station de ski du mont Orford et par une diminution des sommes investies en 2008-2009 pour l'acquisition de terrains dans le cadre du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

Le tableau 4 présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2008-2009, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

Tableau 4 | Programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs
Dépenses 2008-2009, par élément

Élément	Description	Dépenses (000 \$)	%
1	Politiques environnementales	24 288	11
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'état de l'environnement	63 797	28
	Évaluations environnementales	3 347	1
3	Analyse et expertise régionales	25 533	11
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	16 615	7
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	6 102	2
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	25 510	11
7	Direction	10 757	5
8	Services à la gestion	16 993	8
	Enveloppes corporatives	35 274	16
Total		228 216	100

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2008-2009 totalisent 362,2 millions de dollars, dont 355,1 millions proviennent du Fonds vert et 7,1 millions, de revenus autonomes du Ministère. Les données relatives aux revenus de 2008-2009 sont celles qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère, présentés dans le tableau 5, proviennent de diverses sources, notamment de la délivrance de droits et de permis relatifs à la protection de l'environnement et à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics, de la location et de la vente d'une partie du domaine hydrique de l'État ainsi que de l'accréditation de laboratoires.

Tableau 5 | Revenus autonomes du Ministère (à l'exception du Fonds vert)

Types de revenus autonomes	2008-2009 ^{1,2} (000 \$)	2007-2008 ^{1,3} (000 \$)	Variation (000 \$)
Droits et permis	4 072	5 084	(1 012)
Vente de biens et de services	2 925	3 106	(181)
Intérêts, recouvrements et amendes	62	356	(294)
Total	7 059	8 546	(1 487)

1. Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et celui du Ministère. De l'information complémentaire est présentée dans les rapports annuels de gestion du CEAEQ et dans les comptes publics du gouvernement.
2. Ces revenus peuvent différer de ceux qui seront présentés dans les *Comptes publics 2008-2009*, et ce, en raison des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.
3. Ces données sont celles qui sont présentées dans les *Comptes publics 2007-2008*.

Le Ministère a généré des revenus autonomes de 7,1 millions de dollars en 2008-2009, ce qui correspond à une diminution de l'ordre de 1,5 million de dollars comparativement à l'exercice financier précédent.

Droits et permis

La diminution de 1 million de dollars des revenus 2008-2009 par rapport à ceux de 2007-2008 s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- une réduction de 0,5 million de dollars attribuable au caractère exceptionnel des revenus perçus par le Centre d'expertise hydrique du Québec, en 2007-2008, pour la délivrance d'autorisations statutaires prévues à la Loi sur la sécurité des barrages dans le cadre du projet de dérivation de la rivière Rupert comprenant près de 80 barrages;
- une diminution de 0,5 million de dollars des revenus s'expliquant par le renouvellement cyclique des permis et certificats délivrés par le Ministère pour la vente et l'utilisation de pesticides.

Vente de biens et de services

La diminution de revenus de l'ordre de 0,2 million de dollars est due principalement à une baisse du nombre de lots de grève remblayés qui ont été vendus par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2008-2009 par rapport à l'exercice précédent.

Intérêts, recouvrements et amendes

La diminution de revenus de l'ordre de 0,3 million de dollars provient essentiellement d'une réduction du montant des recouvrements de dépenses d'années antérieures par rapport à 2007-2008.

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert de 355,1 millions de dollars, présentés dans le tableau 6, sont principalement composés de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, de la redevance annuelle au Fonds vert (changements climatiques), de revenus provenant des autorisations environnementales et des transferts provenant du gouvernement du Canada.

Tableau 6 | Revenus et dépenses du Fonds vert en 2008-2009

	Revenus (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Excédent des revenus sur les dépenses (000 \$)
Matières résiduelles	66 631	66 631	–
Changements climatiques	280 689	71 876	208 813
Barrages	577	577	–
Autorisations environnementales	3 210	1 810	1 400
Général	4 011	2 084	1 927
Total	355 118	142 978	212 140

Le Fonds vert, constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001), est affecté au financement de mesures ou de programmes que la ministre peut mettre en œuvre dans le cadre de ses fonctions.

Sur les revenus de 66,6 millions de dollars provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, 85% ont été consacrés au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (56,6 millions de dollars) et 15%, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 203,2 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, adopté en décembre 2007. Une somme de 71,9 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada ainsi que des revenus de placement de 5,6 millions de dollars s'ajoutent à la redevance annuelle, permettant ainsi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Un total de 71,9 millions de dollars a été dépensé en 2008-2009 par 7 ministères et organismes. Ainsi, au 31 mars, toutes les mesures du Plan d'action étaient en vigueur, en cours de réalisation ou en développement.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a maintenu à environ 57 330 m² le total des superficies qu'il occupe dans 39 immeubles répartis sur l'ensemble du territoire. Les dépenses relatives à la location des espaces au cours de l'exercice ont été de 10,3 millions de dollars, comparativement à 9,0 millions de dollars en 2007-2008.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le Ministère a accordé 1 765 contrats de plus de 1 000 \$, soit une somme de 29,4 millions de dollars, comparativement à 48,2 millions de dollars et à 1 809 contrats en 2007-2008. La diminution de près de 19,0 millions de dollars est attribuable à divers contrats octroyés en 2007-2008 pour l'acquisition et la mise en valeur du mont Orford.

Tableau 7 | Contrats accordés (à l'exception du Fonds vert)

Type de contrats	Montant (000 \$)	Nombre
Contrats d'approvisionnement	5 019,4	816
Achat de terrains et de bâtiments	717,1	11
Contrats de construction	14 703,7	35
Contrats de service technique	3 336,0	595
Contrats de service professionnel	5 641,2	308
Total	29 417,4	1765

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, 200 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés dans le cadre du Fonds vert. Ces contrats représentent une somme de 4,4 millions de dollars et se répartissent comme suit :

Tableau 8 | Contrats accordés (dans le cadre du Fonds vert)

Type de contrats	Montant (000 \$)	Nombre
Contrats d'approvisionnement	1 539,6	88
Contrats de construction	1 189,3	3
Contrats de service technique	1 135,2	81
Contrats de service professionnel	597,9	28
Total	4 462,0	200

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de 2008-2009, le Ministère a investi beaucoup d'efforts dans la réalisation de dossiers d'affaires, dont la conception de solutions faisant appel aux technologies de l'information (TI) et ce, dans le respect de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, en vigueur au gouvernement du Québec. C'est ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor donnait, en mai 2008, une autorisation de principe pour la réalisation de trois projets de modernisation :

- Optimisation du traitement des demandes d'autorisation et de permis;
- Optimisation des activités d'inspection reliées au contrôle environnemental;
- Mise en place d'un portail gouvernemental – thématique «environnement».

Le Ministère a également consacré des efforts importants à des dossiers d'affaires relatifs à d'autres secteurs d'activité, notamment les suivants : Perception des revenus de tarification et de redevances, Émission des gaz à effet de serre des véhicules automobiles, Indice québécois des émissions atmosphériques, Refonte du système de suivi de l'eau potable, Refonte du système d'information hydrogéologique et Portail des connaissances sur l'eau.

La réalisation de ces travaux fait appel au déploiement d'outils plus modernes et à de nouvelles façons de faire, permettant ainsi au Ministère de poursuivre son développement sur la voie de la transformation et de l'amélioration afin d'offrir un meilleur service à la clientèle, tout en se conformant aux objectifs de modernisation de l'État et de réduction des ressources de la fonction publique.

Le Ministère a également poursuivi ses travaux visant à implanter un système électronique à « guichet unique » de transmission des données réglementaires provinciales et fédérales pour le secteur des pâtes et papiers et le secteur des mines et métaux. Dans le cadre d'un projet pilote, le système a ainsi été utilisé par des entreprises de ces secteurs d'activité. Ce système permet d'effectuer la gestion et l'exploitation des données réglementaires, le suivi de conformité des industries des secteurs précités et la production de rapports et de bilans de conformité.

Outre les actions spécifiques liées au développement des systèmes de prestation électronique de services (PES), le Ministère a privilégié l'utilisation des services communs gouvernementaux pour la mise en place du « gouvernement en ligne ». À cette fin, il arrime sa prestation de services électroniques avec les systèmes des organisations suivantes :

- le ministère des Services gouvernementaux, concernant l'utilisation du Service québécois d'authentification gouvernementale clicSÉCUR;
- le Centre de services partagés du Québec, concernant l'hébergement et l'exploitation des infrastructures technologiques Web extranet et Internet;
- le ministère des Finances, concernant le paiement en ligne.

4



LES RÉSULTATS 2008-2009 AU REGARD DES LOIS ET DES POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALE³¹

31. Les résultats au regard de la Loi sur le développement durable figurent dans la cinquième partie du présent rapport.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère a poursuivi ses efforts concernant la journalisation de certaines données à l'égard des systèmes informatiques qui peuvent contenir des renseignements personnels ou stratégiques. La journalisation consiste à enregistrer, dans un journal, les opérations effectuées dans un système afin de permettre de repérer, s'il y a lieu, les personnes ayant accédé aux renseignements confidentiels contenus dans ce système et de connaître, le cas échéant, les modifications qu'elles ont apportées. Au 31 mars 2009, les activités de journalisation avaient été appliquées, en cours d'année, sur huit systèmes opérationnels.

En vue de protéger l'intégrité et la confidentialité de l'information, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à limiter l'accès aux données de production aux seules personnes autorisées. En date du 31 mars 2009, les activités étaient terminées en ce qui a trait à cinq des neuf systèmes retenus pour l'exercice financier 2008-2009. En outre, des mesures additionnelles de sécurité ont été prises pour limiter l'accès à l'intérieur des bureaux principalement détenteurs de renseignements personnels, dont la Direction des ressources humaines.

Le Ministère a par ailleurs poursuivi l'exercice d'audit de systèmes dans le cadre de son plan d'action découlant de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, afin d'accroître leur sécurité. En date du 31 mars 2009, les activités étaient terminées pour 19 des 22 systèmes reconnus comme stratégiques ou essentiels, soit 86%.

De plus, le Ministère a collaboré à l'exercice de sensibilisation gouvernemental piloté par le ministère des Services gouvernementaux concernant ce qu'il est convenu d'appeler l'usurpation d'identité lors de l'utilisation d'Internet. Le but recherché était de sensibiliser le personnel aux dangers de divulguer des renseignements personnels en ligne.

Le Ministère a également pris en compte les préoccupations en rapport avec la protection des renseignements personnels (PRP) lors :

- de la phase d'architecture reliée à la refonte du Système d'information hydrogéologique (SIH);
- de la phase d'analyse préliminaire reliée à la modernisation du système LCH – Suivi de l'eau potable et du système traitant des gaz à effet de serre pour les véhicules automobiles;
- du développement du système de diffusion des registres publics.

Finalement, le Ministère a rendu disponible à l'ensemble des détenteurs d'un ordinateur portable une procédure permettant le chiffrement d'informations emmagasinées sur le disque dur et jugées confidentielles. En complément, des consignes d'utilisation pour les ordinateurs portatifs sont générées automatiquement dès l'ouverture d'une session de travail; ces consignes répondent aux préoccupations reliées à la conservation d'informations confidentielles sur le disque dur.

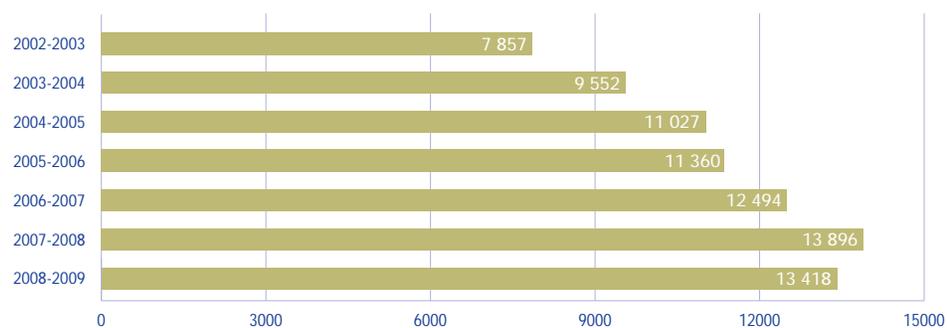
Quant au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnel, volet *Diffusion de l'information*, le Ministère a poursuivi ses travaux en vue d'assurer, au plus tard le 29 novembre 2009, la mise en ligne sur Internet des catégories de renseignements prévues au Règlement. Ces travaux ont nécessité d'importants efforts de sensibilisation et d'information lors de l'accompagnement des groupes de travail mis sur pied à cet effet. De plus, pour le volet *Protection des renseignements personnels*, le Ministère a mis en place une démarche visant à rehausser le niveau des mesures de protection en matière de projets d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services et de technologie de vidéosurveillance.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de 2008-2009, le Ministère a traité 13 418 demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit sensiblement le même nombre que l'année financière précédente. Dans 96 % des cas, les demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. Dans 37 % des cas, le demandeur a reçu, en tout ou en partie, les documents demandés. Dans 61 % des cas, le Ministère ne détenait aucun document visé par la demande. Il a néanmoins fallu effectuer des recherches dans chaque cas pour en arriver à cette conclusion et transmettre une réponse écrite au demandeur. Par ailleurs, seulement 1 % des demandes ont fait l'objet d'un refus conformément à la Loi et 1 % ont été dirigées vers d'autres organismes ou ont fait l'objet d'un désistement.

Graphique 3

Évolution du nombre de demandes d'accès à l'information (2002-2009)



Comme le montre le graphique 3, le nombre de demandes d'accès à l'information a presque doublé depuis 2002. Le nombre de demandes de 2008-2009 est comparable à celui de l'année précédente. Près de 83 % des demandes d'accès proviennent d'entreprises, d'établissements financiers et de cabinets juridiques. Ces établissements veulent habituellement savoir, dans le contexte de transactions bancaires et commerciales ou de la réalisation d'études environnementales, si une entreprise respecte les lois et les règlements environnementaux ou si un terrain est contaminé ou encore connaître, de façon générale, l'état environnemental d'un lieu. De même, des citoyens et des citoyennes vivant à proximité d'établissements industriels ou agricoles peuvent être intéressés à connaître la portée des autorisations accordées par le Ministère.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mise en œuvre des actions ministérielles découlant du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

Au cours de 2008-2009, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de douze mesures du Plan d'action qui relèvent de ses compétences et a collaboré, avec d'autres ministères et organismes, à la mise en place des mesures dont ils sont responsables.

En matière de soutien financier, le Ministère avait lancé, en 2007, trois programmes d'envergure, soit *Biogaz*, *Coupez le moteur!* et *Action Climat*. Huit projets ont été retenus en novembre 2008 dans le cadre du programme *Biogaz*, qui soutient le financement relatif au captage et au brûlage ou à la valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement. Pour sa part, le programme *Coupez le moteur!* sert à financer les projets des municipalités qui s'engagent à adopter une réglementation pour contrer la marche au ralenti des véhicules. Cinq municipalités y ont adhéré en 2008-2009. Enfin, le programme *Action climat*, dont la gestion a été confiée au Fonds d'action québécois pour le développement durable, soutient financièrement la réalisation de projets de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques. En 2008-2009, 19 projets ont été retenus à la suite de 2 appels de propositions.

Le Ministère a également créé des partenariats avec la société civile afin de sensibiliser la population aux gestes à poser pour réduire son empreinte en carbone. C'est dans ce contexte que, depuis l'adoption du Plan d'action, le Québec s'est notamment associé à la session de formation des décideurs tenue par le Projet climatique – Canada et présidée par M. Al Gore, à la grande tournée des universités québécoises effectuée par l'organisme Consortium Évolution dans le cadre du Pacte des générations 2008 et à la mise en place, à Montréal, du secrétariat de la Campagne internationale pour le climat. En outre, le Ministère a signé une convention d'aide financière avec la Maison du développement durable pour la construction du premier bâtiment écologique certifié «LEED platine» au Québec. Ce bâtiment offrira une vitrine éducative et sociétale de démonstration en efficacité énergétique.

Par ailleurs, le Ministère a signé, en février 2009, une entente sur 5 ans avec le Consortium Ouranos prévoyant le versement d'une aide financière maximale non récurrente de 10 millions de dollars à cet organisme afin qu'il effectue des recherches sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en ce qui concerne les thèmes des ressources hydriques, de la biodiversité et des écosystèmes, de même que des enjeux municipaux et de l'agriculture.

En outre, en octobre 2008, le Ministère a conclu une entente avec l'Institut national de recherche scientifique – Eau, terre et environnement (INRS – ETE) en vue de soutenir financièrement la création d'une chaire de recherche sur la séquestration géologique du dioxyde de carbone (CO₂) au Québec.

Activités de coordination du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et autres initiatives connexes

La concertation gouvernementale nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques se fait notamment par l'entremise du Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC). Coprésidé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce comité, qui regroupe quatorze ministères et organismes concernés par la problématique du réchauffement planétaire, s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2008-2009. Le CICC a également amorcé des travaux de positionnement du Québec au-delà de la période d'engagement du Protocole de Kyoto, soit 2012, ainsi que des travaux de coordination sur les questions d'adaptation et sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES en collaboration avec la Western Climate Initiative.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Les réalisations du Ministère en matière d'allègement réglementaire et administratif sont associées notamment à certains engagements inscrits dans son plan stratégique, dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que dans le plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*, adopté en août 2004.

À ce sujet, il suffit de se référer au suivi des résultats présentés dans la deuxième partie de ce rapport. Ces résultats découlent des enjeux portant sur la simplification des procédures, la réduction des délais (par exemple, les engagements 11 et 12), l'optimisation des systèmes d'autorisation préalable, l'accessibilité des services ainsi que la mise en ligne d'un nombre grandissant de publications sur le site Internet du Ministère (par exemple, l'objectif 20).

De plus, dans le contexte du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, le Ministère a poursuivi des discussions avec Environnement Canada afin d'examiner la possibilité d'utiliser un outil informatique commun qui permettrait aux entreprises devant déclarer leurs émissions aux deux paliers de gouvernement de ne faire qu'une seule déclaration.

Par ailleurs, conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé activement aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises, à des fins de dépôt de ses résultats au ministère du Conseil exécutif.

Enfin, le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet de soustraire à l'autorisation ministérielle certains travaux d'aqueduc ou d'égouts qui n'ont pas d'incidence environnementale. Il vise également à permettre aux municipalités de regrouper certaines demandes d'autorisation de travaux d'aqueduc et d'égouts dans un plan quinquennal.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Cette politique tient également compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

En 2008-2009, le Ministère s'est assuré du respect de sa politique linguistique. De surcroît, 26 capsules ou textes linguistiques ont été publiés afin de sensibiliser le personnel à cet égard.

L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec a fixé des objectifs de représentation de divers groupes cibles au sein de la fonction publique. Les programmes d'accès à l'égalité pour les femmes et pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs. Les résultats obtenus pour l'exercice 2008-2009 au regard de chacun des objectifs de représentation sont présentés dans les tableaux 9, 10 et 11.

En 2008-2009, la représentation des femmes au sein du Ministère s'est maintenue de façon globale, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emploi (voir le tableau 9).

Tableau 9 | Représentation des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Représentation ¹			
	31 mars 2009		31 mars 2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Haute direction	1	14	2	29
Cadres	27	30	24	27
Professionnels	266	37	254	35
Techniciens	231	46	231	45
Personnel de bureau	184	96	199	96
Ouvriers	0	0	0	0
Total	709	47²	710	46²

1. Les proportions sont établies à partir des données relatives à la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi (voir le tableau 1).
2. La représentation des femmes dans l'effectif régulier de la fonction publique se situe à 57%.

Le taux d'embauche des femmes en 2008-2009 a été de 57%. Ainsi, parmi toutes les embauches réalisées sans égard au statut d'emploi, plus de la moitié des personnes engagées sont des femmes (voir le tableau 10).

Tableau 10 | Taux d'embauche des femmes en 2008-2009

Statut d'emploi	Nombre	%
Réguliers	29	59
Occasionnels	108	58
Stagiaires	22	48
Étudiants	97	57
Total	256	57

La représentation des membres des groupes cibles et des personnes handicapées est légèrement à la hausse pour 2008-2009. Elle demeure toutefois au-dessous des objectifs gouvernementaux (voir le tableau 11).

Tableau 11 | Représentation des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles et personnes handicapées	Représentation			
	31 mars 2009		31 mars 2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Membres de communautés culturelles ¹	48	3,2	49	3,2
Anglophones	9	0,6	8	0,5
Autochtones	3	0,2	2	0,1
Personnes handicapées ²	16	1,1	12	0,8

1. Concernant les membres des communautés culturelles, la cible gouvernementale est de 9%.

2. Concernant les personnes handicapées, la cible gouvernementale est de 2%.

L'information relative à l'embauche en général au Ministère, pour l'exercice 2008-2009, ainsi que les résultats obtenus au regard des objectifs d'embauche particuliers sont présentés dans les tableaux 12 et 13.

Tableau 12 | Nominations générales

Statut d'emploi	Nominations	
	31 mars 2009	31 mars 2008
	Nombre	Nombre
Réguliers	49	47
Occasionnels	185	187
Étudiants	170	142
Stagiaires	46	34
Total	450	410

La proportion des nominations de membres de groupes cibles s'établit à 11,8% des embauches pour 2008-2009 (voir le tableau 13).

Tableau 13 | Nominations de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et de personnes handicapées

Statut d'emploi	Nominations ¹											
	2008-2009										2007-2008	
	Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones		Personnes handicapées		Total		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Réguliers	6	12,2	2	4,1	1	2,0	3	6,1	12	24,5	16	34,1
Occasionnels	10	5,4	1	0,5	0	0,0	0	0,0	11	5,9	20	10,8
Étudiants	19	11,2	1	0,6	2	1,2	1	0,6	23	13,5	18	12,7
Stagiaires	0	0,0	7	15,2	0	0,0	0	0,0	7	15,2	2	5,9
Total	35	7,8	11	2,4	3	0,7	4	0,9	53	11,8	56	13,6

1. En 1999, le Conseil du trésor a fixé à 25% l'objectif d'embauche de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones ainsi que de personnes handicapées, tant dans les emplois réguliers et occasionnels que dans les emplois d'étudiants et de stagiaires.

Afin d'aider les personnes handicapées à obtenir un emploi dans la fonction publique québécoise et de leur permettre de développer leurs compétences en situation de travail, le Ministère a accueilli trois participants au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) au cours de l'année 2008. Pour les nouvelles cohortes débutant en 2009, cinq projets ont été soumis au Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

LE RAJEUNISSEMENT DU PERSONNEL

En 2008-2009, les jeunes de moins de 35 ans représentaient 40 % des personnes recrutées par le Ministère (voir le tableau 14).

Tableau 14 | Nominations de jeunes de moins de 35 ans (emplois réguliers et occasionnels)

Statut d'emploi	Nominations ¹			
	2008-2009		2007-2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Réguliers	26	53	21	45
Occasionnels	67	36	97	52
Total	93	40	118	50

1. Les résultats concernent l'embauche de personnel nommé à partir de listes de déclaration d'aptitudes.

Le taux de représentation des jeunes au sein du Ministère a connu une légère augmentation. Le pourcentage de jeunes, tous statuts d'emploi confondus, est ainsi passé de 19,7% au 31 mars 2008 à 21,9% au 31 mars 2009, comparativement à 18,6% dans l'ensemble de la fonction publique. Si l'on ne considère que les emplois professionnels et techniques, le pourcentage de représentation des jeunes au Ministère est de 24,7%. Par ailleurs, les jeunes représentaient 12,6% de l'effectif ayant un statut d'emploi régulier au Ministère, comparativement à 12,3% dans l'ensemble de la fonction publique au 31 mars 2009. Quant à l'âge moyen du personnel au Ministère, il se situe à 45,2 ans, comparativement à 46 ans dans l'ensemble de la fonction publique.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est concerné par le suivi, en 2008-2009, des recommandations publiées en 2006 dans le rapport du Vérificateur général du Québec au sujet de la gestion des matières résiduelles.

Gestion des matières résiduelles³²

Le rapport du Vérificateur général du Québec comporte quatorze recommandations, dont douze s'adressent particulièrement au Ministère. Celles-ci portent sur la surveillance et le contrôle des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles et sur la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Le Ministère a élaboré une stratégie d'action dans laquelle sont déterminées différentes mesures visant à donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Les composantes de cette stratégie ont d'ailleurs été présentées à la Commission de l'administration publique en 2007.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère a travaillé intensément à la mise en place des mesures prévues dans sa stratégie. Elles sont pour la plupart réalisées ou en voie de l'être.

32. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome II, chapitre 5, décembre 2006.

Ainsi, concernant la surveillance et le contrôle des activités d'élimination, le Ministère applique dorénavant annuellement un programme de contrôle en fonction d'une grille de risque. Concernant les lieux d'élimination fermés, l'ensemble des interventions ciblées par le programme d'inspection 2008-2009 ont été réalisées. De plus, afin d'assurer la conformité réglementaire des lieux d'élimination dans le contexte de la fin de la période transitoire prévue au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, le Ministère s'est doté d'un plan d'intervention qu'il réalise actuellement.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Finalement, il a aussi poursuivi les travaux concernant l'élaboration d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. Le rapport et les recommandations de la Commission des transports et de l'environnement, produits en juin 2008, ont servi à enrichir la réflexion sur le sujet.

5



LES RÉSULTATS 2008-2009 AU REGARD DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel de gestion 2008-2009

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable, en avril 2006, entraîne de nouvelles responsabilités pour la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, entre autres en matière de promotion, de coordination, d'expertise, de suivi, de conseil et de veille à l'égard de la démarche de développement durable. L'article 17 de la Loi précise également les renseignements dont chaque ministère et organisme doit faire état dans une rubrique spéciale de son rapport annuel de gestion. Les activités réalisées par le Ministère, en 2008-2009, à l'égard de sa démarche de développement durable sont présentées, telles qu'elles sont précisées dans les modalités de rédaction élaborées par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec le Ministère, de façon à faire état de l'avancement de chacune des actions et de tous les gestes inscrits au Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère.

En 2008-2009, le Ministère a révisé son projet de plan d'action de développement durable. Celui-ci a été rendu public le 31 mars 2009. Il présente notamment, pour chacune des 23 actions qui y sont inscrites, une description, un indicateur, une cible, des collaborateurs, un calendrier de réalisation et 58 gestes qui permettront l'engagement concret de l'ensemble des unités administratives du Ministère.

Activités réalisées au cours de l'exercice 2008-2009

Les résultats de la première année de mise en œuvre de ces 23 actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel «A» Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.		
Action 1 Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.	Gestes <ol style="list-style-type: none"> Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (ex. : des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche). Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable. 	Suivis Poursuivi (ex. : adoption du <i>Guide pour la prise en compte des principes de développement durable</i>). Poursuivi (ex. : recherche sur les stratégies nationales de développement durable). Débuté (enrichissement des directives pour la réalisation de projets de routes et de projets industriels. Depuis leur révision, 100% de ces directives ont été ajustées, notamment pour prendre en compte les principes de développement durable).
Cibles et indicateurs	Indice d'appropriation des outils par les organisations publiques (indice basé sur le nombre et le pourcentage d'utilisateurs et d'utilisations). Cible: Objectif d'appropriation des outils (à définir lors de l'élaboration de l'indice).	
Résultats 2008-2009	Le Ministère a d'abord formé et accompagné la majorité des ministères et organismes dans l'élaboration de leur plan d'action de développement durable. Il leur a également proposé des outils adaptés, notamment pour examiner leur contribution potentielle à l'ensemble des objectifs gouvernementaux fixés par la Stratégie et, notamment, préciser les motifs pour lesquels ils ne contribueraient pas à certains d'entre eux. Le Ministère a également, en concertation avec le Secrétariat du Conseil du trésor, précisé les modalités de rédaction de la section distincte du rapport annuel qui doit porter exclusivement sur la démarche de développement durable. Il a, entre autres, élaboré un outil simplifié pour le suivi annuel	

de la mise en œuvre des actions inscrites dans chacun des plans d'action de développement durable. Le Ministère a enrichi les directives concernant la réalisation de projets de routes et de projets industriels dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le Ministère a également tenu, seul ou avec des partenaires, des activités de formation destinées aux différents ministères et organismes et portant sur la reddition de comptes, la vérification interne des activités et les achats écoresponsables en plus de fournir plusieurs outils. L'indice d'appropriation de ces outils est en cours de développement préliminaire.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel «A»

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Gestes

4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.
5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).

Suivis

Poursuivi (ex. : enrichissement de l'extranet Développement durable et présentation d'expériences d'autres MO lors des formations).

Poursuivi (rencontres tenues les 6 et 12 juin et 4 décembre).

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).
Cible: 100% des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2008-2009

Consolidation des réseaux de responsables de la démarche de développement durable dans l'ensemble des ministères et organismes, ainsi que des outils d'information, de partage d'expérience et d'expertise à leur disposition. Au total, 115 ministères et organismes ont participé aux activités de formation offertes par le Ministère. De plus, celui-ci correspond régulièrement avec des officiers et officières en développement durable désignés dans 136 ministères et organismes.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel «B»

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Gestes

6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).
7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDEP à la démarche de développement durable.
8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDEP de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.

Suivis

Poursuivi (adoption du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation).

Poursuivi (ex. : capsules de sensibilisation sur l'intranet ministériel).

Débuté (ex. : collecte de pratiques pertinentes).

	9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.	Débuté (premier sondage auprès d'un échantillon du personnel).
Cibles et indicateurs	Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable. Cibles: Avoir sensibilisé 80% des personnels du Ministère d'ici 2011; 50% de ces personnels ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières d'ici 2013.	
Résultats 2008-2009	Le Ministère a coordonné l'élaboration et l'adoption par le Comité interministériel du développement durable du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. Il a notamment rendu disponibles des outils pour la sensibilisation des nouveaux employés des différents ministères et organismes.	
Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel « B » Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.		
Action 4 Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.	Gestes 10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD). 11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.	Suivis Poursuivi (ex. : adoption du plan de communication et conférences aux clientèles). Débuté (ex. : premier sondage auprès d'un échantillon de la population).
Cibles et indicateurs	Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population. Cible: 25% de la population.	
Résultats 2008-2009	Adoption et amorce de la mise en œuvre du plan gouvernemental de communication de la démarche de développement durable, dont 41 présentations devant des clientèles externes à l'administration publique pour les sensibiliser à cet égard ou les accompagner dans leur propre démarche de développement durable. Au terme du premier sondage, on constate que 69% des Québécois ont déjà entendu ou lu l'expression « développement durable », tandis que 22% en reconnaissent la définition exacte.	

<p>Objectif gouvernemental 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.</p>		
<p>Objectif organisationnel «C» Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.</p>		
<p>Action 5 Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.</p>	<p>Gestes 12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du <i>Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable</i>. 13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes (CIDD). 14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec (CIDD).</p>	<p>Suivis Poursuivi (ex. : 4 sessions de formation supplémentaires et accompagnement individualisé). Débuté (ex. : adoption de mécanismes de suivi et de bilans annuels). Non débuté (le calendrier d'activités prévoit que ces travaux débiteront en 2012).</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels. Cible: 100% des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Le Ministère a coordonné l'élaboration et l'adoption, par le Comité interministériel du développement durable, du Système intégré d'indicateurs de développement durable pour le Québec, qui précise les mécanismes de suivi, de bilan et de reddition de comptes, notamment pour les ministères et organismes, et qui permet de mesurer et de réaliser les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale.</p>	
<p>Objectif gouvernemental 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.</p>		
<p>Objectif organisationnel «D» Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.</p>		
<p>Action 6 Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.</p>	<p>Gestes 15. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental. 16. Pour les types de projets identifiés, définir et mettre en œuvre les adaptations requises au processus d'analyse.</p>	<p>Suivis Débuté (processus d'identification débuté). Débuté (révision de la note d'instruction 94-29 sur des exclusions administratives pour y inclure de nouveaux allègements administratifs).</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Nombre de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental. Cible: Projets à mettre en œuvre identifiés d'ici 2011.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Le travail d'identification des activités à faible risque environnemental est commencé. Certaines activités ont déjà été ciblées et la révision du processus d'analyse pour ces types de projets est en cours.</p>	

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel «D»

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 7

Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Gestes

17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental.

18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs, notamment pour les systèmes de distribution d'eau potable.

19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Suivis

Terminé (un programme d'inspection basé sur le risque est en œuvre pour tous les lieux d'élimination de matières résiduelles mentionnés).

Débuté (évaluation faite pour le secteur de l'eau potable. Grille d'évaluation du risque produite).

Débuté (évaluation en cours pour l'application de l'approche basée sur le risque pour le secteur des matières dangereuses résiduelles).

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible: Quatre nouveaux programmes d'ici 2013.

Résultats 2008-2009

Un programme d'inspection basé sur le risque a été mis en œuvre pour les lieux d'élimination de matières résiduelles visés (LET, LES et DMS). Des démarches sont en cours pour l'évaluation ou la mise en œuvre de l'approche de risque dans d'autres secteurs: systèmes de distribution d'eau potable et lieux de gestion de matières dangereuses résiduelles (voir l'objectif stratégique 6 dans la deuxième partie de ce rapport).

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel «D»

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.

Gestes

20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (ex.: produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.).

22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.

23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.

Suivis

Terminé (dépôt pour adoption du projet de loi 27 le 18 mars 2009).

Poursuivi (le projet de règlement-cadre en matière de responsabilité élargie des producteurs est en voie d'être finalisé).

Débuté (pouvoir inscrit dans le projet de loi 27).

Poursuivi (refonte du règlement en cours).

	<p>24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.</p> <p>25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.</p>	<p>Poursuivi (révision presque finalisée).</p> <p>Poursuivi (processus législatif en cours).</p>
Cibles et indicateurs	<p>Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.</p> <p>Cible: Mise en œuvre de six lois ou règlements.</p>	
Résultats 2008-2009	<p>Un projet de loi portant sur le caractère collectif des ressources en eau a été déposé à l'Assemblée nationale, tandis que les travaux d'élaboration se sont poursuivis pour cinq autres interventions (voir, notamment, les objectifs stratégiques 4, 7 et A4 dans la deuxième partie de ce rapport).</p>	
<p>Objectif gouvernemental 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.</p>		
<p>Objectif organisationnel «E» Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.</p>		
<p>Action 9 Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Gestes</p> <p>26. Mettre en œuvre les actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité du MDDEP (réglementer les normes d'émission des véhicules automobiles, programme <i>Coupez le moteur!</i>, programme <i>Biogaz</i>, initiatives de sensibilisation du public, réseaux de surveillance, etc.).</p> <p>27. Coordonner la mise en œuvre des actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (AEE, MRNF, MTQ, MAPAQ, MDEIE, MSSS, MSP).</p>	<p>Suivis</p> <p>Poursuivi (la réalisation de toutes les mesures sous la responsabilité du MDDEP est en cours).</p> <p>Poursuivi (les mesures sous la responsabilité des autres ministères et organismes sont en cours de réalisation, le MDDEP coordonne le suivi).</p>
Cibles et indicateurs	<p>Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012.</p> <p>Cible: Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6% sous le niveau de 1990.</p>	
Résultats 2008-2009	<p>Le dernier inventaire des émissions de GES, publié à l'automne 2008, indique que les émissions québécoises ont connu une baisse de 5,5% entre 2003 et 2006 et s'établissent à 1,6% au-dessus du niveau de 1990 en 2006.</p>	

Objectif gouvernemental 5
 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »
 Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

<p>Action 10 Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.</p>	<p>Gestes 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ). 29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).</p>	<p>Suivis Poursuivi (projet pilote en partenariat avec le MSSS et l'INSPQ visant à informer la population du risque associé à la qualité de l'air. Indices informatifs diffusés depuis décembre 2008). Pour les pesticides: indicateur de risque diffusé dans le bilan des ventes 2004. Poursuivi (registre en ligne depuis mai 2008 sur le site Internet du Ministère. Interventions d'urgence inscrites au registre en continu et communiqués d'urgence émis régulièrement pour diffusion d'information à la population).</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus. Cible: 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Un premier mécanisme (registre sur les urgences environnementales) a été diffusé et les travaux relatifs à un second mécanisme de diffusion d'indices informatifs sur la qualité de l'air se sont poursuivis.</p>	

Objectif gouvernemental 5
 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »
 Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

<p>Action 11 Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.</p>	<p>Gestes 30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMROT, MAPAQ, MSSS, MDEIE).</p>	<p>Suivis Poursuivi.</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus. Cible: 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Au cours de cet exercice, 100 % des 35 actions ont été entreprises et 46 % d'entre elles sont terminées (voir l'objectif stratégique A3 dans la deuxième partie de ce rapport).</p>	

<p>Objectif gouvernemental 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.</p>		
<p>Objectif organisationnel «F» Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.</p>		
<p>Action 12 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.</p>	<p>Gestes</p> <p>31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) au MDDEP, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunions et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.</p> <p>32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.</p> <p>33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.</p> <p>34. Coordonner, conjointement avec le ministère des Services gouvernementaux (MSG), l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (MSG).</p> <p>35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MDEIE, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (Recyc-Québec, AEE, SIQ, CSPQ).</p> <p>36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, Recyc-Québec).</p>	<p>Suivis</p> <p>Poursuivi (ex. : adoption d'un SGE ministériel et projet pilote de visioconférence).</p> <p>Débuté (ex. : élaboration d'un projet de cadre de gestion environnementale et première formation des ministères et organismes).</p> <p>Non débuté.</p> <p>Poursuivi (ex. : outils et formation des ministères et organismes pour poser en cohérence des gestes écoresponsables [achat de papiers recyclés, d'ordinateurs meilleurs pour l'environnement, de véhicules automobiles]).</p> <p>Poursuivi (ex. : tables de concertation sur les objectifs environnementaux nationaux et les pratiques d'achat écoresponsable).</p> <p>Poursuivi (ex. : récupération de 449 bacs de 360 litres de matériel de laboratoire au Complexe scientifique et publication de deux articles [bulletins Techno-Flash et Parlons Accréditation]).</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.</p> <p>Cibles : Avoir adopté un système de gestion environnementale.</p> <p>Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale.</p> <p>Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsables.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Adoption d'un premier système de gestion environnementale ministériel. Réalisation de sept gestes environnementaux et de cinq pratiques d'acquisition à la suite des actions demandées à l'ensemble des ministères et organismes.</p> <p>Le Ministère a amorcé, en concertation avec plusieurs autres ministères et organismes, notamment le ministère des Services gouvernementaux, le plan de mise en œuvre du projet de politique pour un</p>	

gouvernement écoresponsable en consolidant une table de concertation sur les acquisitions écoresponsables et une table de concertation sur les objectifs environnementaux nationaux, en assurant la tenue, avec le Forum des gestionnaires de ressources matérielles, d'une formation pour les acheteurs gouvernementaux (67 ministères et organismes participants), en développant et en amorçant la formation des différents ministères et organismes concernant l'adoption de cadres ou de systèmes de gestion environnementale et en les outillant, notamment, pour l'acquisition de papiers fins, d'ordinateurs et de véhicules automobiles légers (voir l'objectif stratégique A1 dans la deuxième partie de ce rapport).

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel «G»

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie.

Gestes

37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobiques.

Suivis

Non débuté.

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.
Cible: Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

Résultats 2008-2009

Action non commencée.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel «H»

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Gestes

38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.
39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Suivis

Poursuivi (3 séances d'information tenues et 1 document informatif sur le concept d'écoconditionnalité transmis aux ministères et organismes).
Débuté (ex.: travaux d'élaboration d'un projet de guide sur le financement responsable).

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.
Cible: 75% des ministères et d'organismes concernés.

Résultats 2008-2009

Les 65 ministères et organismes concernés ont été sensibilisés à l'application de l'écoconditionnalité. Plusieurs organisations gouvernementales (8) et privées (4) ont participé à l'élaboration d'un projet de guide sur le financement responsable.

<p>Objectif gouvernemental 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.</p>		
<p>Objectif organisationnel «H» Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.</p>		
<p>Action 15 Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.</p>	<p>Gestes 40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationnalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole).</p>	<p>Suivis Débuté (ex. : démarche de concertation avec les partenaires –MAPAQ et FADQ – initiée en vue d'une planification gouvernementale de l'écoconditionnalité. Travaux amorcés pour la mise en place d'un site transactionnel. Modifications réglementaires en cours).</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées). Cible : 100% des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDEP.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Les mesures envisagées à la FADQ et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du MDDEP lorsque cela était requis (voir l'objectif stratégique 8 dans la deuxième partie de ce rapport).</p>	
<p>Objectif gouvernemental 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.</p>		
<p>Objectif organisationnel «I» Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.</p>		
<p>Action 16 Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal / réseau des établissements scolaires / réseau des établissements de la santé et des services sociaux / entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.</p>	<p>Gestes 41. Convenir avec les ministères concernés de quatre plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de leurs responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable. 42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.</p>	<p>Suivis Poursuivi (ex. : adoption des plans d'accompagnement-conseil pour les municipalités et les entreprises). Non débuté.</p>
<p>Cibles et indicateurs</p>	<p>Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère. Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013.</p>	
<p>Résultats 2008-2009</p>	<p>Coordination des travaux de plusieurs ministères et organismes, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, au regard de l'élaboration et de l'adoption des plans d'accompagnement-conseil dans leur démarche de développement durable des organisations municipales et des entreprises. Accompagnement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'élaboration de plans d'accompagnement-conseil des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.</p>	

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 17

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional.

Gestes

- 43.** Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.
- 44.** Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau. (MAPAQ, SIQ, SAA, MRI, MRNF, MSP, MSSS [DSP], MTO, MTQ, MAMROT).
- 45.** Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance.
- 46.** Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.

Suivis

Poursuivi (les actions de la 1^{re} année de la campagne, échelonnée sur 3 ans, ont été réalisées).

Terminé (augmentation du budget annuel de 3 M\$ sur cinq ans en soutien à la gestion intégrée par bassin versant [GIEBV], qui s'établira maintenant à 5,2 M\$ par année).

Terminé (redécoupage en 40 zones de gestion intégrée par bassin versant prenant ainsi en compte tout le territoire du Québec méridional).

Poursuivi (en cours de réalisation).

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassin versant – OBV).
Cible : 100 %.

Résultats 2008-2009

La campagne de sensibilisation à l'importance de protéger l'eau en tant que ressource s'est poursuivie. Les 40 zones de gestion intégrée couvrent maintenant 100 % du territoire du Québec méridional (voir l'objectif stratégique A5 dans la deuxième partie de ce rapport).

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 18

Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Gestes

- 47.** Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus (CRE), des communautés autochtones et des organismes de conservation (MRNF, SAA, MAMROT).
- 48.** Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.

Suivis

Débuté (ex. : nouvelle formule de consultation publique régionale en place. Multiplication des rencontres de consultation avec les CRE, MRC et communautés autochtones sur les territoires d'intérêt).

Non débuté.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.
Cible : 100 % des projets finaux.

Résultats 2008-2009

Plusieurs rencontres de concertation ont été tenues avec les acteurs du milieu (autochtones et allochtones) en ce qui concerne les réserves projetées.

Objectif gouvernemental 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.		
Objectif organisationnel «K» Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.		
Action 19 Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.	Gestes 49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation. 50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.	Suivis Débuté (ex. : bases de données rendues accessibles, formation universitaire élaborée et dispensée). Débuté.
Cibles et indicateurs	Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence. Cible : Répondre à 100% des demandes de produits provenant du MDDEP. Rendre accessibles 75% des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.	
Résultats 2008-2009	Amorce de l'acquisition de plateformes de transfert de l'information écologique.	
Objectif gouvernemental 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.		
Objectif organisationnel «K» Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.		
Action 20 Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.	Gestes 51. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires. 52. Mettre en place le mode « informationnel » du portail. 53. Mettre en place le mode « interactionnel » du portail.	Suivis Débuté (janvier 2009). Non débuté. Non débuté.
Cibles et indicateurs	État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois. Cible : Avoir développé les modes « informationnel » et « interactionnel » du portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.	
Résultats 2008-2009	Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du dossier d'affaires du portail des connaissances sur l'eau.	

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel «L»

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21

Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.

Gestes

54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Suivis

Non débuté.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEP.
Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2008-2009

Action non commencée.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel «M»

Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22

Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Gestes

55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMROT).
56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs.

Suivis

Poursuivi.

Poursuivi.

Cibles et indicateurs

Nombre de lacs représentés par des associations ou des municipalités riveraines étant inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs visant la protection des écosystèmes lacustres sur leur territoire.
Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou des municipalités.

Résultats 2008-2009

Au total, 197 lacs inscrits en 2008, ce qui porte à 402 le nombre de lacs ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire (voir l'objectif stratégique A3 dans la deuxième partie de ce rapport).

Objectif gouvernemental 25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.		
Objectif organisationnel «N» Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.		
Action 23 Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.	Gestes 57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. 58. À l'occasion du rapport final de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue d'occasions pour discuter de l'évaluation des progrès dans la démarche de développement durable et des ajustements nécessaires.	Suivis Poursuivi (ex. : élaboration d'une première liste d'indicateurs à soumettre à la consultation publique). Non débuté.
Cibles et indicateurs	Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable. Cible : Diversité croissante des groupes consultés depuis 2005.	
Résultats 2008-2009	Une proposition de première liste d'indicateurs de développement durable permettant de surveiller et de mesurer les progrès accomplis par la société québécoise dans sa démarche de développement durable a été élaborée en concertation avec l'Institut de la statistique du Québec et l'ensemble des ministères et organismes, en vue de la prise de décisions devant mener à une consultation publique puis à leur adoption (voir l'objectif stratégique A1 dans la deuxième partie de ce rapport).	

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Ministère a inscrit en annexe du Plan d'action de développement durable 2008-2013 les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

Suivi des recommandations du Commissaire au développement durable

La Loi sur le développement durable est entrée en vigueur en avril 2006. Au même moment, la Loi sur le Vérificateur général a été modifiée afin de prévoir la nomination d'un commissaire au développement durable. La vérification de la mise en œuvre du développement durable fait donc partie intégrante du mandat du Vérificateur général du Québec. Ce commissaire exerce ses fonctions depuis janvier 2007. Il a déposé son premier rapport à l'Assemblée nationale en décembre 2007. Le Ministère était visé par trois chapitres de ce rapport :

- l'application de la Loi sur le développement durable;
- la production agricole;
- la production et la consommation responsables : l'influence sur la réduction à la source.

Les recommandations du Commissaire ont toutes fait l'objet d'un plan d'action ministériel déposé à la Commission de l'administration publique et précisant l'ensemble des interventions que le Ministère a effectuées ou a l'intention d'effectuer. Le tableau suivant résume les recommandations faites et les suivis apportés.

Suivi des recommandations du Commissaire au développement durable

Le Commissaire au développement durable a recommandé d'apporter des modifications à ses activités d'application de la Loi sur le développement durable³³.

À la suite des décisions gouvernementales relatives à la mise en œuvre de la Stratégie, le Ministère a révisé sa programmation d'activités, ciblé des activités de veille, mené des activités de communication, accentué ses activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des ministères et organismes, et adopté et mis en œuvre des mécanismes de suivi et de bilan de la Stratégie.

Des quinze recommandations formulées par le Commissaire au développement durable à l'égard de la production agricole, quatre concernent le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dont une visant également le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec et portant sur l'écoconditionnalité³⁴.

Afin de donner suite à ces recommandations :

- Le Ministère a amorcé une démarche de concertation avec ses partenaires (FADQ et MAPAQ) afin, d'une part, de dégager des orientations et d'améliorer les aspects opérationnels de la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles québécois et, d'autre part, de mettre en place un site transactionnel sur le Web commun pour la saisie des bilans de phosphore.
- Lors du dépôt du budget 2008-2009, le gouvernement a alloué 15 M\$ supplémentaires pour les 5 prochaines années à la gestion par bassin versant. De cette enveloppe, un montant de 3 M\$ a été réservé à cette fin pour 2008-2009. Ces sommes additionnelles permettront d'étendre la gestion par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional. Ainsi, depuis mars dernier, le Québec méridional a été redécoupé en 40 zones de gestion intégrée de l'eau qui couvrent 100 % de ce territoire. Cette approche permettra d'assurer une meilleure gestion de l'eau en concertation avec les acteurs locaux et régionaux. De plus, les sommes supplémentaires contribueront à fournir un meilleur soutien aux organismes de bassin versant pour l'élaboration de leurs plans directeurs de l'eau.
- Le Ministère a évalué, à partir des données disponibles, l'impact de l'augmentation des cheptels à l'intérieur des bassins versants pour lesquels il est interdit d'accroître les superficies en culture.
- Le Ministère a procédé à l'inspection des lieux ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation avec entente d'épandage et dont l'équilibre en phosphore est considéré comme à risque. De plus, le Ministère a poursuivi son programme de contrôle concernant l'équilibre en phosphore des lieux à risque.

Le Commissaire au développement durable a recommandé aux ministères et aux organismes concernés, dont le MDDEP, de renforcer l'intervention gouvernementale en matière de production et de consommation responsables³⁵.

À la suite de la décision gouvernementale de faire de la production et de la consommation responsables une orientation stratégique prioritaire de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Ministère a inscrit une action spécifique à cet effet dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il a également posé plusieurs gestes concrets pour contribuer aux politiques environnementales nationales (changements climatiques, énergie, eau, matières résiduelles) et en matière d'acquisitions écoresponsables (papiers fins, ordinateurs, véhicules automobiles, etc.).

33. Rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2007-2008, tome II, Rapport du Commissaire au développement durable, chap. 3, décembre 2007.

34. *Ibid.*, chap. 4.

35. *Ibid.*, chap. 5.



ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AUTRES TEXTES NORMATIFS APPLIQUÉS PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AU 31 MARS 2009

Loi sur la conservation du patrimoine naturel, L.R.Q., c. C-61.01 (il existe quatre règlements édictés en vertu de cette loi qui désignent des réserves écologiques)

- *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* (C-61.01, r. 0.01)

Loi sur le développement durable, L.R.Q., c. D-8.1.1

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, L.R.Q., c. E-12.01 (sauf en ce qui a trait aux dispositions relatives à une espèce faunique ou à son habitat)

- *Règlement sur la disposition de choses saisies* (E-12.01, r. 0.2.1)
- *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (E-12.01, r. 0.4)
- *Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune vertébrée menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées* (E-12.01, r. 1)

Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, L.R.Q., c. M-30.001

- *Décret concernant les modalités de signature de certains documents du ministère de l'Environnement* (M-30.001, r. 1)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs, L.R.Q., c. P-7

Loi sur le parc Forillon et ses environs, L.R.Q., c. P-8

Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, L.R.Q., c. P-8.1

Loi sur les parcs, L.R.Q., c. P-9 (il existe 22 règlements édictés en vertu de cette loi qui désignent des parcs nationaux)

- *Règlement sur les parcs* (P-9, r. 23)

Loi sur les pesticides, L.R.Q., c. P-9.3

- *Code de gestion des pesticides* (P-9.3, r. 0.01)
- *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* (P-9.3, r. 0.1)

Loi visant la préservation des ressources en eau, L.R.Q., c. P-18.1

Loi sur la protection des arbres, L.R.Q., c. P-37

Loi sur la provocation artificielle de la pluie, L.R.Q., c. P-43

- *Règlement sur la provocation artificielle de la pluie* (P-43, r. 1)

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2

- *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r. 1.001)
- *Règlement relatif à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r. 1.001.1)
- *Décret concernant l'application de la sous-section 1 de la section IV.2 du chapitre 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement au secteur de l'industrie minière et de la première transformation des métaux* (Q-2, r. 1.002)
- *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (Q-2, r. 1.01)
- *Cadre de gestion relatif à la réalisation des projets municipaux du Programme d'assainissement des eaux* (Q-2, r. 1.1)

- *Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3)*
- *Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r. 2)*
- *Décret concernant une catégorie d'établissements industriels à laquelle s'applique la sous-section 1 de la section IV.2 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 2.1)*
- *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles (Q-2, r. 2.2)*
- *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Q-2, r. 2.3)*
- *Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres (Q-2, r. 3)*
- *Règlement sur les déchets biomédicaux (Q-2, r. 3.001)*
- *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Q-2, r. 3.3)*
- *Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole (Q-2, r. 6)*
- *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r. 6.01)*
- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 6.02)*
- *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage (Q-2, r. 6.1)*
- *Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 7)*
- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8)*
- *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 9)*
- *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois (Q-2, r. 10)*
- *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (Q-2, r. 11)*
- *Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r. 11.1)*
- *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (Q-2, r. 12.2)*
- *Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 12.3)*
- *Règlement sur les halocarbures (Q-2, r. 15.01)*
- *Règlement portant interdiction à la mise en marché de certains détergents à vaisselle (Q-2, r. 15.02)*
- *Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, r. 15.1)*
- *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 15.2)*
- *Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Q-2, r. 15.3)*
- *Règlement sur certains organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James et du Nord québécois (Q-2, r. 16)*
- *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r. 17.3)*
- *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (Q-2, r. 18.1.01)*
- *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r. 18.1.02)*
- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 18.1.1)*
- *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés (Q-2, r. 18.1.2)*
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (Q-2, r. 18.1.3)*
- *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques (Q-2, r. 19)*
- *Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20)*
- *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut (Q-2, r. 20.01)*

- *Règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres* (Q-2, r. 20.02)
- *Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik* (Q-2, r. 20.1)
- *Règles de régie interne du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James* (Q-2, r. 21)
- *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (Q-2, r. 23.01)
- *Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r. 23.2)
- *Règlement sur les usines de béton bitumineux* (Q-2, r. 25)

Loi sur le régime des eaux, L.R.Q., c. R-13 (sauf l'article 3 et la section VIII)

- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (R-13, r. 1.1)

Loi sur la sécurité des barrages, L.R.Q., c. S-3.1.01

- *Règlement sur la sécurité des barrages* (S-3.1.01, r. 1)

Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, L.R.Q., c. S-13.01

- *Règlement général d'emprunt de la Société des établissements de plein air du Québec* (S-13.01, r. 1)
- *Règlement sur la régie interne de la Société des établissements de plein air du Québec* (S-13.01, r. 2)
- *Règlement sur la signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec* (S-13.01, r. 4)

Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, L.R.Q., c. S-22.01

- *Décret concernant la mise en œuvre et l'administration d'un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* (S-22.01, r. 0.01)
- *Décret concernant le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* (S-22.01, r. 0.1)
- *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (S-22.01, r. 1)

Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique, L.R.Q., c. V-5.001

- *Règlement sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses* (V-5.001, r. 1)

Loi sur les villages cris et le village naskapi, L.R.Q., c. V-5.1 (article 21 seulement)

LOIS NON REFONDUES

Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, L.Q. 1999, c. 84

Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs, L.Q. 2002, c. 18

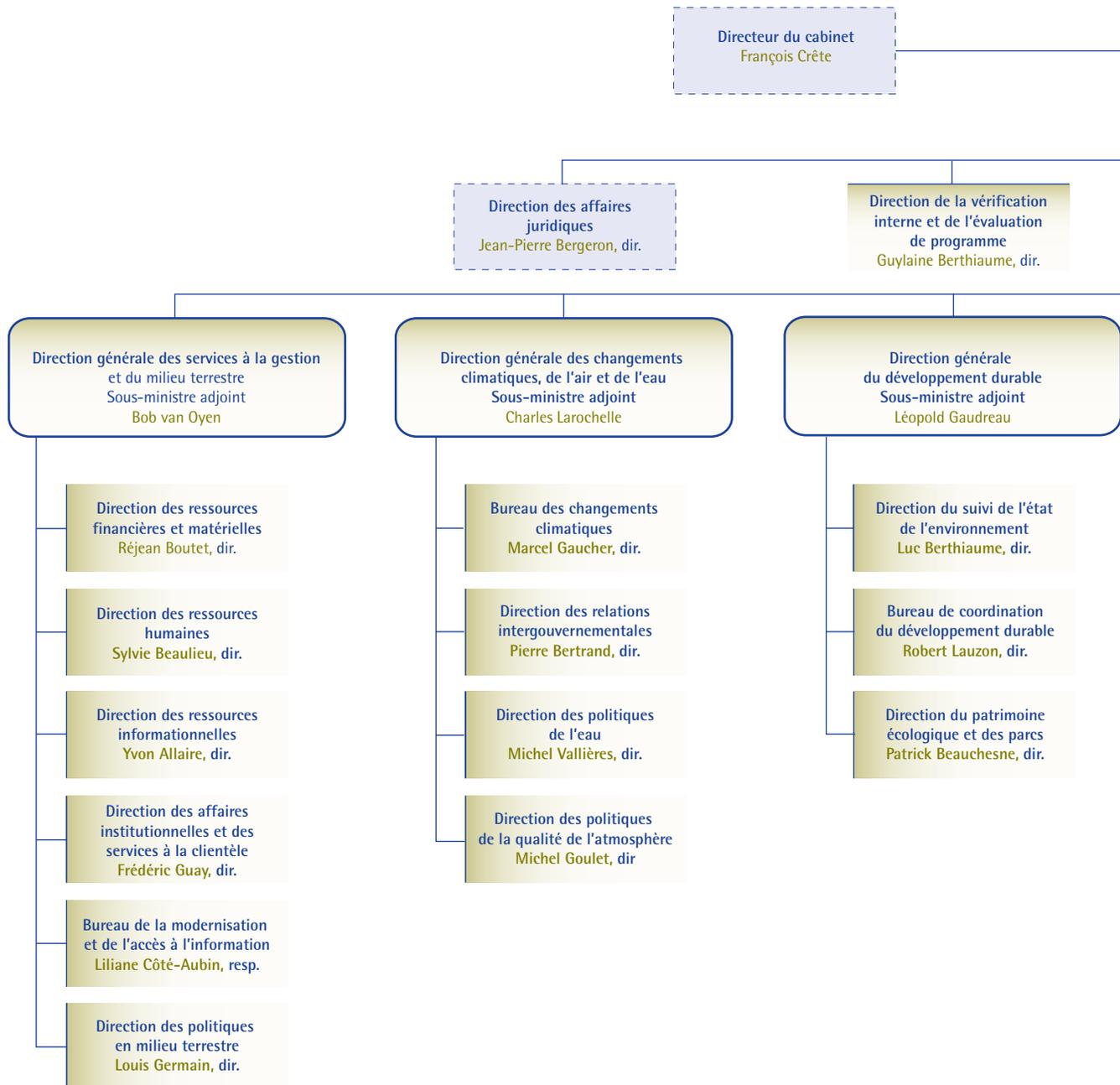
Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue, L.Q. 2002, c. 56

Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, L.Q. 2006, c. 14

Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, L.Q. 2007, c. 9

ANNEXE 2

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AU 31 MARS 2009



LÉGENDE:
dir. = directrice ou directeur
chef = chef de service
resp. = responsable
sec. = secrétaire

Organismes relevant de la ministre

Ministre
Line Beauchamp

Sous-ministre
Madeleine Paulin

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Président
Pierre Renaud

Société des établissements de
plein air du Québec
Président-directeur général
Yvan Bilodeau

Société québécoise de
récupération et de recyclage
Présidente-directrice générale
Ginette Bureau

Secrétariat
du ministère
Esther Poiré, sec.

Direction
des communications
Mireille Dubé, dir.

Direction générale de l'expertise hydrique,
de l'analyse et des évaluations
environnementales
Sous-ministre adjoint
Jacques Dupont

Direction générale de l'analyse
et de l'expertise régionales
Centre de contrôle environnemental du Québec
Sous-ministre adjoint
Michel Rousseau

Direction des évaluations
environnementales
Robert Joly, dir. par intérim

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
Directeur général
Marc Bisson

Centre d'expertise
hydrique du Québec
Directeur général
Yvon Gosselin

Direction générale de l'analyse
et de l'expertise régionales

Centre de contrôle
environnemental du Québec

Direction de l'accréditation
et des relations externes
Julien Moreault, dir.

Direction de l'expertise
et de la gestion
des barrages publics
Pierre Aubé, dir.

Direction de l'analyse
et de l'étude de la
qualité du milieu
Serge Noël, dir.

Direction de la
maintenance des barrages
Serge Goulet, dir.

Direction du laboratoire
des pollutions industrielles
Claude Laliberté, dir.

Direction de la gestion
du domaine hydrique
de l'État
Peter Stevenson, dir.

Direction de la sécurité
des barrages
Michel Dolbec, dir.

Direction de la surveillance des
barrages et de l'hydrométrie
Paula Bergeron, dir.

Bas Saint-Laurent, Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine
Jean-Marie Dionne, dir.

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine
Jules Boulanger, dir.

Saguenay,
Lac-Saint-Jean
Édith Tremblay, dir.

Saguenay,
Lac-Saint-Jean
Daniel Labrecque, dir.

Capitale-Nationale,
Chaudière-Appalaches
Jean-Marc Lachance, dir.

Capitale-Nationale
Chaudière-Appalaches
Vacant, dir.

Mauricie,
Centre-du-Québec
Luc St-Martin, dir.

Mauricie,
Centre-du-Québec
Isabelle Olivier, dir.

Estrie,
Montérégie
Pierre Paquin, dir.

Estrie,
Montérégie
Emile Grieco, dir.

Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Pierre Robert

Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Hélène Proteau, dir. par intérim

Abitibi-Témiscamingue,
Nord-du-Québec
Édith van de Walle, dir.

Abitibi-Témiscamingue,
Nord-du-Québec
Hélène Iracà, dir.

Outaouais
Marc Dubreuil, dir.

Outaouais
Léon Martin, dir.

Côté-Nord
Alain Gaudreault, dir.

Côté-Nord
Nadine Bégin, dir.

ANNEXE 3

ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET DE SON ADDENDA³⁶

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 1: Doter le gouvernement d'un plan de développement durable		
1. Proposer au gouvernement en 2005-2006 une loi sur le développement durable et coordonner sa mise en œuvre	Cible atteinte en 2005-2006 (adoption de la Loi sur le développement durable)	Dépôt d'un projet de loi sur le développement durable
2. Proposer au gouvernement en 2006-2007 une stratégie de développement durable	Cible atteinte en 2007-2008 (adoption de la Stratégie gouvernementale)	Dépôt d'une stratégie de développement durable
3. Adopter un plan ministériel de développement durable	Cible atteinte en 2005-2006 (adoption des <i>Actions ministérielles en développement durable 2006-2007</i>)	Adoption d'actions ministérielles
	Cible atteinte en 2008-2009 (finalisation et diffusion publique d'un plan d'action 2008-2013)	
	En continu ³⁸	
A1 Proposer au gouvernement des indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Québec en matière de développement durable	Dépôt d'une première liste d'indicateurs aux fins d'adoption d'ici décembre 2008	Date du dépôt de la première liste d'indicateurs aux fins d'adoption
	Dépôt d'une politique pour un gouvernement écoresponsable aux fins d'adoption en 2008	État d'avancement de l'élaboration de la politique

36. Des objectifs du Plan stratégique ont été adaptés à la suite de l'identification des nouvelles cibles pour 2008-2009.

37. Le chiffre indiqué réfère à la numérotation des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 (de 1 à 20), tandis que les nouveaux objectifs sont identifiés de A1 à A8.

38. L'objectif se poursuivant en continu, il n'y avait pas de nouvelles cibles fixées au 31 mars 2009.

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 2 : Revoir la gouvernance environnementale		
4. Proposer au gouvernement une modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	En continu	Élaboration d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
5. Optimiser les systèmes d'autorisation préalable	Cible atteinte en 2008-2009 (mesure réglementaire sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement)	Nombre de secteurs d'activité assujettis à l'attestation de conformité environnementale (cumulatif)
6. Renforcer les interventions de contrôle en fonction des gains environnementaux	En continu	Nombre d'inspections (par année)
	En continu	Nombre de programmes systématiques d'interventions de contrôle mis en œuvre (cumulatif)
7. Revoir d'ici 2006-2007 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sa stratégie de mise en œuvre	Cible atteinte en 2007-2008 (application d'un plan de mise en œuvre de la Politique)	Réalisation d'un plan de mise en œuvre de la Politique
8. Favoriser l'application progressive des principes d'écoconditionnalité, d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur par l'élaboration et la mise en place d'instruments économiques	Cible atteinte en 2008-2009 (mesure concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement)	Nombre de nouvelles mesures (redevances ou tarification) mises en œuvre (cumulatif)
	Nouvelle évaluation des programmes assujettis au principe d'écoconditionnalité	Nombre de programmes gouvernementaux assujettis à l'application du principe d'écoconditionnalité (cumulatif)
A2 Proposer au gouvernement, en vue d'une consultation publique, un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles	Dépôt d'un projet de politique sur la gestion des matières résiduelles en 2008, aux fins de consultation publique	État d'avancement de l'élaboration du projet de politique

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 3 : Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau		
A3 Proposer au gouvernement un plan d'intervention sur les fleurs d'eau de cyanobactéries ³⁹	Cible atteinte en 2006-2007 (adoption du plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert)	État d'avancement du plan d'intervention
9. Soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les 33 bassins versants prioritaires et dans le bassin du Saint-Laurent	Cible atteinte en 2008-2009 (6 plans directeurs de l'eau)	Nombre de plans directeurs de l'eau adoptés par les organismes de bassin versant (cumulatif)
	Cible atteinte en 2005-2006 (33 trousseaux d'information fournies aux organismes de bassin versant)	Nombre de trousseaux d'information fournies aux organismes de bassin versant (cumulatif)
	En continu	Pourcentage du territoire fortement habité qui a été inventorié et caractérisé au regard de ses aquifères (cumulatif)
10. S'assurer de l'atteinte de l'équilibre en phosphore des terres des exploitations agricoles en 2010	Objectifs fixés par le REA (art. 50) <ul style="list-style-type: none"> • Disposer, à partir du 1^{er} avril 2008, des superficies requises concernant 75 % ou plus de la charge de phosphore (P₂O₅) • Disposer, à partir du 1^{er} avril 2010, des superficies requises concernant la totalité de la charge de phosphore (P₂O₅) 	Nombre de lieux d'élevage ne respectant pas les objectifs prescrits par le REA
11. S'assurer que l'eau potable distribuée aux citoyens est de bonne qualité	En continu	Nombre d'avis d'infraction émis aux exploitants municipaux pour non-respect de la fréquence d'échantillonnage bactériologique ou non-conformité à une norme de qualité de l'eau (par année)
A4 Proposer au gouvernement un projet de loi afin de reconnaître le caractère collectif des ressources en eau et d'assurer leur protection	Cible atteinte en 2008-2009 (dépôt d'un projet de loi sur les ressources en eau en 2008)	État d'avancement de l'élaboration du projet de loi
A5 Proposer un redécoupage territorial effectué selon l'approche de gestion intégrée de l'eau afin de l'étendre à l'ensemble du Québec méridional	Cible atteinte en 2008-2009 (dépôt d'une proposition de redécoupage du Québec méridional en territoires de gestion intégrée de l'eau en 2008)	État d'avancement de la proposition de redécoupage géographique du territoire

39. Parmi les nouveaux objectifs, deux ont été adoptés en 2007.

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 3 : Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (suite)		
A6 Mettre en place le Bureau des connaissances sur l'eau	Cible atteinte en 2008-2009 (dépôt, aux fins d'adoption, d'un document définissant la mission et les mandats du Bureau, rendu public en 2008)	Dépôt d'un document définissant la mission et les mandats du Bureau, aux fins d'adoption
	Cible atteinte en 2008-2009 (dépôt d'un programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine, aux fins d'adoption, et mise en œuvre en 2008 ⁴⁰)	État d'avancement du programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine
Orientation 4 : Conserver la diversité biologique		
12. Porter à 8 % la part du territoire du Québec classée comme aire protégée	En continu	Nombre de nouvelles actions entreprises en vertu du Plan d'action gouvernemental sur les aires protégées (par année)
	Cible atteinte en 2008-2009 (8,12%)	Pourcentage de la superficie du territoire du Québec constituée en aires protégées (cumulatif)
	En continu (8%)	Pourcentage de la superficie de chaque province naturelle du Québec constituée en aires protégées (cumulatif)
	Réalisation d'un bilan de la qualité du réseau d'aires protégées pour septembre 2009	Dépôt d'un bilan
13. Proposer au gouvernement une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides	Directive ministérielle visant l'application de la séquence <i>éviter-minimiser-compenser</i>	Dépôt d'une directive
	Cible atteinte en 2008-2009 (guide d'élaboration d'un plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides)	Dépôt d'un guide
	En continu	Nombre de sites protégés comprenant des milieux humides et superficie de milieux humides faisant l'objet de mesures de protection (par année et cumulatif)

40. Cette cible a été reformulée. La stratégie quinquennale d'acquisition de connaissances est devenue un programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine.

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 4 : Conserver la diversité biologique (suite)		
14. S'assurer de l'intégration des normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement régionaux	Cible atteinte en 2008-2009 (89%)	Pourcentage des municipalités régionales de comté ayant intégré les normes de protection dans leur schéma d'aménagement et de développement (cumulatif)
A7 Renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé par l'établissement d'un partenariat financier public (MDDEP) et privé (organismes de conservation et propriétaires des milieux naturels)	Tripler la superficie d'aires protégées en milieu privé en 5 ans	Taux de superficie du réseau d'aires protégées en milieu privé
Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques		
15. Proposer au gouvernement en 2005-2006 une stratégie québécoise sur les changements climatiques	Cible atteinte en 2006-2007 (adoption du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques)	
	En continu	Quantité de GES émis au Québec (par année)
	Cible atteinte en 2008-2009 (12 mesures relevant du Ministère [actions 3, 5, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 22, 25 et 26 du plan d'action sur les changements climatiques]) (26 mesures relevant de tous les ministères et organismes partenaires)	Nombre de mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques (cumulatif)
16. Actualiser les normes sur l'assainissement de l'atmosphère et les harmoniser avec celles des provinces et des États voisins	2 mesures réglementaires relatives à l'assainissement de l'atmosphère et aux appareils de chauffage au bois	Nombre de nouvelles mesures réglementaires adoptées (par année)
17. Participer aux efforts régionaux nord-américains visant la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière	En continu (collaboration)	Nombre de nouveaux rapports de travaux auxquels le Québec a contribué (par année)

Objectifs ³⁷	Cibles (résultats visés au 31 mars 2009 ou à une autre échéance précisée)	Indicateurs
Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques		
A8 Proposer au gouvernement un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés afin de favoriser l'intégration, dans les projets de développement de ces terrains, des éléments ayant un impact réel et mesurable, notamment sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre ⁴¹	Cible atteinte en 2007 (adoption du programme ClimatSol)	État d'avancement du programme
Orientation 6 : Améliorer la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens		
18. S'assurer de l'adaptation du personnel aux nouveaux défis en matière de prestation de services et de modernisation de l'État	Portrait quantitatif et qualitatif des besoins de main-d'œuvre couvrant la période 2008-2011 permettant au Ministère de mettre en place les stratégies adéquates afin d'assurer la pérennité de ses ressources humaines	Adoption d'un plan de main-d'œuvre
19. Implanter une prestation électronique de services aux citoyens et aux entreprises	En continu	Nombre de nouveaux produits et services offerts en mode électronique (par année)
20. Accroître l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement	En continu	Nombre de nouveaux documents diffusés sur le site Internet du Ministère (par année)

41. *Ibid.*,38.

ANNEXE 4

SOMMAIRE DES ACTIONS ENTREPRISES CONFORMÉMENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Actions	Indicateurs (nombre d'actions)	Résultats		
		2006-2007	2007-2008	2008-2009
Caractérisation de la biodiversité du territoire ⁴²	Nombre de provinces naturelles caractérisées	0	2	3
Désignation de territoires d'intérêt (TI) ⁴³	Nombre de territoires désignés	71	41	34
Création de réserves aquatiques, écologiques ou de biodiversité ou aquatiques projetées ⁴⁴	Nombre de réserves aquatiques, écologiques ou de biodiversité ou aquatiques projetées	7	0	45 ⁴⁵
Agrandissement d'aires protégées	Nombre d'aires protégées ayant été agrandies	1	1	4
Consultations publiques en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ⁴⁶	Nombre de consultations publiques réalisées en vue de la création de réserves aquatiques ou de biodiversité	2	1	0
Consultations publiques en vertu de la Loi sur les parcs ⁴⁷	Nombre de consultations publiques réalisées en vue de la création de parcs nationaux	1	1	2
Création d'aires protégées	Nombre d'aires protégées ayant acquis un statut permanent (sur terres publiques et privées)	11	1	9 ⁴⁸
Acquisition de sites protégés en milieu privé ayant bénéficié d'un soutien financier du Ministère	Nombre de projets d'acquisition de terres privées acceptés par des organismes de conservation	26	26	4
Désignation d'espèces floristiques menacées ou vulnérables	Nombre d'espèces floristiques désignées comme menacées ou vulnérables	0	0	0
Total	Total des actions prises	119	73	101

42. Validation, analyse et synthèse du Cadre écologique de référence, utilisé pour déterminer les éléments de la biodiversité à protéger.

43. Sélection d'une série de sites ou de secteurs offrant un potentiel de protection en vue d'obtenir un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de la biodiversité du Québec, tout en considérant les préoccupations sociales et les contraintes relatives aux titulaires de droits sur le territoire public.

44. Décision gouvernementale d'accorder un statut provisoire de protection à un territoire d'intérêt pour fin de protection de la biodiversité, dont les réserves de parc national et les réserves de territoire pour fin d'aire protégée.

45. Comprend les aires protégées annoncées le 29 mars 2009 et inscrites au Registre le 15 avril 2009.

46. Séances de consultation du public, entre autres, sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, durant lesquelles le Ministère soumet à la population un projet de cadre de conservation et de gestion.

47. Séances de consultation du public, sous la responsabilité de la ministre ou d'une personne qu'elle désigne à cette fin, durant lesquelles le Ministère soumet à la population un plan directeur provisoire.

48. Comprend les aires protégées annoncées le 29 mars 2009 et inscrites au registre le 15 avril 2009.

ANNEXE 5

LISTE DES PUBLICATIONS 2008-2009 PORTANT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE

Concentrations de métaux dans la partie nord du lac Blouin avant la restauration du parc à résidus miniers Manitou, avril 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/LacBlouin/metaux.pdf

Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration, avril 2008 : http://www.planstlaurent.qc.ca/centre_ref/publications/diverses/Qualite_criteres_sediments_f.pdf

Résultats de cyanobactéries et cyanotoxines à sept stations de production d'eau potable (2004-2006), avril 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/cyano/Resultats_cyanos.pdf

Teneurs en métaux et en composés organochlorés dans les lacs de la région de Chibougamau et d'Oujé-Bougoumou (2001-2005), mai 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/chibougamau/2001-2005.htm

Plan de conservation de l'aster du Saint-Laurent (Symphyotrichum laurentianum), mai 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/aster-stlaurent/aster_st_laurent.pdf

Nouveaux critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, avril 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_sediments/index.htm

Plan directeur provisoire – Parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, novembre 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/projets/Guil-Delisle-Eauclaire/pdp.pdf>

Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure – Plan de conservation, juin 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/bonaventure/PSC_Bonaventure.pdf

Critères de qualité de l'eau de surface, juin 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/index.asp

Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert – Saison 2008, juillet 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues_bv/bilan/saison_2008/bilan_2008.pdf

Protocole de suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu vert, juillet 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv_lacs/algues_BV.pdf

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière aux Anglais – Faits saillants 2004-2006, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/anglais/faits.htm>

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière des Escoumins – Faits saillants 2004-2006, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/escoumins/faits.htm>

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Bonaventure – Faits saillants 2004-2006, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/bonaventure/faits.htm>

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Nicolet – Faits saillants 2004-2006, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/nicolet/faits.htm>

Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990, novembre 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2006/index.htm>

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Chaudière – Faits saillants 2004-2006, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/chaudiere/FS-Chaudiere.pdf>

Plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec, 3^e édition 2008, août 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/plantes-vasculaires-menacees.htm>

Protocole de suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/alguesBV.pdf>

Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides, juillet 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/Guide_plan.pdf

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Notes explicatives sur la ligne naturelle des hautes eaux: la méthode botanique experte, juillet 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/note-explic.pdf>

État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Yamaska – Faits saillants 2004 -2006, octobre 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/yamaska/faits.htm>

Réserves aquatiques projetées, mise à jour du plan de conservation de la Vallée-de-la-Rouge, octobre 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/rouge/PSC_Rouge.pdf

Réserves de biodiversité projetées, 2 nouveaux plans de conservation Buttes-du-Lac-Montjoie et Mont-Sainte-Anne, octobre 2008 :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/montjoie/PSC_Montjoie.pdf

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/ste-marie/PSC_SteMarie.pdf

Réserves de biodiversité projetées – Mise à jour des plans de conservation Albanel-Témiscamie-Otish, Montagne-du-Diable, Île-du-Kiamika et lac Pasteur, octobre 2008 :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/albanel-tem-otish/psc-ato.pdf>

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/diable/PSC_Diable.pdf

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/kiamika/PSC_Kiamika.pdf

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/pasteur/PSC_Pasteur.pdf

Portrait global des aires protégées :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/articles/090329/synthese.pdf

Rapport annuel de gestion 2007-2008, novembre 2008 :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/index.htm

Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990, novembre 2008 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2006/inventaire2006.pdf>

Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature: Résultats sur la qualité de l'eau 2002 – 2007, janvier 2009 : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp>

Parc des Pingaluit – État des connaissances, février 2009 :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/pingaluit/connaissance.pdf>

Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2008 – Bilan final, février 2009 :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2008/Bilan2008.pdf>

L'algue Didymo – État de la situation 2008, mars 2009 :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/eae/etat2008-didymo.pdf>

Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/caribou/PCF_caribou.pdf

Réserve de biodiversité de la Météorite – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/meteorite/PCF_Meteorite.pdf

Réserve de biodiversité Uapishka – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/uapishka/PCF_Uapishka.pdf

Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/verendry/PSC_Verendry.pdf

Réserve de biodiversité projetée des Drumlins-du-Lac-Viennaux – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/viennaux/PSC_Viennaux.pdf

Réserve de biodiversité projetée de l'Estuaire-des-Rivières-Koktac-et-Nauberakvik – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/koktac/PSC_Koktac.pdf

Réserve de biodiversité projetée du Fjord Tursukattaq – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/tursukat/PSC_Tursukat.pdf

Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/grandes-piles/PSC_G_Piles.pdf

Réserve de biodiversité projetée Hirondelle – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/hirondel/PSC_Hirondel.pdf

Réserve de biodiversité projetée Kangiqsujaq – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/kangiqsu/PSC_Kangiqsu.pdf

Réserve de biodiversité projetée Lac-Sérigny – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/serigny/PSC_Serigny.pdf

Réserve de biodiversité projetée Quaqtac-Kangirsuk – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/quaqtac/PSC_Quaqtac.pdf

Réserve de biodiversité projetée de la Rivière-Delay – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/delay/PSC_Delay.pdf

Réserve de biodiversité projetée de la Rivière Vachon – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/vachon/PSC_Vachon.pdf

Réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides – Plan de conservation, juin 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/station/PSC_Station.pdf

Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature : Résultats sur la qualité de l'eau 2002 – 2007, janvier 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp>

Qualité bactériologique de sites potentiels de baignade – Été 2007, juillet 2008 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/stlaurent/plages2007.pdf>

Précipitation de neige, 2007-2008, avril 2008 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/climat/surveillance/precipitation-neige.pdf>

Inventaires des émissions atmosphériques, mai 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/inventaire/inventaire_emissions.htm

Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, juin 2008 : http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/bilan2.pdf

Variations mensuelles des jours et des heures où l'IQA a été mauvais, juin 2008 :
http://www.iqa.mddep.gouv.qc.ca/contenu/grille_stat_jour.asp

Caractérisation visuelle des émissions des véhicules lourds 2007, août 2008 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/pieval/Rapport-PIEVAL2007.pdf>

Indice de la qualité de l'air en statistique (version française et anglaise), mars 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/index.htm>

Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007 -2017, mai 2008 :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf

Précipitations de neige 2008-2009 – Cumul du 1^{er} novembre 2008 au 28 février 2009, mars 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/climat/surveillance/precipitation-neige.pdf>

Sommaire annuel de l'IQA en 2007 pour les régions, valeurs quotidiennes, mars 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/stat-region.htm>

Sommaire annuel de l'IQA en 2007 pour les secteurs urbains, valeurs quotidiennes, mars 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/stat-urbain.htm>

Bassins versants – Redécoupage du Québec méridional, mars 2009 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/redecoupage/inter.htm>.

Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs.

Téléphone :

Québec (appel local) : 418 521-3830

Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-57081-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-57080-6 (pdf)

© Gouvernement du Québec, 2009

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

6349-09-09

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

